

3

ÉTAT DE DURABILITÉ



3.1	ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES	94
3.1.1	Base de préparation	96
3.1.2	Gouvernance	97
3.1.3	Stratégie et modèle d'affaires	104
3.1.4	Impacts, risques et opportunités	119
3.2	ENVIRONNEMENT	127
3.2.1	Changement climatique	127
3.2.2	Utilisation des ressources et économie circulaire	141
3.2.3	Taxonomie européenne	151
3.3	SOCIAL	156
3.3.1	Conditions de travail	156
3.3.2	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	165
3.3.3	Réduction de la fracture numérique	173
3.4	GOVERNANCE	176
3.4.1	Culture d'entreprise	176
3.4.2	Corruption et pots-de-vin	182
3.4.3	Gestion des interférences optiques et radio	184
3.4.4	Cybersécurité	187
3.4.5	Sécurité nationale	190
3.5	ANNEXES	194
3.6	RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852	201



1

2

3

4

5

6

7

A

3.1 ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE

Acteur mondial clé de la connectivité par satellite, Eutelsat fait de la durabilité un pilier central de son identité et de son action. Notre démarche s'appuie sur des piliers RSE fondamentaux, à la croisée de nos responsabilités et de nos domaines d'excellence. Parmi eux, deux se distinguent par leur caractère singulier.

Le premier est la durabilité de l'environnement spatial. Nous opérons dans le strict respect de la réglementation régissant les activités spatiales, en l'appliquant à l'ensemble du cycle de vie de nos satellites, depuis leur conception jusqu'à leur exploitation à long terme, tant pour nos flottes GEO que LEO. La préservation de l'environnement spatial ne se résume pas à une simple obligation réglementaire ; elle constitue une priorité stratégique essentielle à la résilience et à la continuité de notre activité.

Le second pilier est l'inclusion numérique. Grâce à nos solutions satellitaires, nous répondons à des besoins urgents et étendus en matière de connectivité. Atteindre les communautés non connectées ou mal desservies s'inscrit non seulement dans nos objectifs commerciaux, mais constitue également un levier puissant d'inclusion et de progrès. En facilitant l'accès à l'éducation, aux soins, à l'information et aux opportunités économiques, nous contribuons à réduire les inégalités et à soutenir le progrès social.

Nos actions reposent également sur des principes solides de gouvernance, d'intégrité et d'éthique. Nous appliquons les normes les plus strictes dans nos modes de fonctionnement, nos relations et notre communication. Ces valeurs guident chacune de nos décisions au quotidien et sont essentielles à la confiance que nous accordent nos parties prenantes.

Nos priorités pour l'avenir sont clairement définies.

Premièrement, nous maintiendrons notre alignement sur la directive CSRD et les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS). Il ne s'agit pas uniquement de conformité ; il s'agit de contribuer à un avenir plus durable et plus responsable. Chez Eutelsat, nous sommes fiers de compter parmi les premiers opérateurs satellites à publier un état de durabilité conforme à ces nouvelles normes européennes, affirmant ainsi notre engagement en faveur de pratiques responsables et notre position de précurseur du reporting ESG dans notre secteur.

Deuxièmement, nous entendons intensifier notre engagement en faveur de l'inclusion numérique. En début d'année, nous avons annoncé avoir atteint, avec deux ans d'avance, l'objectif que nous nous étions fixé dans le cadre de la coalition numérique Partner2Connect pilotée par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Depuis le lancement de cet engagement en 2022, plus de 1,3 million de personnes mal desservies en Afrique subsaharienne ont pu bénéficier d'un accès fiable à Haut Débit grâce à notre service Konnect et à notre solution de points d'accès Wi-Fi. Cette avancée illustre l'engagement constant d'Eutelsat en faveur de la réduction de la fracture numérique et contribue

directement à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. Dans cette dynamique, nous prévoyons d'annoncer de nouveaux objectifs de connectivité en 2025, en cohérence avec l'accélération de notre déploiement opérationnel et la feuille de route commerciale du Groupe, en combinant les offres GEO et LEO.

Troisièmement, nous progressons dans la réalisation de nos objectifs environnementaux à l'horizon 2030. Cette année, nos objectifs de réduction des émissions ont été officiellement validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi⁽¹⁾), référentiel scientifique reconnu en matière de certification carbone, devenu une exigence incontournable pour nombre de nos clients. Nous sommes fiers d'avoir obtenu cette validation, qui atteste de la solidité et de la crédibilité de notre stratégie climatique. À périmètre constant, nos émissions de scopes 1 et 2 sont déjà en diminution par rapport au niveau de référence de 2021. Pour nos émissions de scope 3, qui représentent la majeure partie de notre empreinte carbone, nous avons identifié les leviers concrets nécessaires pour atteindre notre objectif de réduction de l'intensité carbone, et leur déploiement est en cours.

Au sein du Groupe, la diversité ne se limite pas à une simple valeur, elle est une véritable force. La richesse de notre équipe multiculturelle, composée de parcours, nationalités et d'experts aux compétences multidisciplinaires, porte notre capacité à innover et reflète la diversité des communautés que nous connectons. Attachés à la diversité et à l'engagement de nos salariés, nous œuvrons à créer un environnement toujours plus inclusif et bienveillant pour tous. L'engagement et la satisfaction de nos collaborateurs sont des priorités que nous suivons attentivement grâce à des indicateurs clairs. Nous nous engageons à fournir à chacun le soutien et les conditions nécessaires pour réussir pleinement et exprimer tout son potentiel.

Je tiens à remercier, avec la plus grande sincérité, l'ensemble de nos parties prenantes pour la qualité du dialogue que nous construisons ensemble et la relation solide que nous avons su établir dans le cadre de notre démarche de durabilité. Un remerciement tout particulier à nos clients : la relation de confiance que nous avons bâtie avec vous est un levier essentiel de nos avancées. Votre engagement à nos côtés et votre soutien à notre ambition de long terme nous encouragent à aller toujours plus loin.

Je tiens également à saluer l'engagement et l'expertise de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs d'Eutelsat, qui sont au cœur de nos succès. C'est votre talent qui nous permet de connecter le monde de manière durable, inclusive et résolument tournée vers l'avenir.

Jean-François Fallacher
Directeur général

⁽¹⁾ La validation du SBTi porte sur les objectifs de décarbonation de l'entreprise et ne constitue pas une validation de sa stratégie climatique dans son ensemble.

TABLEAU DE BORD DE NOS OBJECTIFS RSE

MISSION	APPROCHE	OBJECTIF	STATUT AU 30 JUIN 2025
 UTILISATION RESPONSABLE DE L'ESPACE	Garantir qu'Eutelsat applique les normes et réglementations en matière de durabilité à ses propres opérations, et préserver les cieux sombres et silencieux en minimisant l'impact de ses satellites.	1 Garantir qu'aucun débris ne soit créé chaque année dans une zone protégée à la suite des activités GEO d'Eutelsat.	Aucun débris généré
 RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE	S'attacher à réduire la fracture numérique en connectant les communautés mal desservies et en favorisant l'accès à l'information à l'échelle mondiale.	2 Connecter un million de personnes non connectées en Afrique subsaharienne d'ici 2027.	1 303 849 utilisateurs connectés, avec deux ans d'avance sur le calendrier initial.
 IMPACT ENVIRONNEMENTAL	Réduire l'empreinte carbone d'Eutelsat conformément à l'Accord de Paris. Minimiser les émissions carbone des nouvelles infrastructures, notamment en prolongeant la durée de vie des satellites existants et en maximisant la capacité de communication des nouveaux satellites.	3 Réduction absolue des émissions de scope 1 et 2 de 50 % d'ici 2030. 4 Réduction de 52 % de l'intensité carbone par Mbit/s satellite (scope 3) d'ici 2030.	- 47 % par rapport à 2021 - 82 % par rapport à 2021 Note : Il s'agit d'une mesure intermédiaire de la performance, qui ne constitue pas un indicateur de la performance finale pour 2030.
 ÉMANCIPATION SOCIALE	Renforcer la mixité en augmentant la représentation des femmes à tous les niveaux de l'entreprise.	5 De nouveaux objectifs ont été fixés en 2025 afin d'accroître la part des femmes au sein des effectifs d'ici 2027 : ■ atteindre 33 % de représentation féminine au sein de l'effectif total ; ■ atteindre 35 % de femmes aux deux niveaux hiérarchiques les plus élevés relevant directement du Directeur général.	■ 29 % de femmes au sein des effectifs. ■ 31 % de femmes au sein de la Direction (N-1 et N-2 du Directeur général).



1

2

3

4

5

6

7

A

3.1.1 BASE DE PRÉPARATION

3.1.1.1 BASE GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS DE DURABILITÉ

ESRS 2 BP-1

Cette section présente la méthode retenue par Eutelsat pour l'élaboration de son état de durabilité, conformément aux exigences d'information prévues par l'ESRS 2 BP-1 « Base générale pour la préparation des états de durabilité ».

Mode d'établissement

Le présent état de durabilité expose les enjeux de durabilité matériels d'Eutelsat pour la période de reporting 2024-25, identifiés conformément aux cadres réglementaires suivants :

- La directive CSRD (directive européenne 2022/2464/UE, adoptée par le Parlement européen le 14 décembre 2022 et transposée en droit français le 6 décembre 2023), qui remplace et étend les exigences de la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, dans le but d'harmoniser et de renforcer la transparence des informations de durabilité publiées par les entreprises.
- Le règlement Taxonomie de l'UE (règlement 2020/852 du 18 juin 2020), qui établit un système de classification visant à faciliter les investissements durables au sein de l'Union européenne.
- Le présent rapport s'appuie également sur des cadres internationaux reconnus, notamment l'ISO 26000 et le Pacte mondial des Nations Unies, afin d'assurer son alignement avec les meilleures pratiques internationales.

Eutelsat n'a pas exercé l'option permettant d'omettre du présent rapport toute information relevant de la propriété intellectuelle, du savoir-faire ou des résultats d'innovation ni d'omettre des éléments relatifs à des évolutions à venir ou à des négociations en cours.

Dans le contexte général de la première application de la directive CSRD, le Groupe est confronté à des incertitudes et à certaines limites. Les exigences de publication suivantes ne sont pas incluses dans le présent rapport : Salaires décents (ESRS S1-10), section 3.3.2.4, Flux de ressources entrants (ESRS E5-4), section 3.2.2.3, et Pratiques en matière de paiement (ESRS G1-6), section 3.4.1.3.

Pour des raisons de confidentialité commerciale, Eutelsat ne communique pas l'objectif de réduction en valeur absolue des émissions de scope 3 (ESRS E1-4), car cette information pourrait permettre d'estimer la capacité de la flotte, un élément sensible sur le plan concurrentiel.

Périmètre de consolidation

Le périmètre du présent état de durabilité consolidée est cohérent avec le périmètre de consolidation retenu pour les états financiers.

Aucune filiale incluse dans le périmètre de consolidation n'a été exemptée de l'établissement de déclarations de durabilité individuelles ou consolidées, conformément aux articles 19a, paragraphe 9, ou 29a, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

Couverture de la chaîne de valeur : l'état de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur amont et aval de l'entreprise, incluant nos fournisseurs et prestataires de services, nos propres opérations, ainsi que l'utilisation en aval de nos produits et services par les clients et utilisateurs finaux.

3.1.1.2 PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

ESRS 2 BP-2

Pour la période de reporting 2024-25, le Groupe a restructuré sa communication en matière de durabilité afin de se conformer à la directive CSRD, mise en œuvre par les normes ESRS. Dans le respect de ces normes, nos déclarations de durabilité s'articulent autour de quatre sections principales : « Informations générales », « Environnement », « Social » et « Gouvernance », suivies de la section « Annexes ».

Horizons temporels

Les horizons temporels suivants ont été utilisés dans l'ensemble du document. Le seuil du court terme est aligné sur les exigences de la CSRD, tandis que les définitions du moyen et du long terme ont été établies de manière à s'aligner autant que possible sur celles déjà en vigueur dans le registre des risques d'Eutelsat.

- Court terme (un an) ;
- Moyen terme (deux à cinq ans) ;
- Long terme (plus de cinq ans).

Chaîne de valeur, estimation de données et incertitude

Dans l'ensemble du rapport, toute donnée ayant fait l'objet d'une estimation à partir d'éléments issus de la chaîne de valeur est clairement identifiée et décrite. Cette description précise le niveau de fiabilité de l'estimation ainsi que la nature de la source (directe ou indirecte) des données de la chaîne de valeur. Les éventuelles remarques sur la précision des données sont accompagnées, le cas échéant, des actions envisagées pour en améliorer la qualité.

Toute donnée présentant un niveau élevé d'incertitude est également identifiée dans le présent rapport. Toutefois, certaines données utilisées pour le calcul des émissions de scope 3 dans la section ESRS E1-6 présentent un niveau d'incertitude élevé. Cela concerne notamment :

- l'estimation de la consommation d'électricité sur les sites SNP (3.1 Achats de biens et services) : la facturation annuelle complète n'étant pas encore disponible pour l'ensemble des sites, les données de consommation incluent, lorsque nécessaire, des estimations basées sur la consommation du mois précédent ou sur une consommation électrique théorique ;
- les facteurs d'émission carbone pour les satellites et les lancements (3.2 Immobilisations corporelles) : les données disponibles étant limitées, les facteurs d'émission utilisés datent de 5 à 10 ans et sont appliqués de manière générique, sans distinction selon le satellite ou le fournisseur de services de lancement ;
- la consommation d'électricité sur les sites d'Eutelsat (scope 2 et scope 3, catégorie 3.3 Émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 ou 2) : la facturation annuelle complète n'étant pas encore disponible pour tous les sites, notamment pour le dernier mois de l'exercice, les données de consommation incluent, lorsque nécessaire, des estimations fondées sur les consommations des mois précédents ;

- le calcul des déchets est basé sur une mesure du poids des déchets éliminés. Ce poids est soit mesuré par Eutelsat, soit par l'entreprise de gestion des déchets. Les mesures effectuées par les entreprises de gestion des déchets sont vérifiées à l'aide des factures émises par ces entreprises. Les taux de recyclage des déchets sont directement communiqués par les entreprises de gestion des déchets ou, dans le cas de la collecte municipale, obtenus à partir d'informations publiques disponibles. En raison de la période de reporting, si aucune donnée sur les déchets n'était disponible au moment du reporting pour le dernier mois de l'année, une consommation moyenne de déchets a été estimée sur la base des mois précédents.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Il s'agit du premier état de durabilité du Groupe établi conformément aux normes ESRS. Les précédents rapports étaient publiés dans le cadre de la directive sur la publication d'informations non financières (NFRD), sous la forme d'une Déclaration de performance extra-financière (DPEF), et ne sont donc pas directement comparables.

En outre, la période de reporting a été modifiée et couvre désormais l'exercice (du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025) au lieu de l'année civile. Lorsque des indicateurs déjà publiés au titre de la directive NFRD restent comparables, les données de l'exercice précédent sont présentées dans les sections correspondantes. Pour les autres indicateurs, l'exercice en cours constitue l'année de référence.

Aucun ajustement comparatif n'a été effectué lorsque les changements de périmètre ou de méthodologie les rendaient irréalisables. Ces cas sont clairement signalés le cas échéant.

Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

Eutelsat a examiné ses précédents rapports RSE et n'a identifié aucune erreur significative dans les informations publiées.

Informations issues d'autres réglementations ou référentiels reconnus en matière de reporting de durabilité

Eutelsat se conforme aux réglementations et normes suivantes, qui renforcent la fiabilité et la transparence des informations communiquées :

- la gouvernance d'entreprise et conformité : Eutelsat se réfère au Code de gouvernance d'entreprise Afep-Medef pour les sociétés cotées et respecte les exigences de la loi Sapin 2 ;
- la taxonomie européenne : Eutelsat évalue l'alignement de ses activités avec le règlement Taxonomie de l'UE (2020/852), qui définit les activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- TCFD : le Groupe intègre des informations financières liées au climat conformément aux recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), assurant ainsi une transparence sur les risques et opportunités climatiques ;
- SFDR : le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR) : ce document constitue la déclaration consolidée concernant les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Groupe Eutelsat, conçu pour permettre aux investisseurs de se mettre en conformité au regard du Règlement SFDR ;
- Pacte mondial des Nations Unies : le Groupe est membre du Pacte mondial des Nations Unies et inscrit sa démarche de durabilité dans le respect de ses Dix Principes, relatifs aux droits humains, aux conditions de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Incorporation par référence

Informations ESRS intégrées par référence et présentées en dehors de l'état de durabilité dans d'autres sections du document d'enregistrement universel :

ESRS	Exigences de publication	Intitulé complet de l'exigence de publication
ESRS 2	GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

3.1.2 GOUVERNANCE

3.1.2.1 LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

ESRS 2 GOV-1

Cette section donne un aperçu de la composition, des rôles et des responsabilités des organes administratifs, de gestion et de surveillance d'Eutelsat, ainsi que de leur accès aux compétences et

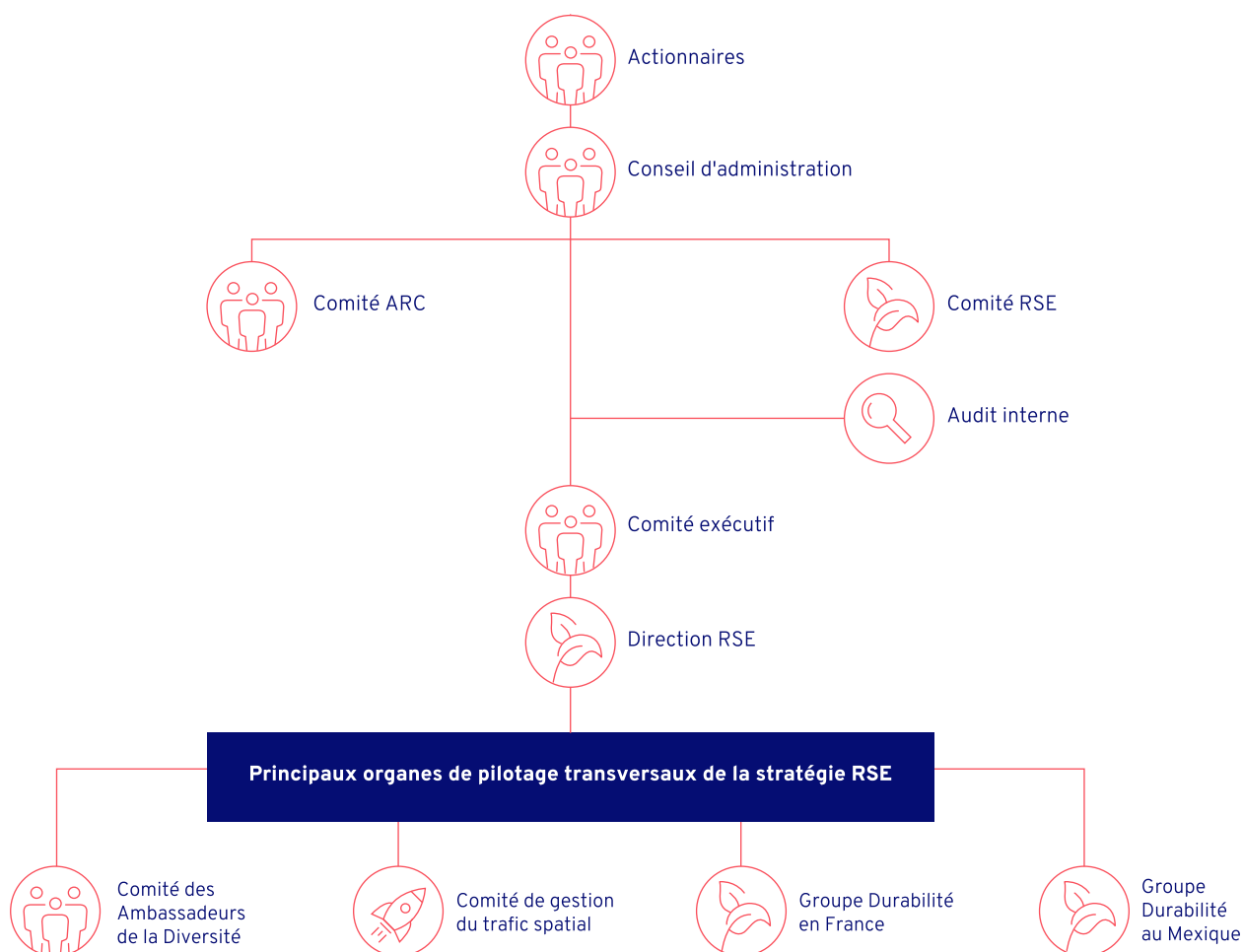
expertises liées aux enjeux de durabilité. Le règlement intérieur de la Société, qui définit le cadre de gouvernance et les modalités de fonctionnement de ces instances « *Eutelsat Communications S.A. Internal Rules and Corporate Governance Principles of the Board of Directors* » est disponible sur le site Internet du Groupe, dans la section « Structure de la Société ».

Informations sur la composition et la diversité des membres des instances de gouvernance d'Eutelsat	Valeur 2025 ou section correspondante dans le DEU
Nombre de membres exécutifs	10
Nombre de membres non exécutifs	10
Représentation des salariés et autres travailleurs	Voir section 2.3.5
Expérience acquise qui présente un intérêt pour les secteurs, les produits et la situation géographique de l'entreprise	Voir sections 2.1.2, 2.3.3
Pourcentage par genre et autres aspects de la diversité dont tient compte l'entreprise	Voir section 2.1.1
Ratio de représentation des femmes au sein du Conseil d'administration	3:7
Pourcentage de membres indépendants du Conseil d'administration	60 %

Rôles et responsabilités en matière de suivi des impacts, risques et opportunités (IRO)

La responsabilité de la supervision des IRO matériels du Groupe Eutelsat est répartie entre les organes suivants :

Figure 1 – Rôles et responsabilités dans le suivi des IRO



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration supervise les activités RSE d'Eutelsat et est chargé d'examiner et d'approuver la mission RSE d'Eutelsat, les engagements en matière de réduction des émissions de carbone, le suivi des indicateurs ESG liés à la rémunération, ainsi que le respect des obligations réglementaires en matière de RSE.

Directeur général

Le Directeur général définit l'orientation stratégique en matière de durabilité, tandis que la mise en œuvre au quotidien est assurée par le Directeur RSE du Groupe, rattaché(e) au Secrétariat général. Cette structure permet d'intégrer les priorités RSE dans la stratégie globale de l'entreprise. L'équipe de direction est responsable de l'identification, de la gestion et du suivi des IRO liés à la durabilité, au moyen de processus dédiés, alignés sur les dispositifs plus larges de contrôle interne. Le Conseil d'administration et le Comité exécutif exercent un rôle de supervision dans la définition des objectifs RSE clés et l'évaluation régulière des performances au regard de ces objectifs.

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont accès aux expertises nécessaires en matière de durabilité, soit en interne, soit par l'intermédiaire de spécialistes externes. Ils veillent également à la mise en place de formations adaptées afin de renforcer les compétences internes et de maintenir le niveau d'expertise requis pour traiter efficacement les enjeux ESG.

Comité RSE

Placé sous l'autorité du Conseil d'administration, le Comité RSE est chargé du suivi et de l'évaluation du programme RSE du Groupe. Le Comité se compose de quatre membres du Conseil d'administration, dont Dominique D'Hinnin (Président du Conseil d'administration), et présidé par Agnès Audier. Le Directeur général d'Eutelsat y participe en tant que membre exécutif, aux côtés de la Directrice des Ressources Humaines et Secrétaire générale.

Le Comité se réunit chaque trimestre et collabore avec le Comité d'audit, risques et conformité (Comité ARC) sur les enjeux liés à la conformité à la directive CSRD et à la performance extra-financière, ainsi qu'avec le Comité des rémunérations concernant les indicateurs ESG liés à la rémunération.

Comité ARC

Le Comité ARC supervise la conformité à la directive CSRD et l'état de durabilité, en veillant à l'exactitude, à la fiabilité et à la conformité des informations publiées avec les exigences réglementaires. Il examine les risques en matière de durabilité, supervise le processus de vérification externe et formule des recommandations au Conseil d'administration concernant les

questions ESG. Le Comité des risques anticipe et évalue l'ensemble des risques, notamment ceux liés au développement durable, afin d'orienter les actions de réduction de leur impact. Le Comité est composé de quatre membres du Conseil d'administration et est présidé par Padraig McCarthy.

Comité exécutif

Le Comité exécutif supervise les activités RSE du Groupe et examine les avancées réalisées au regard des objectifs de mission et de la performance extra-financière de la Société. Il échange régulièrement avec la Direction RSE, et a, au cours de l'année écoulée, tenu des discussions spécifiques sur la stratégie RSE, les objectifs de réduction des émissions et l'analyse de double matérialité, en lien avec la conformité à la directive CSRD et l'évolution du cadre réglementaire.

Direction RSE

Placée sous l'autorité de la Directrice des Ressources Humaines et du Directeur ou de la Directrice juridique, la Direction RSE est dirigée par le ou la Responsable RSE. Elle rend compte au Comité exécutif, au Comité RSE et au Comité ARC de l'ensemble des sujets relatifs à la stratégie RSE, à la conformité à la directive CSRD, ainsi qu'aux IRO liés à la durabilité. La Direction RSE pilote la mission RSE du Groupe, assure le suivi des indicateurs clés de performance et mène des initiatives de réduction des émissions carbone.

Audit interne

L'entreprise bénéficie d'un service d'audit interne structuré et d'une équipe RSE dédiée. Le plan annuel d'audit interne est approuvé par le Conseil d'administration et examiné par le Comité d'audit, risques et conformité (Comité ARC). Cette année, l'équipe RSE a régulièrement informé le Comité ARC de l'avancement des actions et priorités liées à la RSE.

Les principales instances transverses de pilotage

Les principales instances transverses de pilotage de la stratégie RSE comprennent le Comité des Champions de la Diversité, qui porte les actions en matière de diversité et d'inclusion au sein des ressources humaines, ainsi que le Comité de gestion du trafic spatial, dédié à la réduction de l'empreinte carbone et à une utilisation responsable de l'espace. La stratégie RSE est également abordée en toute transparence au sein du Comité social et économique (CSE) en France, qui a également été informé de l'avancement de la mise en conformité avec la directive CSRD. D'autres contributions proviennent de nos branches d'activité Connectivité et Vidéo, ainsi que des groupes Durabilité dédiés en France et au Mexique.

Expertise et compétences ESG des instances de gouvernance

Bien que les biographies individuelles des membres du Conseil d'administration et le tableau des expertises figurant au chapitre 2 ne fassent pas explicitement référence à des qualifications liées à la durabilité, Eutelsat veille à ce que son Conseil d'administration et son Comité exécutif soient en mesure de superviser les enjeux de durabilité grâce à un accès structuré à des expertises internes et externes. Cela se traduit principalement par des sessions de formation ciblées, organisées chaque année par l'équipe RSE, afin de renforcer la compréhension des impacts, risques et opportunités significatifs du Groupe, en cohérence avec les attentes réglementaires. Ces dernières années, des sessions dédiées ont porté sur les grands enjeux de durabilité propres aux activités d'Eutelsat, tels que la décarbonation, la durabilité dans l'espace (notamment les débris spatiaux et la sécurité orbitale), ainsi que la conformité réglementaire.

La session la plus récente, tenue en janvier 2025, a été spécifiquement dédiée au projet de mise en œuvre de la CSRD chez Eutelsat. Animée par nos commissaires aux comptes, EY et Forvis Mazars, cette formation a apporté des éclairages détaillés sur la gouvernance du projet au sein du Groupe : objectifs, plan d'ensemble, organisation interne et répartition des responsabilités. Elle a également couvert la méthodologie utilisée pour l'analyse de double matérialité, le périmètre et le niveau d'assurance retenus, les principales conclusions de l'audit, les risques identifiés, ainsi que la cohérence entre les processus d'audit financier et extra-financier.

3.1.2.2 RÔLE DES INSTANCES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

ESRS G1 GOV-1

Les enjeux liés à la conduite des affaires sont pris en charge par les instances d'administration, de direction et de surveillance, notamment à travers les comités du Conseil, principalement le Comité RSE et le Comité d'audit, risques et conformité (ARC), où toute question pertinente en la matière peut être abordée. Le fonctionnement de ces instances est décrit plus en détail dans les sections ci-dessous.

Les connaissances ou expériences spécifiques des membres sont mises en valeur dans les biographies présentées à la section 2.1. De manière générale, les membres de ces instances disposent d'une solide expérience en matière de gouvernance d'entreprise, incluant les sujets liés à la conduite des affaires.

3.1.2.3 INFORMATIONS TRANSMISES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE L'ENTREPRISE ET ENJEUX DE DURABILITÉ TRAITÉS PAR CES ORGANES

ESRS 2 GOV-2

Cette section vise à présenter les modalités d'information des instances d'administration, de direction et de surveillance sur les enjeux de durabilité, ainsi que les informations et sujets traités au cours de la période de reporting.

Prise en compte des impacts, risques et opportunités (IRO) dans la stratégie, les principales transactions et la gestion des risques

Les impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la durabilité sont examinés par le Comité exécutif et présentés au Comité ARC, au Comité RSE et au Conseil d'administration, afin d'éclairer la planification stratégique et la supervision des risques. Le CSE a également été consulté dans le cadre de l'engagement du Groupe sur ces questions.

Les instances dirigeantes d'Eutelsat intègrent les IRO dans la supervision de la stratégie d'entreprise, de la gestion des risques et des principales transactions.

Dans le cadre de l'accord conclu en décembre 2024 avec EQT – portant sur la création d'une entité indépendante par le biais d'un *carve-out* des infrastructures passives au sol d'Eutelsat, le Comité RSE a formellement demandé la réalisation d'une évaluation de l'impact environnemental. L'équipe RSE a mené cette évaluation, incluant une analyse prospective des émissions de carbone afin d'évaluer l'incidence de cette restructuration sur l'empreinte carbone globale de l'entreprise. Les résultats ont été présentés au Comité exécutif et au Conseil d'administration. Ces éléments ont été pris en compte dans l'évaluation des implications à long terme de la transaction, notamment en ce qui concerne son alignement avec la stratégie RSE et les objectifs climatiques d'Eutelsat. Ce processus illustre l'intégration des IRO, et plus particulièrement des considérations environnementales, dans les décisions de haut niveau, contribuant ainsi à façonner l'orientation stratégique du Groupe.

Organe	Date	Thèmes abordés
Comité RSE	30 septembre 2024	ESRS 2 – Progrès par rapport aux objectifs et principaux faits marquants ■ Tous les IRO ESRS 2 – Progrès dans la mise en conformité avec la directive CSRD ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risque réputationnel liés aux activités d'atténuation du changement climatique ESRS G1 – Avancement de la déclaration relative à la loi sur l'esclavage moderne (<i>Modern Slavery Act</i>) ■ IRO : Conduite éthique dans les opérations de l'entreprise ■ IRO : Transparence des affaires Spécifique à l'entreprise – Actualisation sur la durabilité spatiale ■ IRO : Renforcement de la réglementation en matière d'activités spatiales ■ IRO : Impact opérationnel lié à l'intensification de l'activité spatiale ■ IRO : Coûts de la réglementation pour la gestion des activités spatiales
Comité RSE	3 avril 2025	ESRS 2 – Aperçu des performances en matière de RSE ■ Tous les IRO ESRS 2 – Avancement du projet de mise en conformité avec la directive CSRD (y compris revue des résultats de l'analyse de double matérialité (DMA)) ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risque réputationnel liés aux activités d'atténuation du changement climatique ESRS S1 – Mise à jour des actions, des indicateurs et des objectifs en matière d'équilibre femmes/hommes ■ IRO : Diversité du personnel ■ IRO : Évolution équitable des talents ■ IRO : Rémunération équitable Spécifique à l'entreprise – Mise à jour des actions, indicateurs et objectifs en matière de réduction de la fracture numérique ■ IRO : Fourniture de connectivité aux communautés mal desservies
Comité ARC	12 février 2025	ESRS 2 – Mise à jour de la publication d'informations au titre de la directive CSRD ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels liés aux activités d'atténuation du changement climatique
Comité ARC	29 avril 2025	ESRS 2 – Avancement du projet de conformité à la directive CSRD (y compris revue des résultats de la DMA) ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels liés aux activités d'atténuation du changement climatique ESRS 2 – Proposition de validation de l'audit et de l'état de durabilité ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels liés aux activités d'atténuation du changement climatique
Comité ARC	27 janvier 2025	ESRS 2 – Formation du Conseil d'administration à la législation CSRD ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risque réputationnel liés aux activités d'atténuation du changement climatique
Comité exécutif	25 septembre 2024	ESRS 2 – Mise en œuvre de mécanismes d'incitation RSE définis ■ Tous les IRO ESRS 2 – Progrès par rapport aux objectifs clés définis ■ Tous les IRO ESRS E1 – Mise à jour des actions sectorielles engagées en faveur de la décarbonation ■ IRO : Émissions de carbone dues aux nouveaux satellites et nouvelles infrastructures terrestres

3.1.2.4 INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES D'INCITATION

ESRS 2 GOV-3

Cette section vise à déterminer si les membres des instances d'administration, de direction et de surveillance bénéficient de mécanismes d'incitation liés à la durabilité, conformément aux exigences d'information de l'ESRS 2 GOV-3 « Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation ».

Le Groupe a mis en place des mécanismes d'incitation et des politiques de rémunération pour les membres de son Comité exécutif, intégrant la durabilité. Ces politiques témoignent de l'importance croissante de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) pour répondre aux attentes des parties prenantes et s'aligner sur les priorités stratégiques de l'entreprise.

Pour l'exercice en cours, les objectifs RSE quantitatifs s'articulent autour de quatre axes de même pondération, chacun représentant 25 % de la rémunération variable associée à la composante RSE des objectifs variables :

- **environnement** : réduction absolue des émissions de carbone des scopes 1 et 2 par rapport au niveau de 2021 ;
- **fracture numérique** : nouveaux utilisateurs connectés *via* les points d'accès Wi-Fi du service Konnect en Afrique ;
- **social** : résultats de la notation de l'indice de confiance dans le cadre de l'enquête Great Place To Work ;
- **conformité** : pourcentage de signalements clients obtenus auprès de clients identifiés comme appartenant à des catégories à haut risque, telles que définies dans la procédure de vigilance raisonnable à l'égard des clients, au cours de l'exercice 2025.

La rémunération variable représente 15 % de la rémunération totale du Directeur général, dont 25 % sont liés à des objectifs RSE, y compris des considérations liées au climat. Pour les autres membres du Comité exécutif, les objectifs liés à la RSE représentent 10 % de leur rémunération variable. La pondération

ESG est donc plus élevée pour le Directeur général, conformément à ses responsabilités globales dans l'orientation stratégique du Groupe. La structure du mécanisme d'incitation garantit une rémunération proportionnée :

- **150 % de la part variable** en cas de dépassement de l'objectif, traduisant une amélioration significative par rapport à l'année précédente ;
- **100 % de la part variable** si l'objectif est atteint, ce qui représente généralement un progrès par rapport à l'exercice précédent, sauf lorsque le maintien du niveau de performance antérieur constitue en soi un enjeu particulier ;
- **80 % de la part variable** si le seuil minimal est atteint, chaque indicateur étant associé à un niveau de performance minimale acceptable ;
- **0 % de la part variable** si la performance est inférieure au seuil minimal.

La performance est évaluée de manière linéaire entre les seuils, afin de garantir l'équité et la transparence, avec des ajustements assurant une application cohérente dans l'ensemble des activités concernées.

Les modalités des mécanismes d'incitation sont approuvées et actualisées chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations. Ce dernier est chargé de définir et de réviser les conditions des dispositifs d'incitation des dirigeants, y compris ceux intégrant des critères de performance en matière de durabilité.

ESRS E1 GOV-3

Les considérations climatiques sont intégrées à la politique de rémunération des mandataires sociaux du Groupe, au travers d'une composante dédiée de la rémunération variable. Pour cet exercice, une incitation spécifique à court terme liée à l'environnement a été définie dans le cadre des objectifs RSE, qui représentent 25 % de la rémunération variable. Cet objectif environnemental repose sur la réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 par rapport à 2021.

3.1.2.5 DÉCLARATION SUR LA VIGILANCE RAISONNABLE

ESRS 2 GOV-4

Conformément aux exigences de la CSRD et de l'ESRS 2 GOV-4, Eutelsat a cartographié les éléments clés de son processus de

diligence raisonnable avec les informations pertinentes présentées dans cet état de durabilité. Cette cartographie offre une vue d'ensemble précise des modalités d'identification, de traitement et de suivi des risques et impacts en matière de durabilité, tant sur les personnes que sur l'environnement. Un résumé de cette cartographie est présenté dans le tableau ci-dessous.

Éléments clés du processus de diligence raisonnable	Paragraphes de la déclaration de durabilité
Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	3.1.2 Gouvernance 3.1.3 Stratégie et modèle d'affaires 3.1.4 Impacts, risques et opportunités
Dialogue avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés du processus de diligence raisonnable	3.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes 3.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels 3.3.1.2 Dialogue avec le personnel
Identification et évaluation des impacts négatifs	3.1.4 Impacts, risques et opportunités
Mise en œuvre d'actions pour remédier à ces impacts négatifs	Sections des actions
Suivi de l'efficacité des mesures prises et communication	Remédiation et mécanismes de signalement

3.1.2.6 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES CONCERNANT L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

ESRS 2 GOV-5

Le dispositif de contrôle interne relatif à la publication d'informations en matière de durabilité s'organise en plusieurs niveaux :

- les contrôles de premier niveau sont réalisés par les responsables de données au sein des branches d'activité et des directions fonctionnelles. Chaque contributeur est responsable de la validation de l'exactitude et de l'exhaustivité des données transmises, qu'il s'agisse d'indicateurs quantitatifs ou d'informations qualitatives ;
- l'équipe RSE coordonne le processus de publication, examine l'ensemble des contributions et veille à la cohérence des données ;
- le contrôle interne et la gestion des risques liés au processus de publication d'informations en matière de durabilité font également l'objet d'un audit interne. Réalisé par la Directrice de l'Audit Interne, cet audit comprend les étapes suivantes :
 - revue du processus et des conclusions de l'analyse de double matérialité (DMA),
 - revue du protocole de publication et des outils de collecte de données,
 - audit interne des données qualitatives collectées à l'issue des neuf premiers mois de l'exercice.

L'auditeur interne rend compte directement au Directeur général du Groupe de l'avancement et des conclusions de l'audit, et présente le rapport d'audit final au Comité ARC.

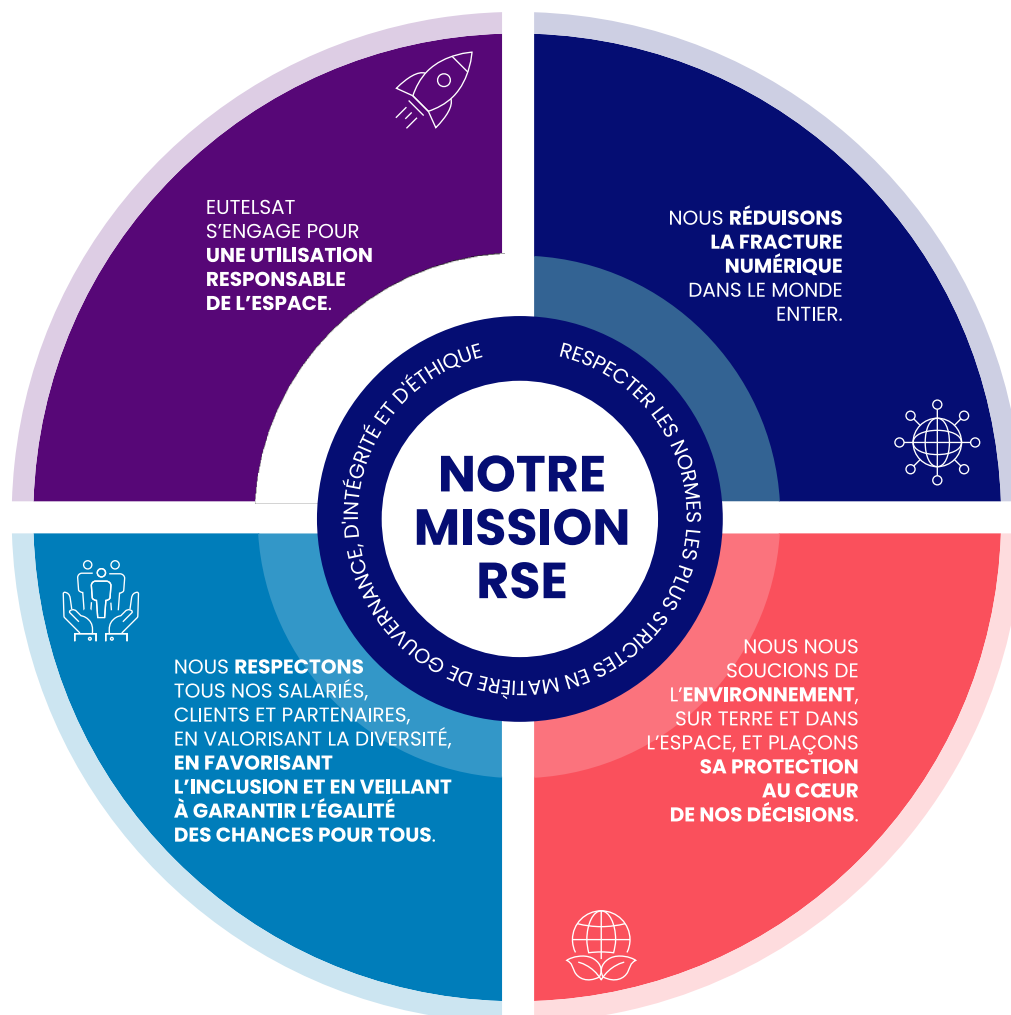
Le principal risque identifié en lien avec la publication d'informations en matière de durabilité concerne la cohérence des indicateurs collectés à l'échelle du Groupe, impliquant des responsables de données basés dans différents pays. Ce risque a été atténué par la mise en œuvre d'un protocole d'information définissant l'ensemble des paramètres et indicateurs contribuant à l'état de durabilité. Ce document constitue la référence utilisée à l'échelle du Groupe pour l'ensemble des indicateurs fournis. Le Directeur RSE est chargé de réviser et actualiser le protocole d'information et les outils de collecte des données, en coordination avec les contributeurs concernés au sein des différentes directions. Cette révision garantit la cohérence, la fiabilité et la conformité aux exigences de la directive CSRD et des normes ESRS, et s'intègre dans le dispositif de contrôle interne relatif à la publication d'informations en matière de durabilité.

Il s'agit du premier exercice au cours duquel l'information en matière de durabilité du Groupe fait l'objet d'un audit interne. Les résultats seront communiqués ultérieurement en 2025, et le Groupe s'engage à reconduire cet audit chaque année dans le cadre de son processus de publication d'informations en matière de durabilité.

3.1.3 STRATÉGIE ET MODÈLE D’AFFAIRES

La stratégie RSE d'Eutelsat s'articule autour de quatre piliers fondamentaux, intégrés à son modèle d'affaires durable et à sa stratégie de croissance.

Figure 2 – La stratégie RSE d'Eutelsat



Deux de ces piliers sont directement liés à ses activités principales :

1. l'utilisation responsable de l'espace :

- engagement en faveur de la protection de l'environnement spatial par l'intégration de considérations de durabilité dans la conception, le lancement et l'exploitation des satellites (GEO et LEO),
- préservation de l'environnement spatial, essentielle à la continuité des activités sur le long terme ;

2. la réduction de la fracture numérique :

- s'inscrit dans les objectifs de développement commercial d'Eutelsat en matière de connectivité et d'inclusion numérique,
- répond aux besoins en connectivité des populations mal desservies.

Dans le cadre de sa feuille de route RSE, Eutelsat a défini trois priorités clés à court et moyen terme pour soutenir durablement sa croissance, son alignement réglementaire et son impact sociétal. Ces priorités traduisent l'engagement du Groupe en faveur de pratiques responsables, de l'inclusion numérique et de l'action climatique.



Assurer la mise en conformité avec la directive CSRD à compter de l'exercice 2025

Eutelsat fait partie de la première vague d'entreprises soumises à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et a publié son premier état de durabilité conformément aux normes ESRS.



Ancrer notre engagement en faveur de l'inclusion numérique

Définition d'un nouvel objectif de connectivité en 2025 pour les utilisateurs de points d'accès Wi-Fi en Afrique, en cohérence avec la montée en puissance opérationnelle du Groupe et sa stratégie commerciale.



Atteindre nos objectifs environnementaux à horizon 2030

Engagement validé par l'initiative Science Based Targets (SBTi) début 2025, basé sur une trajectoire ambitieuse de réduction des émissions à moyen terme :

- réduction de 50 % des émissions absolues de GES issues de la combustion d'énergie (scopes 1 et 2) d'ici 2030, avec 2021 comme année de référence ;
- réduction de 52 % de l'intensité carbone par Mbit/s satellite (scope 3) sur la même période.

3.1.3.1 STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAÎNE DE VALEUR

ESRS 2 SBM-1

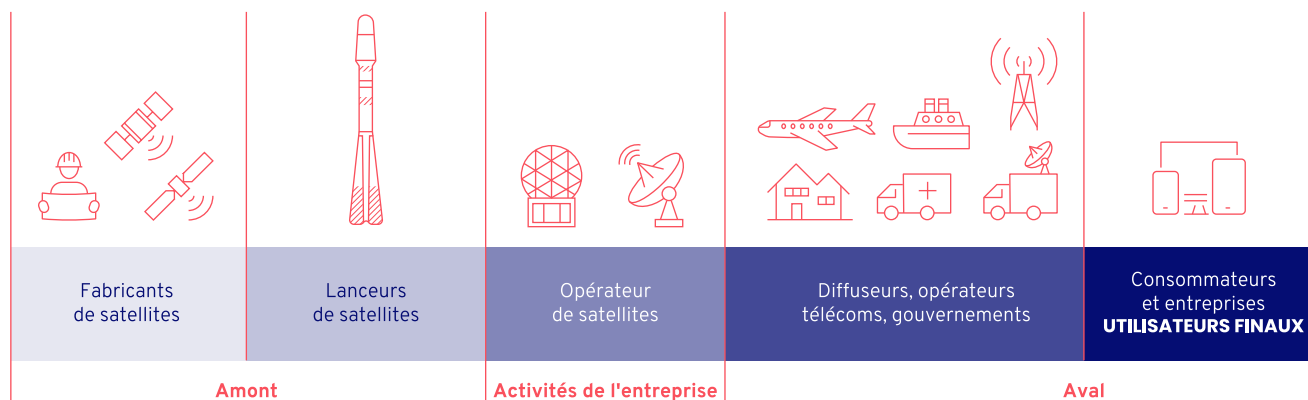
Cette section vise à décrire les éléments clés de la stratégie générale du Groupe en lien avec les enjeux de durabilité ou ayant une incidence sur ceux-ci, ainsi que les éléments essentiels du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur de l'entreprise, afin de permettre une compréhension de son exposition aux impacts, risques et opportunités, ainsi que de leur origine.

Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe provient de la mise à disposition de capacités satellitaires. Sa clientèle se compose à la fois de distributeurs, qui revendent cette capacité à des utilisateurs finaux, et de clients utilisateurs finaux, qui exploitent directement la capacité satellitaire du Groupe pour leurs propres besoins. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend en grande partie de sa politique tarifaire, laquelle varie selon le type de capacité proposé et la position orbitale des satellites. Les activités d'Eutelsat relèvent du secteur des télécommunications.

La répartition détaillée du chiffre d'affaires par application pour l'exercice en cours est présentée au chapitre 1, section 1.2.1.

Figure 3 – Description de la chaîne de valeur



- 1. Fabricants de satellites** : nous nous associons à des fabricants de satellites responsables et tenons compte de leurs pratiques environnementales dans notre chaîne d'approvisionnement. Cette démarche contribue à une partie de nos émissions de scope 3, notamment celles liées au cycle de vie des satellites – de leur fabrication à leur fin de vie.
- 2. Fournisseurs de services de lancement** : cette étape implique l'évaluation de l'impact environnemental et de l'empreinte carbone des lanceurs, comptabilisés dans nos émissions de scope 3. Nous entendons collaborer avec des fournisseurs de services de lancement engagés dans des pratiques durables,

notamment la réduction des émissions et l'amélioration de l'efficacité des carburants.

- 3. Opérateurs de satellites** : il s'agit notamment de la fourniture de capacités satellitaires et de services de communication, pour lesquels l'intensité d'émissions par Mbit/s transmis est suivie de près. Sont également concernées les infrastructures au sol telles que les téléports, SNP (*Satellite Network Portals*), NOC (*Network Operations Centers*), centres de données et bureaux à travers le monde. Ces activités contribuent à notre consommation d'énergie, avec des efforts continus pour intégrer des sources d'énergie renouvelable afin de réduire notre empreinte carbone.

- 4. Clients :** En tant qu'opérateur de satellites, Eutelsat joue un rôle essentiel dans la chaîne de valeur de la connectivité et de la diffusion. Nous fournissons des capacités et des services satellitaires à une clientèle diversifiée, comprenant des diffuseurs (TV et radio), des opérateurs télécoms, des fournisseurs d'accès à Internet (pour l'accès Haut Débit et l'extension des réseaux), ainsi que des agences gouvernementales. Avec l'intégration complète des satellites en orbite basse (LEO) dans nos opérations, nous proposons désormais une connectivité multi-orbite à grande échelle, au cœur de notre offre globale, renforçant la performance, la couverture et la flexibilité pour l'ensemble de nos clients.
- 5. Fourniture de services :** grâce aux capacités satellitaires et aux solutions clés en main que nous proposons pour la connectivité, la diffusion et les services gouvernementaux, Eutelsat est le partenaire de référence en matière de connectivité multi-orbite. Forts de notre modèle B2B, nous permettons à nos clients de fournir des services fiables à leurs utilisateurs finaux et aux entreprises, en tirant parti des satellites en orbite basse (LEO) et géostationnaire (GEO) pour répondre aux besoins évolutifs du marché.

Un modèle d'affaires durable

Eutelsat Group est un leader mondial des communications par satellite, fournissant des services de connectivité et de diffusion à l'échelle planétaire. Né de la fusion d'Eutelsat et de OneWeb en 2023, le Groupe est devenu le premier opérateur satellitaire entièrement intégré, combinant les atouts des orbites LEO (basse altitude) et GEO (géostationnaire), avec une flotte de 34 satellites géostationnaires et une constellation LEO de plus de 600 satellites.

Le Groupe exploite des satellites en orbite géostationnaire positionnés entre 139° Ouest et 174° Est, couvrant l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique et les Amériques. Grâce à ses positions orbitales stratégiques et à une infrastructure terrestre étendue, Eutelsat a développé un ancrage commercial solide, en s'appuyant sur une clientèle composée de diffuseurs, d'opérateurs télécoms et d'agences gouvernementales, servis directement ou par l'intermédiaire de distributeurs.

Avec la constellation OneWeb, Eutelsat est l'un des deux seuls opérateurs commerciaux de constellation LEO à l'échelle mondiale, fournissant une connectivité Haut Débit, à faible latence et à coût maîtrisé, pour les gouvernements, les entreprises et les communautés. Les satellites LEO d'Eutelsat, situés à environ 1 200 km d'altitude – soit environ 30 fois plus proches de la Terre que les satellites GEO – permettent une latence bi-directionnelle moyenne de 70 millisecondes. Cette proximité assure un accès sécurisé, fiable et résilient aux données pour les utilisateurs finaux, qu'il s'agisse de consommateurs, d'entreprises, d'écoles ou de communautés isolées non desservies par les infrastructures terrestres.

Les principaux fournisseurs d'Eutelsat sont des fabricants de satellites et des fournisseurs de services de lancement.

La mission du Groupe est de façonner l'avenir des communications mondiales grâce à des technologies satellitaires de pointe, en ouvrant la voie à une connectivité universelle, sécurisée et durable. En combinant les avantages respectifs des solutions GEO et LEO, Eutelsat propose un portefeuille de services complet, capable de répondre aux besoins évolutifs de ses clients, tant sur les marchés matures qu'émergents.

L'intégration de OneWeb a renforcé les priorités stratégiques du Groupe en matière de réduction de la fracture numérique et de protection de l'environnement, aussi bien sur Terre que dans l'espace. Cette combinaison unique d'une flotte GEO et d'une constellation LEO dense, à vocation de couverture mondiale, étend significativement la portée d'Eutelsat et offre de nouveaux leviers pour connecter les zones blanches partout dans le monde.

L'optimisation conjointe des flottes LEO et GEO devrait permettre d'importants gains d'efficacité : réduction du nombre de satellites et de lancements nécessaires, meilleure utilisation des ressources orbitales et terrestres, et renforcement de la coordination sur les enjeux réglementaires et environnementaux. Le Groupe s'implique activement dans l'élaboration de bonnes pratiques pour la prévention des débris spatiaux et la promotion d'opérations spatiales durables.

Avec l'augmentation de capital annoncée de 1,35 milliard d'euros, Eutelsat renforce ses capacités financières pour accompagner les futurs déploiements LEO, notamment l'extension de sa constellation et sa participation au programme souverain européen de connectivité IRIS².

Chez Eutelsat, l'engagement personnel et l'esprit d'équipe sont au cœur de la réussite collective. Chaque jour, plus de 1 600 collaborateurs mettent en œuvre leur expertise pour exploiter le potentiel des technologies les plus innovantes et offrir des services de connectivité et de diffusion de pointe aux utilisateurs du monde entier. Cela inclut le développement de compétences clés en systèmes d'antennes, cybersécurité et orchestration de réseaux, pour répondre aux besoins des clients commerciaux et institutionnels.

L'expertise technique du Groupe, sa capacité d'innovation et son engagement dans un dialogue constructif et durable avec ses parties prenantes renforcent son rôle de partenaire de confiance parmi les principaux fournisseurs mondiaux de connectivité par satellite. Son portefeuille équilibré d'actifs GEO et LEO, sa rigueur d'investissement et sa feuille de route stratégique claire soutiennent l'ambition d'Eutelsat de bâtir une infrastructure spatiale durable pour les décennies à venir.

Actif

EFFECTIFS

- 1 639 salariés, originaires de plus de 75 pays (section 3.3.1.4)
- 29 % de femmes sur le lieu de travail
- Plus de 99 % de CDI à temps plein

ACTIFS INDUSTRIELS

- 34 satellites GEO
- Plus de 600 satellites LEO
- Diffusion de plus de 6 400 chaînes de télévision
- 6 téléports exclusifs, 2 centres d'exploitation de réseau (NOC), un réseau mondial de portails de réseaux satellitaires (SNP)

ACTIFS FINANCIERS

- Carnet de commandes représentant 2,9 années de revenus
- Capitaux propres (2 661 millions d'euros) et soutien solide d'actionnaires stratégiques clés tels que APE, Bharti Space Limited, le gouvernement britannique, CMA CGM, FSP

ACTIFS INTELLECTUELS

- Plus de 40 brevets déposés par Eutelsat
- Startups et fonds SpaceTech dans notre portefeuille
- De nombreux projets avec la communauté du New Space soutenus par des institutions

Valeur générée

EFFECTIFS

- 31 % de femmes occupant des postes de direction
- Augmentation de la notation de l'indice Great Place To Work : 61 %
- Dialogue permanent avec les partenaires sociaux

FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION À L'ÉCHELLE MONDIALE

- Plus d'un milliard de téléspectateurs à travers le monde grâce à la flotte satellitaire d'Eutelsat
- Inauguration de la nouvelle position HOTBIRD à 13° Est pour des services vidéo professionnels fiables, sécurisés et protégés
- Couverture des zones rurales et mal desservies
- Réduction de la fracture numérique : développement et commercialisation d'offres à Haut Débit via des satellites multi-orbites (GEO et LEO)
- FRANSAT : accès gratuit aux chaînes TNT sur l'ensemble du territoire métropolitain
- Service Sat.tv : guide électronique des programmes multilingue pour enrichir l'expérience TV gratuite dans les régions clés comme la région MENA et l'Afrique subsaharienne
- Promotion de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la connectivité dans les zones reculées

FAVORISER LA SOUVERAINETÉ ET ASSURER LA RÉSILIENCE

- Contribution stratégique à la connectivité et à la souveraineté européennes en tant que membre fondateur du consortium SpaceRISE, sélectionné dans le cadre du projet de constellation satellitaire sécurisée IRIS² de l'Union européenne
- Soutien aux acteurs nationaux et de la défense avec des solutions de connectivité satellitaire sécurisées, résilientes et performantes pour répondre à la demande croissante en capacité de communication autonome

OPTIMISER LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

- Chiffre d'affaires des activités opérationnelles pour l'exercice 2024-25 : 1 226 millions d'euros
- Chiffre d'affaires intégralement issu du secteur des télécommunications
- Capitalisation boursière de 1,8 milliard d'euros au 30 juin 2025

FAIRE PROGRESSER LA TECHNOLOGIE SPATIALE

- Une combinaison LEO-GEO unique
- Première expérimentation réussie au monde de la technologie 5G *Non-Terrestrial Network* (NTN) sur la constellation LEO
- Satellites flexibles paramétrables par logiciel (EUTELSAT QUANTUM, FLEXSAT)
- Eutelsat ADVANCE, service de connectivité géré de bout en bout
- EUTELSAT KONNECT VHTS
- Solutions de connectivité IoT
- Accélération de la transition vers des satellites tout électriques

Actif

ACTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- Trajectoire de décarbonation à l'horizon 2030, fondée sur l'initiative Science Based Targets (SBTi) et approuvée
- Piliers environnementaux axés sur la gestion du trafic spatial et la réduction de notre empreinte carbone
- Politiques de gestion des débris spatiaux pour les satellites LEO et GEO
- Inclusion de clauses RSE dans nos contrats avec les fournisseurs

CAPITAL SOCIAL

- Réduction de la fracture numérique
- Politique solide en matière d'éthique et de lutte contre la corruption
- Fourniture de chaînes de télévision en clair dans le monde entier
- Inclusion de clauses RSE dans nos contrats avec les fournisseurs
- Actions de terrain dans le cadre de l'aide humanitaire, en partenariat avec des ONG

Valeur générée

RÉDUCTION DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Réduction absolue des émissions de carbone des scopes 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2021
- Réduction de l'intensité carbone par Mbit/s satellite de 52 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2021
- Les émissions de carbone de scope 1 et 2 du Groupe pour l'exercice 2025 (sur la base du marché) sont en baisse de -47 % par rapport à 2021
- Production d'énergie verte avec l'installation de panneaux solaires sur les sites des téléports de Caniçal (Portugal), Cagliari, Turin (Italie) et Mexico
- Certification ISO 14001 obtenue pour les sites de Caniçal (Portugal), Cagliari et Turin (Italie)
- +4 000 % d'augmentation de la production d'énergie solaire sur nos téléports en 2025 par rapport à 2021
- 1,5 MWh/an produits par l'énergie solaire en 2025 (soit 6 % de la consommation totale d'énergie prévue en 2025)

IMPACT SOCIAL POSITIF

- Plus de 1,3 million de connexions utilisateurs aux solutions de points d'accès Wi-Fi Konnect en Afrique, dans le cadre de l'engagement auprès de la coalition numérique Partner2Connect de l'UIT
- Plus de 80 % de salariés formés à la lutte contre la corruption
- Plus de 2 300 chaînes en clair accessibles en clair
- Renouvellement du mécénat auprès de Télécoms Sans Frontières, première ONG au monde spécialisée dans les technologies d'urgence
- Programmes de mise en œuvre favorisant l'inclusion numérique dans les régions les plus isolées, afin de faciliter l'accès à l'éducation et aux soins de santé

Eutelsat ne propose aucun produit ou service faisant l'objet d'une interdiction formelle.

3.1.3.2 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

ESRS 2 SBM-2

Eutelsat reconnaît l'importance d'un dialogue régulier et structuré avec ses principales parties prenantes, parmi lesquelles figurent les clients, les investisseurs, les institutions et autorités réglementaires, les fournisseurs, les distributeurs, la société civile et les acteurs du secteur.

Si l'analyse de la double matérialité constitue un cadre de référence pour cet engagement, des échanges ont également lieu en dehors de ce processus formel.

La coordination de ces interactions est assurée par l'équipe RSE, en lien étroit avec les départements concernés en fonction des thématiques abordées. Le dialogue se matérialise notamment par la participation à des groupes de travail sectoriels, des contributions à des consultations publiques, ainsi que par des échanges ciblés autour de projets spécifiques ou d'évolutions réglementaires.

Identification des parties prenantes

Les parties prenantes ont été identifiées et classées par ordre de priorité en fonction de leur niveau d'influence sur les opérations et le processus décisionnel d'Eutelsat, ainsi que de leur exposition aux impacts potentiels des activités de l'entreprise. Le processus d'engagement a été structuré de manière à garantir une compréhension exhaustive des attentes des parties prenantes, ce qui nous a permis d'affiner les priorités en matière de RSE, d'évaluer les impacts, les risques et les opportunités (IRO), et d'y répondre de manière proactive.

Cette approche structurée a nécessité :

- d'identifier et de cartographier les parties prenantes ;
- de décrire leurs rôles et leur pertinence dans notre chaîne de valeur ;
- de les classer en fonction de leur niveau d'influence et d'impact ; et
- de définir les priorités d'engagement en cohérence avec les enjeux stratégiques et opérationnels.

Les parties prenantes de la Société englobent un large éventail d'individus et de groupes qui sont directement ou indirectement liés par ses activités. Le Groupe classe ses parties prenantes en deux grandes catégories : externes et internes. L'engagement s'applique aux deux catégories de parties prenantes dans le cadre de la stratégie de développement durable du Groupe :

- **parties prenantes internes** : il s'agit d'individus ou de groupes au sein d'Eutelsat qui sont directement impliqués dans les opérations, la prise de décision et la gestion de l'entreprise. Ils sont essentiels au fonctionnement quotidien et à l'orientation stratégique de l'entreprise. En font partie les employés, les membres de la Direction et les instances de gouvernance qui jouent un rôle direct dans la mise en œuvre et la supervision des initiatives de développement durable ;
- **parties prenantes externes** : ces parties prenantes ne font pas directement partie du Groupe, mais ont un intérêt dans ses opérations et/ou ses résultats. Leur influence peut provenir de l'extérieur de l'organisation, par exemple par le biais d'interactions avec le marché, d'exigences réglementaires ou de l'opinion publique. En font partie les clients, les fournisseurs (fabricants de satellites et de lanceurs), les autorités réglementaires, les organisations intergouvernementales et d'autres groupes pertinents qui influencent les activités du Groupe ou y sont liés.

Le tableau ci-après donne un aperçu des principaux groupes de parties prenantes et de leurs rôles, qu'ils soient identifiés comme :

- parties prenantes affectées ;
- utilisateurs d'informations de durabilité ;
- parties prenantes silencieuses.

Aucune des parties prenantes du Groupe n'est considérée comme vulnérable.

Parties prenantes internes du Groupe

	Description	Identification	Canaux d'engagement
Conseil d'administration	Le Conseil d'administration supervise la gouvernance de l'entreprise, en s'assurant qu'elle respecte les réglementations, les normes éthiques et les intérêts des actionnaires. Ses membres fournissent des orientations stratégiques et supervisent la performance de l'équipe de direction.	Partie prenante affectée	Réunions régulières du Conseil d'administration, sessions de planification stratégique et revues de gouvernance.
Comité exécutif	Le Comité exécutif est responsable de la gestion de la stratégie, des opérations et de la direction générale de l'entreprise.	Partie prenante affectée	Réunions opérationnelles et stratégiques fréquentes, revues de performance et mises à jour transversales.
Employés	Les équipes en charge des opérations de l'entreprise. Leurs compétences, leur engagement et leur productivité ont un impact direct sur la performance de l'entreprise (<i>Business Units</i> Connectivité et Vidéo, Ingénierie, Comité exécutif, Conseil d'administration, Finance, Ressources Humaines, Relations Investisseurs, Juridique, Opérations et Stratégie).	Partie prenante affectée/Utilisateurs d'informations de durabilité	Plateformes de communication interne, Assemblées générales périodiques, réunions d'équipe, sessions de formation et enquêtes internes.
Représentants du personnel	Individus ou groupes représentant les employés, tels que les syndicats ou le CSE. Ils veillent à ce que les intérêts et les droits des salariés soient pris en compte dans les décisions de l'entreprise.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Réunions régulières.

Parties prenantes externes du Groupe Eutelsat

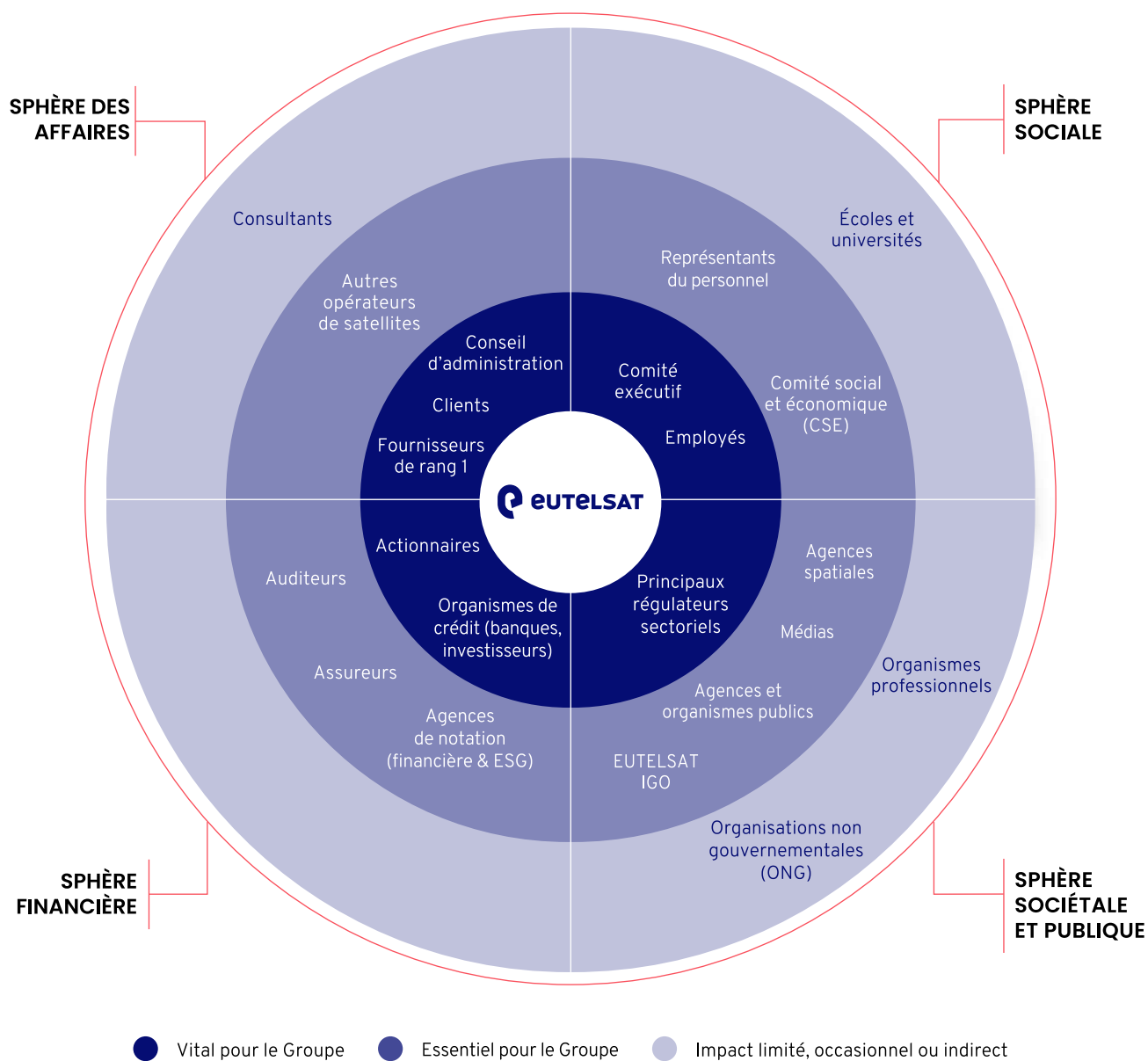
	Description	Identification	Canaux d'engagement
Clients	Les particuliers ou les entreprises qui achètent des produits ou services d'Eutelsat. Leur satisfaction et leur fidélité sont essentielles pour la génération de revenus et la croissance de l'entreprise.	Partie prenante affectée	Gestion des comptes, équipes de service client, enquêtes régulières de satisfaction et revues de performance des services.
Fournisseurs de rang 1	Les fournisseurs clés qui fournissent des produits ou des services essentiels pour les offres finales de l'entreprise, et dont l'impact est significatif sur l'efficacité et la qualité opérationnelles.	Partie prenante affectée	Processus d'approvisionnement, évaluations de performance, révisions contractuelles, dialogues réguliers et initiatives de développement conjoint.
Autres opérateurs de satellites	Opérateurs de satellites concurrents ou partenaires au sein de l'industrie. Leurs activités peuvent influencer la dynamique du marché, les prix et les progrès technologiques.	Partie prenante affectée	Partenariats bilatéraux, initiatives collaboratives et dialogue régulier.
Actionnaires	Personnes physiques ou morales qui détiennent des actions de l'entreprise, qui fournissent des capitaux et attendent en retour des rendements financiers. Leurs intérêts sont directement liés à la rentabilité et la croissance de l'entreprise.	Partie prenante affectée/ Utilisateurs d'informations de durabilité	Assemblées générales, présentations aux investisseurs, rapports financiers et dialogues réguliers.
Organismes de crédit (banques, investisseurs)	Institutions financières offrant des prêts, du crédit ou autres formes de soutien financier. Leur relation avec l'entreprise est essentielle pour la gestion de la stabilité financière et du financement.	Partie prenante affectée/ Utilisateurs d'informations de durabilité	Publications financières.

	Description	Identification	Canaux d'engagement
Agences spatiales	Organismes gouvernementaux ou internationaux responsables de l'exploration et de la réglementation de l'espace. Ils peuvent influencer les politiques, le financement et les opportunités de collaboration.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Partenariats, consultations réglementaires, projets de recherche et dialogues politiques.
Agences de notation (financières et ESG)	Organisations évaluant la performance financière et extra-financière de l'entreprise. Leurs notations peuvent influencer la confiance des investisseurs.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Évaluations régulières.
Agences et organismes publics	Organisations gouvernementales impliquées dans la politique publique, la réglementation ou la supervision de l'industrie. Elles façonnent l'environnement réglementaire dans lequel évolue l'entreprise.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Consultations, rapports de conformité, partenariats public-privé.
Auditeurs	Professionnels externes chargés d'évaluer l'exactitude, la fiabilité et la conformité des informations financières et extra-financières de l'entreprise. Leur mission porte également sur l'examen des contrôles internes et des processus opérationnels, afin de vérifier le respect des exigences réglementaires et des normes en vigueur.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Audits programmés, réunions de direction et révisions documentaires.
Organisations intergouvernementales	Entités formées par plusieurs pays, telles que les Nations Unies ou l'Union européenne, à même d'influencer les politiques et les réglementations internationales concernant l'industrie.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Groupes de travail, comités techniques et consultations politiques.
Régulateurs sectoriels	Autorités chargées de faire respecter les règles et règlements spécifiques à l'industrie. Leurs décisions ont un impact direct sur la conformité opérationnelle et les obligations légales.	Partie prenante affectée	Déclarations de conformité et consultations.
Organisations non gouvernementales (ONG)	Organisations indépendantes défendant des causes sociales, environnementales ou éthiques. Elles peuvent influencer l'opinion publique ou les pratiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).	Utilisateurs d'informations de durabilité	Dialogues avec les parties prenantes, partenariats et engagements spécifiques à des projets.
Organismes professionnels	Organisations représentant des professions ou des industries spécifiques, établissant des normes et des lignes directrices pour les meilleures pratiques dans le domaine.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Groupes de travail techniques et programmes de certification.
Médias	Les médias jouent un rôle clé dans la formation de la perception du public, l'influence des priorités sociétales et la couverture médiatique des actions des entreprises.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Communiqués de presse, interviews, conférences de presse et événements.
Consultants et cabinets-conseils spécialisés en spatial	Experts extérieurs fournissant des conseils ou des services spécialisés à l'entreprise. Ils aident à la planification stratégique, à la résolution de problèmes ou à l'amélioration des processus opérationnels et/ou commerciaux.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Engagements consultatifs et ateliers stratégiques.
Assureurs	Entreprises offrant une couverture d'assurance pour aider à gérer les risques inhérents aux activités de l'entreprise.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Évaluations des risques.
Écoles et universités	Établissements d'enseignement contribuant à la recherche, au développement et à la formation des futurs employés. Ils peuvent également collaborer sur des projets d'innovation.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Programmes de stages et projets d'innovation.

Classification des parties prenantes

Les parties prenantes sont classées en deux autres catégories, d'une part pour définir dans quel domaine d'activités elles ont un impact pour le Groupe et, d'autre part, pour affecter chacune d'elles à une catégorie qui décrit son activité principale en relation avec l'entreprise.

Figure 4 – Cartographie des parties prenantes d'Eutelsat



Sphère du cadre d'activité

La sphère du cadre d'activité catégorise les parties prenantes du Groupe en fonction de leur relation avec l'organisation et du type d'influence qu'elles exercent. Ce modèle regroupe les parties prenantes en quatre sphères distinctes : commerciale, sociale, financière, publique et sociétale, chacune représentant un domaine d'interaction unique qui influe sur les opérations, l'orientation stratégique et la durabilité à long terme du Groupe.

- **Sphère des affaires** : Ces parties prenantes sont directement impliquées dans la performance du Groupe et son positionnement sur le marché, influençant la demande de produits et services, et les décisions du marché en général. En font partie les acteurs ayant une relation avec les opérations commerciales du de la société, tels que les clients, fournisseurs, prestataires, partenaires commerciaux, concurrents et utilisateurs finaux.
- **Sphère sociale** : Cette catégorie se concentre sur l'impact social des activités de l'entreprise. Elle représente les groupes ou communautés affectés par ses opérations, tels que les salariés, leurs représentants, les syndicats et les établissements scolaires et universitaires.
- **Sphère financière** : Ces acteurs sont directement impliqués dans la stabilité financière et la perception de la santé économique de l'entreprise, et comprennent des parties prenantes financières telles que les actionnaires, banques, investisseurs et agences de notation.
- **Sphère sociétale et publique** : Fait référence à un contexte sociétal élargi englobant l'opinion publique, les médias, les agences gouvernementales, les régulateurs sectoriels et les agences gouvernementales, y compris la société civile.

Hierarchisation des parties prenantes

Niveaux d'impact sur les opérations et la stratégie du Groupe :

- **vital pour le Groupe** : parties prenantes essentielles au fonctionnement et à la pérennité de l'entreprise. Leur impact étant direct et immédiat pour l'entreprise, leur gestion est donc essentielle à la réussite de l'entreprise.
- **essentiel pour le Groupe** : parties prenantes importantes mais dont l'impact est moins immédiat ou crucial que ceux du niveau « vital ». Ces parties restent pertinentes pour la croissance et la stabilité de l'entreprise, mais ne sont pas nécessairement impliquées dans les opérations quotidiennes.
- **impact limité, occasionnel ou indirect** : parties prenantes ayant un impact indirect ou moins fréquent sur l'entreprise. Elles peuvent être importantes dans des contextes ou projets spécifiques, mais ne sont pas critiques au quotidien.

La détermination du niveau d'impact des parties prenantes sur l'entreprise dans chaque sphère et à chaque niveau implique d'évaluer plusieurs facteurs, tels que :

- **la dépendance vis-à-vis de la partie prenante** : évaluation de l'importance de la partie prenante pour les opérations de l'entreprise.

- **fréquence d'interaction** : détermination de la fréquence à laquelle l'entreprise interagit avec la partie prenante. Des interactions régulières et quotidiennes indiquent un impact plus élevé, ce qui rapproche probablement la partie prenante du niveau « vital ». Des interactions occasionnelles ou basées sur un projet correspondraient à un niveau d'impact plus faible.
- **nature de l'influence** : évaluation de l'influence directe ou indirecte de la partie prenante sur l'entreprise.
- **potentiel de risque ou d'opportunité** : prise en compte des risques ou des opportunités que la partie prenante est susceptible de créer.
- **ampleur de l'impact** : évaluation de l'importance de l'influence de la partie prenante sur les objectifs clés de l'entreprise, tels que la performance financière, la part de marché et la responsabilité sociale. Des impacts de plus grande ampleur placeraient la partie prenante à un niveau supérieur.

L'identification et la hiérarchisation des parties prenantes reposent sur le degré d'impact qu'elles subissent du fait des activités d'Eutelsat, ainsi que sur l'influence qu'elles exercent sur ses opérations et sa stratégie. Chaque partie prenante est évaluée selon des critères spécifiques, à l'aide d'un système de notation allant de 1 à 4 :

- 1 : impact faible à limité ;
- 2 : impact occasionnel ;
- 3 : impact important et significatif ;
- 4 : impact maximal et critique.

Le score total est calculé comme la somme des scores individuels pour tous les critères, ce qui permet d'obtenir une vue d'ensemble de la pertinence de chaque partie prenante. La figure ci-avant décrit les parties prenantes, en soulignant leurs rôles et leur importance au sein de l'organisation.

Modifications de la stratégie et du modèle d'affaires pour prendre en compte les points de vue et intérêts des parties prenantes

La compréhension par Eutelsat des intérêts et points de vue de ses parties prenantes clés, tels qu'ils se rapportent à la stratégie et au modèle économique du Groupe, a été intégrée dans le processus d'évaluation de matérialité. Ces perspectives des parties prenantes ont guidé l'identification et la priorisation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels, qui se reflètent dans la liste finale des IRO matériels.

Les collaborateurs d'Eutelsat, y compris leurs instances représentatives, sont régulièrement consultés afin de s'assurer que leurs intérêts, leurs points de vue et leurs droits, notamment en matière de droits humains, sont pleinement pris en compte dans la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise. Cette consultation s'effectue via plusieurs canaux, tels que le processus de dialogue dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité, des présentations régulières sur la stratégie et le modèle d'affaires, ainsi que les retours recueillis dans le cadre de l'enquête annuelle Great Place to Work.

3.1.3.3 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

ESRS 2 SBM-3

Cette section permet de comprendre les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels résultant de l'analyse de double matérialité (DMA) du Groupe, mais aussi de déterminer dans quelle mesure ces IRO découlent de la stratégie et du modèle d'affaires de l'entreprise, y compris de l'affectation de ses ressources, et de définir en conséquence les façons d'adapter la stratégie et le modèle d'affaires.

Les informations divulguées sont conformes aux exigences de reporting de la norme ESRS 2 SBM-3 « Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) économique(s) ».

À la suite du processus de dialogue avec les parties prenantes, une nouvelle liste d'impacts, risques et opportunités (IRO) matériels a été établie et est présentée ci-dessous. Cette liste constitue un renouvellement complet des IRO matériels d'Eutelsat par rapport à l'année précédente. Il convient de noter qu'Eutelsat n'a pas mené d'analyse de résilience de ses actifs ou de ses activités pour traiter les impacts, risques ou opportunités identifiés.

Intitulé des IRO	Description des IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
ENVIRONNEMENT				
ESRS E1 – Changement climatique				
Émissions de carbone dues aux nouveaux satellites et aux nouvelles infrastructures terrestres	La hausse des émissions imputables aux satellites actuels et prévus et à leurs lancements augmente l'empreinte carbone d'Eutelsat.	Impact <i>réel négatif</i>	Amont	Moyen terme (2-5 ans)
Émissions de carbone dues aux terminaux utilisateurs	Les terminaux utilisateurs, et plus particulièrement les émissions liées à la consommation d'électricité, constituent une source importante d'émissions de carbone dans la chaîne de valeur.	Impact <i>potentiel négatif</i>	Aval	Court terme (1 an)
Pollution atmosphérique due à la rentrée de satellites, de débris et d'éléments de lanceurs dans l'atmosphère	Pollution causée par la combustion, lors de leur rentrée atmosphérique, d'objets tels que satellites LEO, débris spatiaux et éléments de lanceurs.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Long terme (>5 ans)
Pollution atmosphérique due au lancement de satellites	Les lancements de satellites peuvent créer une pollution atmosphérique, notamment dans la haute atmosphère, ce qui a un impact négatif sur l'environnement.	Impact <i>réel négatif</i>	Amont	Moyen terme (2-5 ans)
Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique (Changement climatique – Transition)	Les attentes sociales et réglementaires peuvent affecter la réputation et générer des coûts financiers, ainsi que des difficultés d'accès aux financements.	Risque	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Réglementation accrue des activités spatiales (Changement climatique – Transition)	Le regard négatif porté par le public sur l'intensification des activités spatiales et la perception d'augmentation des émissions qui lui est associée pourraient conduire à une intensification de la législation visant à renforcer la réglementation de l'activité.	Risque	Amont	Moyen terme (2-5 ans)

Intitulé des IRO	Description des IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire				
Fin de vie des terminaux clients vendus par Eutelsat	Le traitement en fin de vie des terminaux utilisateurs, qu'ils soient fournis par Eutelsat ou utilisés pour accéder à un service Eutelsat, génère un impact environnemental.	Impact <i>réel négatif</i>	Aval	Moyen terme (2-5 ans)
Déchets générés par les équipements en fin de vie	L'élimination en fin de vie des équipements électroniques a un impact sur l'environnement, quel que soit le mode d'élimination. Ce problème peut être atténué par des efforts visant à prolonger la durée de vie de ces équipements.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Matériaux utilisés dans la fabrication de satellites et d'équipements	La fabrication des satellites et des équipements associés requiert l'utilisation de matières premières, dont certaines sont de nature spécifique ou critique. Le partenariat avec l'industrie et les acteurs de la recherche en matière d'écoconception, ainsi que l'optimisation de l'utilisation de matériaux à moindre impact environnemental, constituent des leviers de réduction de cet impact.	Impact <i>réel négatif</i>	Amont	Long terme (>5 ans)
Impact au cours du cycle de vie des terminaux clients	L'impact au cours du cycle de vie des terminaux clients, en particulier la fabrication, la fourniture et l'utilisation, a un effet négatif sur l'environnement en raison de l'usage de matières et d'énergie. Des partenariats avec les acteurs du secteur des telcos et les fabricants pour promouvoir des terminaux reconditionnés respectueux de l'environnement peuvent réduire cet impact et intéresser les consommateurs sensibles au sujet.	Impact <i>réel négatif</i>	Aval	Long terme (>5 ans)
Utilisation de services en orbite pour prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites	Les opérations de maintenance et interventions en orbite pourraient prolonger la durée de vie des ressources en orbite, réduisant ainsi l'impact environnemental lié aux lancements et au remplacement des satellites. Bien que cette pratique en soit encore à ses débuts, elle constitue une opportunité d'avenir pour innover et optimiser l'utilisation des ressources.	Opportunité	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Dépendances à l'égard des matériaux critiques utilisés pour la fabrication des satellites	La fabrication des satellites et des équipements associés fait appel à des matériaux critiques, parfois rares. Ces ressources sont difficiles à recycler et il existe donc une dépendance à l'égard de l'approvisionnement continu en nouvelles matières premières. Ces matériaux étant issus de chaînes d'approvisionnement mondiales, leur disponibilité pourrait être perturbée, ce qui représente un risque pour l'activité d'Eutelsat.	Risque	Amont	Moyen terme (2-5 ans)
Spécifique à l'entreprise – Protection de l'environnement spatial				
Impact opérationnel de l'augmentation de l'activité spatiale	L'activité spatiale et le nombre d'objets dans l'espace ont considérablement augmenté ces dernières années. Cela a un impact négatif sur l'environnement spatial, qui devient de plus en plus encombré par des objets d'origine anthropique. Eutelsat est le deuxième propriétaire, après Starlink, d'objets dans l'espace et contribue donc à cet impact négatif.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Court terme (1 an)
Coûts de la réglementation pour la gestion des activités spatiales	De nouvelles réglementations pourraient alourdir les charges financières liées à la conformité, la conception et l'exploitation des engins spatiaux, ce qui augmenterait les coûts pour Eutelsat et constituerait donc un risque pour l'entreprise.	Risque	Opérations propres	Long terme (>5 ans)

Intitulé des IRO	Description des IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
SOCIAL				
ESRS S1 – Personnel de l'entreprise				
Bien-être et accompagnement des employés	Les problématiques liées à la santé mentale et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée peuvent affecter la motivation des salariés et, à terme, accroître le taux de rotation.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Court terme (1 an)
Santé et sécurité des effectifs	Les problématiques de santé et sécurité des employés peuvent entraîner des blessures du personnel, des sanctions financières potentielles ainsi qu'une atteinte à la réputation.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Court terme (1 an)
Diversité du personnel	Un manque de diversité au sein des équipes peut restreindre les opportunités pour les collaborateurs issus de groupes minoritaires, ce qui conduit à une représentation limitée des intérêts et des points de vue, et affaiblit la qualité de la prise de décision.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Évolution équitable des talents	L'absence d'équité dans l'évolution et la formation des talents peut restreindre les opportunités offertes aux salariés, se traduisant souvent par une baisse de motivation et une augmentation du taux de rotation du personnel.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Court terme (1 an)
Rémunération équitable	L'absence de politiques de rémunération équitables et transparentes peut fortement affecter la motivation des salariés et entraîner une hausse du taux de rotation.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Court terme (1 an)
Risque accru pour les salariés exerçant des fonctions à forte intensité de travail	Les fonctions à haute intensité de travail, en particulier au sein des opérations en continu (24 h/24 et 7 j/7), peuvent entraîner des risques sanitaires et sécuritaires pour le personnel, et requérir un accompagnement approprié.	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)
Culture d'entreprise inclusive	L'absence d'un environnement inclusif peut empêcher l'entreprise d'offrir des opportunités à une part importante de ses salariés actuels et futurs.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Court terme (1 an)
Défis en matière d'évolution et de fidélisation des talents	Un manque d'attention portée à l'évolution des talents peut compromettre la fidélisation des salariés et limiter la capacité de l'entreprise à attirer des profils qualifiés.	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)
Spécifique à l'entreprise – Réduction de la fracture numérique				
Fourniture de connectivité aux communautés mal desservies	Les bénéfices sociétaux liés à la fourniture de connectivité et de moyens de communication aux populations et communautés non connectées.	Impact <i>réel positif</i>	Aval	Court terme (1 an)
Promotion de l'accès mondial à l'information	En garantissant un large accès à l'information, Eutelsat renforce la sensibilisation aux enjeux mondiaux et soutient l'autonomie des populations à travers le monde.	Impact <i>réel positif</i>	Aval	Court terme (1 an)

Intitulé des IRO	Description des IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
GOUVERNANCE				
ESRS G1 – Conduite des affaires				
Transparence des affaires	Un manque de transparence dans l'activité commerciale de l'entreprise fragilise la confiance de nombreux acteurs clés, notamment les investisseurs, les clients et les collaborateurs. Ce risque peut être réduit grâce à l'instauration d'une culture d'entreprise forte, fondée sur l'intégrité et l'éthique dans les pratiques commerciales.	Impact <i>réel négatif</i>	Opérations propres	Long terme (>5 ans)
Atteinte à la réputation liée à la corruption et aux pratiques de corruption	Les problèmes de corruption ou d'actes de corruption porteraient atteinte à la réputation d'Eutelsat, mettant en péril la confiance des clients, les partenariats, ainsi que l'exposition à des sanctions financières potentielles.	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)
Conduite éthique dans les opérations de l'entreprise	Garantir une conduite éthique dans l'ensemble des opérations, du cycle de vie des satellites aux partenariats, est essentiel pour prévenir les risques juridiques et préserver l'intégrité.	Risque	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Avantage concurrentiel de la stratégie de protection des données	Une stratégie de protection des données transparente et fiable peut attirer des clients et positionner Eutelsat en tant que prestataire de services de confiance.	Opportunité	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Spécifique à l'entreprise – Gestion des interférences optiques et radio				
Perturbations optiques liées aux satellites Eutelsat	Les satellites d'Eutelsat, notamment la constellation LEO, génèrent un certain niveau de perturbation optique avec l'astronomie au sol et la recherche astronomique.	Impact <i>réel négatif</i>	Aval	Court terme (1 an)
Réduction des perturbations radioélectriques	Pour limiter les impacts de perturbation radioélectrique de la constellation LEO d'Eutelsat sur l'astronomie au sol, des filtres de radiofréquences spécifiques et des bandes de garde sont mis en place, restreignant la bande passante exploitable par Eutelsat. Ce dispositif engendre un coût financier, ainsi qu'une restriction commerciale sur la bande passante susceptible d'être commercialisée.	Risque	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Spécifique à l'entreprise – Cybersécurité				
Mesures de cybersécurité protégeant les opérations critiques	Les mesures de cybersécurité sont essentielles pour prévenir tout accès ou contrôle non autorisé des satellites, ce qui pourrait gravement perturber les opérations.	Impact <i>réel positif</i>	Opérations propres	Court terme (1 an)
Menace accrue de cyberattaque	La montée des cybermenaces impose à Eutelsat de renforcer ses mesures de protection, notamment en recrutant du personnel supplémentaire, en révisant ses procédures et en supportant des coûts additionnels.	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)
Spécifique à l'entreprise – Sécurité nationale				
Potentiel de revenus provenant de contrats gouvernementaux	L'exécution de contrats gouvernementaux liés à la sécurité nationale peut offrir d'importantes perspectives de revenus pour Eutelsat.	Opportunité	Opérations propres	Court terme (1 an)
Coûts liés aux contrats gouvernementaux	Le respect des exigences strictes en matière de sécurité nationale pour les services gouvernementaux implique des investissements substantiels, ayant un impact sur les coûts d'exploitation.	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)

Sur la base des actions associées à chaque impact, risque et opportunité (IRO) décrites dans ce document, aucun effet financier significatif n'a été identifié à ce jour susceptible d'impacter la situation financière, la performance financière ou les flux de trésorerie de l'entreprise, ni aucun effet attendu à court, moyen ou long terme. De même, aucune modification significative des actifs ou passifs n'est prévue lors du prochain exercice. Par ailleurs, aucun effet actuel ou anticipé d'impacts, risques ou opportunités majeurs sur notre modèle d'affaires, notre chaîne de valeur, notre stratégie ou nos processus décisionnels n'a été identifié. En conséquence, aucune modification n'a été apportée, et aucune mesure de réponse n'est actuellement envisagée.

ESRS E1 SBM-3

Suite au processus décrit dans les sections ESRS E1, E2, E3, E4 et E5 – IRO-1, 2, les risques liés au changement climatique ont été identifiés dans le cadre de l'exercice de double matérialité comme ayant un impact sur Eutelsat au niveau du Groupe. Ces deux risques sont identifiés comme des risques de transition :

- attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique ;
- réglementation accrue des activités spatiales.

Le traitement de ces risques est détaillé dans la section 3.2.1 de ce document.

ESRS S1 SBM-3

Eutelsat reconnaît l'importance de prendre en compte les impacts matériels que ses activités peuvent avoir sur ses effectifs, en conformité avec les exigences de la norme ESRS 2. Cela inclut l'ensemble des catégories au sein de nos équipes : salariés permanents, travailleurs temporaires, stagiaires et apprentis, susceptibles d'être affectés par les décisions et opérations de l'entreprise. Leurs conditions de travail et leur bien-être étant liés à nos activités, ces groupes sont donc intégrés dans le périmètre de notre reporting.

Concernant les impacts positifs de nos activités, aucun effet significatif n'a été identifié pour nos collaborateurs. Néanmoins, nous restons pleinement engagés à créer un environnement de travail favorisant le bien-être et le développement, tant pour nos employés que pour les autres catégories de personnel, en recherchant constamment des opportunités d'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au sein de l'entreprise. Plusieurs impacts négatifs, systématiques par nature, ont été identifiés, sans qu'ils résultent d'incidents ponctuels.

Dans le cadre de notre transition vers des opérations plus durables, nous n'avons pas identifié d'impacts matériels sur nos effectifs résultant de ces changements. Par ailleurs, nous confirmons qu'aucun risque majeur de travail forcé ou de travail des enfants n'a été détecté, ni dans nos activités, ni dans les zones géographiques où nous opérons.

Enfin, dans le cadre de notre évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO), deux risques majeurs liés à nos effectifs ont été identifiés, ces derniers constituant une ressource clé pour notre activité. Il s'agit d'un risque accru pour les collaborateurs exerçant des fonctions à forte intensité de travail, et de défis en matière de développement et de fidélisation des talents, particulièrement dans un contexte de marché du travail compétitif, susceptibles d'affecter notre capacité à attirer, développer et retenir des compétences clés. Ces risques, de court terme, sont directement liés à nos opérations, et impactent à la fois notre modèle d'affaires et notre stratégie de capital humain, en influençant la continuité opérationnelle et la performance à long terme. Nous agissons activement pour les atténuer par des mesures ciblées, incluant l'amélioration des conditions de travail, le soutien au développement professionnel et le renforcement de l'engagement des collaborateurs.

Si aucune opportunité significative n'a encore été identifiée, nous poursuivons nos efforts pour identifier des leviers liés au développement des effectifs, à l'engagement des collaborateurs et à l'amélioration des conditions de travail, susceptibles de générer des effets bénéfiques à moyen ou long terme.

3.1.4 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Ce volet présente les exigences de publication visant à expliquer le processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels, ainsi que les informations qu'Eutelsat a intégrées dans sa déclaration de durabilité à l'issue de son analyse de double matérialité.

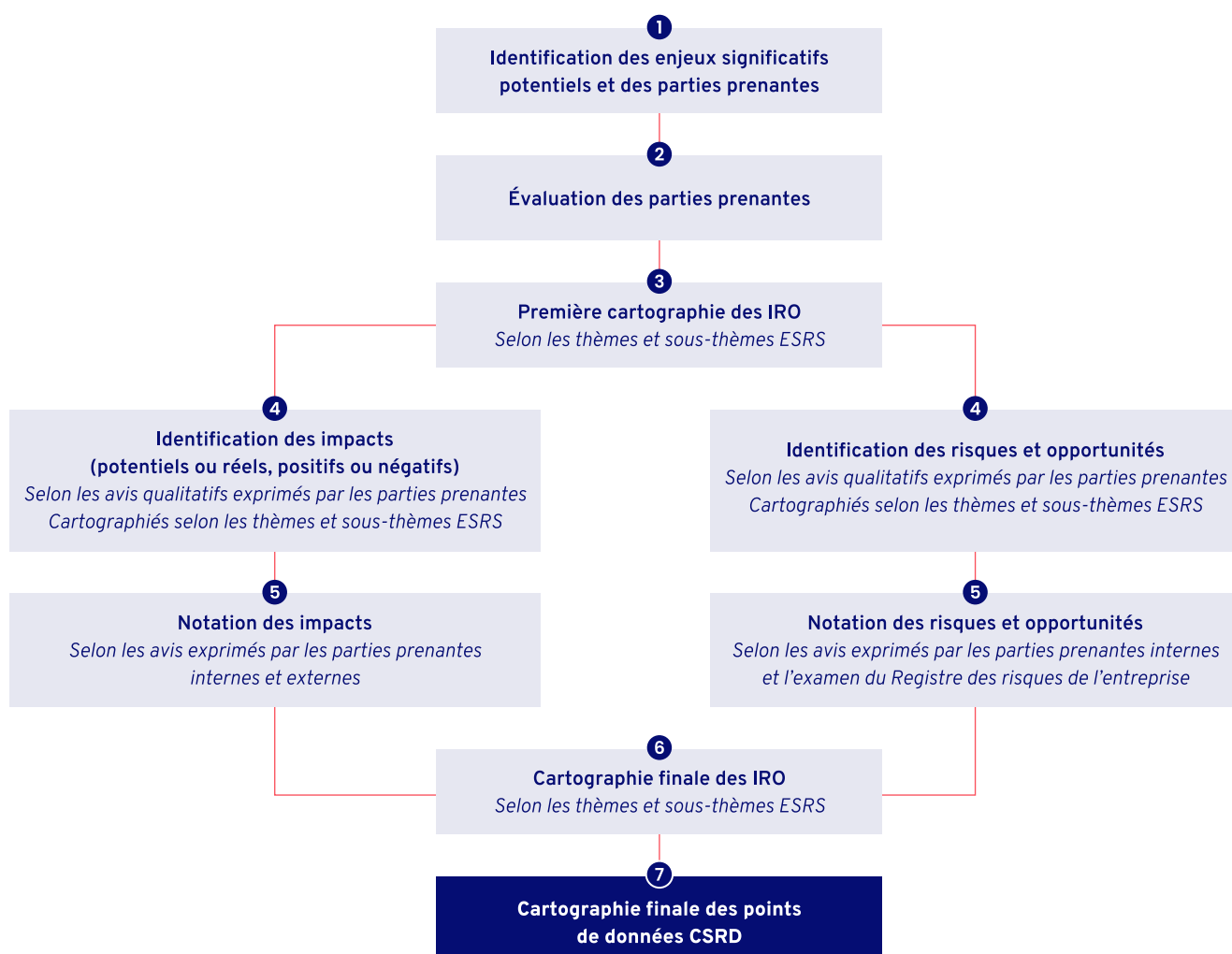
3.1.4.1 DESCRIPTION DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS

ESRS 2 IRO-1

Cette section décrit le processus du Groupe permettant d'identifier ses impacts, risques et opportunités (IRO), et d'évaluer ceux qui sont matériels. Cette section vise à décrire les processus par lesquels la Société identifie les IRO et évalue leur matérialité, afin d'établir une base permettant de déterminer les informations à faire figurer dans son état de durabilité.

Ce processus de divulgation d'informations est conforme aux exigences de déclaration de la norme ESRS 2 IRO-1.

Figure 5 – Processus d'analyse de double matérialité du Groupe



1. Identification des enjeux matériels potentiels et des parties prenantes

La première étape a consisté à intégrer et identifier les principaux enjeux matériels pour Eutelsat et OneWeb. Nous y sommes parvenus en tirant parti de la matrice de matérialité simplifiée d'Eutelsat, initialement développée en 2021, associée à celle de OneWeb, ce qui nous a permis d'adopter une approche globale et robuste de nos principaux enjeux de durabilité.

Aux fins d'assurer une perspective globale de ces enjeux, les parties prenantes ont été invitées à évaluer l'impact d'une liste d'enjeux matériels. Cette liste intégrait à la fois les thèmes identifiés dans le cadre des ESRS et d'autres spécifiques à l'entreprise et pertinentes pour le Groupe.

2. Évaluation des parties prenantes

Dans le cadre de l'exercice de double matérialité réalisé par le Groupe au cours de l'exercice financier, l'ensemble des parties prenantes a été consulté, avec un total de 138 interlocuteurs sollicités (59 externes et 79 internes) :

- parties prenantes externes : pour chaque groupe, au moins une entreprise ou personne représentative a été incluse. Pour les catégories de parties prenantes prioritaires, plusieurs entreprises ou individus ont été contactés afin de garantir un retour suffisant de ces catégories ;
- parties prenantes internes : un échantillon représentatif et diversifié d'employés issus de différents niveaux et départements ont été consultés (membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif, représentants du personnel, collaborateurs des unités opérationnelles (Connectivité et Vidéo), ingénierie, finance, ressources humaines, relations investisseurs, juridique, exploitation et stratégie).

La consultation des parties prenantes a été réalisée selon deux modalités :

- a. un questionnaire en ligne ;
- b. des entretiens individuels, au nombre de sept, menés avec des parties prenantes clés internes et externes.

a. Le questionnaire

Pour s'assurer que les parties prenantes disposaient du contexte nécessaire, un brief détaillé exposant l'objectif de l'exercice de double matérialité a été envoyé, fournissant une présentation du Groupe et de sa mission RSE, ainsi qu'un résumé des exigences réglementaires pertinentes.

Le questionnaire était structuré en 21 thèmes couvrant les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Ces thèmes comprenaient à la fois des sujets alignés avec les ESRS et des sujets spécifiques à l'entreprise. Pour chaque domaine, les parties prenantes ont répondu à une série de questions, certaines générales, d'autres adaptées aux activités du Groupe. Elles étaient invitées à examiner les sujets présentés, attribuer des scores appropriés, partager leurs points de vue sur les impacts potentiels positifs ou négatifs, et estimer les éventuelles implications financières pour l'entreprise. Si elles ne se sentaient pas en mesure de répondre à certaines questions, elles avaient la possibilité de les laisser sans réponse. Les parties prenantes pouvaient également commenter ou souligner tous les sujets :

- neuf sujets à impact environnemental potentiel :
 - atténuation du changement climatique,
 - adaptation au changement climatique,
 - pollution,
 - ressources en eau et milieux marins,
 - biodiversité et écosystèmes,
 - utilisation des ressources et gestion des déchets,

- protection de l'environnement spatial,
- éco-conception des satellites et équipements,
- protection de l'astronomie optique et radio ;

■ huit sujets à impact social potentiel :

- santé, sécurité et bien-être des employés,
- engagement des employés et développement des talents,
- diversité, égalité des chances et inclusion,
- droits des travailleurs dans la chaîne de valeur,
- communautés affectées,
- protection des données,
- consommateurs et utilisateurs finaux,
- réduction de la fracture numérique ;

■ quatre sujets à impact gouvernance potentiel :

- lutte contre la corruption, des pratiques de corruption et respect de l'éthique,
- achats responsables,
- cybersécurité,
- sécurité nationale.

b. Les entretiens individuels

Des entretiens individuels ont été réalisés avec des parties prenantes externes ou internes préalablement sélectionnées. Les participants ont été choisis en fonction de leur connaissance de notre secteur, de leur intérêt pour les sujets de durabilité, et de leur niveau d'engagement.

Les entretiens étaient structurés en deux parties :

1. introduction : présentation du Groupe, de sa stratégie de durabilité, et bref résumé des attentes réglementaires ;
2. discussion : échange ouvert pour recueillir des retours sur les résultats préliminaires relatifs aux impacts, risques et opportunités (IRO) ESG de l'entreprise.

Pour faciliter la discussion, un ensemble de questions guides ont été fournies. Les parties prenantes étaient encouragées à partager leurs points de vue sur la liste provisoire des IRO et à soulever tout autre sujet pertinent selon elles.

L'objectif de l'engagement des parties prenantes est de :

- définir et prioriser les impacts, risques et opportunités (IRO) ;
- favoriser l'engagement envers la mission RSE du Groupe.

3. Première cartographie des IRO

À partir des retours qualitatifs exprimés par les parties prenantes lors du processus décrit dans les sections précédentes, une première cartographie des IRO potentiels a été établie. Cette liste a permis de s'assurer que l'ensemble des enjeux soulevés par les parties prenantes durant la phase d'évaluation a bien été identifié et pris en compte en tant qu'IRO potentiel.

4. Identification des IRO

Pour chaque IRO potentiel identifié à l'étape précédente, une évaluation a été menée afin de le classer comme un impact, un risque ou une opportunité. Plus précisément, pour les impacts, une classification plus poussée a été faite pour distinguer les impacts « réels » des impacts « potentiels », ainsi que pour les qualifier de « positifs » ou « négatifs ».

Chaque IRO a ensuite été cartographié selon le thème, le sous-thème ou le sous-sous-thème ESRS concerné, ou en tant que spécifique à l'entreprise. Un processus de caractérisation supplémentaire a été mené pour tous les IRO, définissant leur périmètre dans le cadre des opérations, la chaîne de valeur (amont, opérations propres et aval) et leur horizon temporel (court terme : 1 an, moyen terme : 2-5 ans, ou long terme : >5 ans). À cette fin, nous avons appliqué une méthodologie combinant l'expertise interne, les commentaires des parties prenantes et des outils d'analyse de matérialité. Chaque IRO du tableau est lié à des étapes spécifiques de la chaîne de valeur sur la base de cette analyse. Cette approche garantit que le processus tient compte des impacts de l'entreprise, soit directement par le biais de ses propres activités, soit indirectement par le biais de ses relations commerciales.

Par la suite, un processus d'agrégation a été mis en œuvre pour regrouper les IRO couvrant des enjeux similaires. Chaque agrégation a été étayée par une justification détaillée, assurant la traçabilité des décisions prises. Enfin, les IRO demeurés pertinents après cette agrégation ont été signalés comme étant « à analyser », afin d'indiquer qu'ils passeraient à l'étape d'évaluation suivante.

5. Notation des IRO

À la suite du processus d'agrégation, une approche structurée a été mise en œuvre pour attribuer une note aux IRO matériels potentiels par le biais d'ateliers organisés. Ces séances ont été conçues pour mobiliser les parties prenantes internes et externes, selon une approche différenciée des impacts par rapport aux risques et opportunités.

S'agissant des impacts, le processus de notation a tenu compte des commentaires des parties prenantes internes et externes, tandis que les risques et opportunités ont été notés uniquement en fonction des commentaires des parties prenantes internes. Les ateliers se sont attachés à attribuer des notes dans quatre grandes catégories : ampleur, étendue, irréremédiabilité et probabilité, selon le cas pour chaque IRO.

Au cours du processus de notation en présence des parties prenantes, l'intitulé, la formulation et la catégorisation des IRO ont été confirmés et, si nécessaire, modifiés en fonction des commentaires de chaque partie prenante.

Aux fins d'améliorer la clarté et cohérence du processus de notation, un système de seuil uniforme a été instauré dans toutes les catégories. Cette approche a été imaginée dans l'optique de rationaliser la gestion des données et garantir la comparabilité des

résultats. Plus précisément, pour les catégories de probabilité et d'impact financier, les seuils ont été alignés sur ceux déjà établis dans le registre des risques d'Eutelsat. Cette harmonisation a facilité un processus d'évaluation des risques plus intégré.

Conformément à la directive CSRD et à la méthodologie ESRS, la notation des IRO a suivi des critères différenciés en fonction de la nature de l'élément évalué :

- **les impacts négatifs** ont été notés selon quatre critères : ampleur, étendue, irréremédiabilité et, le cas échéant, probabilité ;
- **les impacts positifs** ont été notés selon trois critères : ampleur, étendue et probabilité ;
- **les risques et opportunités** ont été évalués en fonction de l'impact financier et de la probabilité, conformément aux seuils définis dans le registre des risques du Groupe.

Ampleur de l'impact :

- 1 : impact ayant une ampleur légère pour la Société et/ou l'environnement ;
- 2 : impact ayant une ampleur modérée pour la Société et/ou l'environnement ;
- 3 : impact ayant une ampleur élevée pour la Société et/ou l'environnement ;
- 4 : impact ayant une ampleur extrême pour la Société et/ou l'environnement.

Étendue géographique ou démographique de l'impact :

- 1 : étendue ayant une portée très localisée ;
- 2 : étendue ayant une portée nationale ;
- 3 : étendue ayant une portée régionale ;
- 4 : étendue ayant une portée mondiale.

Niveau d'irréremédiabilité de l'impact :

- 1 : impact négatif rapidement et facilement remédiable ;
- 2 : impact négatif remédiable moyennant un effort limité (en termes de temps et de dépenses) ;
- 3 : impact négatif difficilement remédiable ;
- 4 : impact négatif irréremédiable.

Probabilité :

- 1 : faible 0-30 %
- 2 : possible 31-50 %
- 3 : quasi certaine 51-80 %
- 4 : certaine 81-100 %

Impact financier :

- 1 : 0-15 M€
- 2 : 15-60 M€
- 3 : 60-100 M€
- 4 : > 100 M€

La note de chaque IRO matériel potentiel a été calculée à l'aide du tableau suivant :

Type	Notation	Critères de l'ampleur de l'impact
Impact positif réel	Ampleur de l'impact	Moyenne de l'échelle et de l'étendue
Impact négatif réel	Ampleur de l'impact	Moyenne de l'échelle, de l'étendue et du caractère irréversible de l'impact
Impact positif potentiel	Moyenne de l'ampleur et probabilité de l'impact	Moyenne de l'échelle et de l'étendue
Impact négatif potentiel	Moyenne de l'ampleur et probabilité de l'impact	Moyenne de l'échelle, de l'étendue et du caractère irréversible de l'impact
Risques et opportunités	Moyenne de l'impact financier et de la probabilité	N/A

Le processus de notation a permis de s'assurer que chaque IRO potentiel avait au moins une notation d'une partie prenante interne et, dans la mesure du possible, d'une partie prenante externe pour les impacts.

Dans le cadre de l'analyse des IRO, les risques et opportunités identifiés ont été comparés à ceux enregistrés dans le registre des risques du Groupe. Pour les éléments matériels également présents dans ce registre, des références croisées ont été effectuées afin d'en faciliter le suivi et la traçabilité. Toutefois, cette comparaison s'est limitée aux risques déjà cités dans le registre et n'a pas cherché à hiérarchiser les risques liés à la durabilité par rapport à d'autres types de risques.

Dans le cadre de ce processus, les notes de probabilité et d'impact financier ont été examinées, et tout écart a été noté. L'objectif à long terme est de veiller à ce que tous les risques et opportunités matériels soient systématiquement reflétés dans le registre des risques du Groupe. Toutes ces mesures ont été prises en concertation et avec la participation du Responsable de la Gestion des Risques du Groupe. De plus, les risques et opportunités identifiés ont été examinés afin de déterminer s'ils dépendaient de façon significative de la disponibilité de ressources naturelles, humaines ou sociales à des prix et un niveau de qualité appropriés. À ce stade, aucune dépendance de ce type n'a été identifiée pour les risques évalués.

6. Cartographie finale des IRO

Aux fins de produire une note finale pour chaque IRO matériel potentiel, il a été nécessaire de combiner les notes attribuées par les parties prenantes internes et externes.

Différents pourcentages ont été attribués aux commentaires des parties prenantes internes et externes, en tenant compte de leurs niveaux d'expertise respectifs et de leur compréhension du contexte de l'entreprise et de ses grands enjeux. Les avis exprimés par les parties prenantes internes, en particulier par les employés experts dans chaque domaine d'activités d'Eutelsat, ont reçu une pondération de 80 %, et ceux des parties prenantes externes, de 20 %. En appliquant cette pondération, l'ampleur finale de chaque impact a été calculée. Dans le cas où il n'y avait pas de notation externe d'un impact, une pondération de 100 % a été appliquée à la notation interne.

Aux fins d'identifier la cartographie finale des IRO actuellement considérés comme matériels pour Eutelsat, un seuil a été appliqué à la notation finale. Un impact est considéré comme matériel s'il a

un indice d'ampleur supérieur à 2,0. De même, un risque ou une opportunité est considéré comme matériel s'il a une note supérieure à 2,0.

Cette cartographie finale hiérarchise les IRO les plus matériels, en veillant à ce que l'attention et les ressources soient concentrées sur ceux ayant le plus d'impact potentiel pour l'organisation.

Pour la présentation des IRO matériels, il a été jugé inutile de procéder à une ventilation, aucune variation significative selon les pays ou les sites n'ayant été identifiée.

Le processus ne s'est pas explicitement concentré sur des activités, des relations commerciales, des secteurs géographiques ou d'autres facteurs particuliers associés à un risque accru d'impacts négatifs. Au lieu de cela, une approche générale et intégrée a été appliquée à toutes les opérations et composantes de la chaîne de valeur.

7. Cartographie finale des points de données CSRD

À partir du mapping préalable des thématiques, sous-thématiques et sous-sous-thématiques des ESRS, les IRO identifiés comme matériels ont permis de déterminer les domaines des ESRS applicables au reporting de durabilité d'Eutelsat. Pour chaque thématique, sous-thématique et sous-sous-thématique, la liste des points de données a été analysée à l'aide du tableau de référence des lignes directrices de l'EFRAG, afin d'identifier ceux qui sont applicables et obligatoires pour Eutelsat sur l'exercice de reporting en cours.

ESRS E1 & E5 IRO-1

Cette section décrit les processus d'identification et d'évaluation des IRO climatiques jugés matériels. L'ensemble des thématiques environnementales a été pris en compte dans le cadre de cette analyse. Il convient toutefois de préciser que la Pollution (ESRS E2), les Ressources hydriques et marines (ESRS E3) ainsi que la Biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4) n'ont pas été retenus comme sujets matériels à l'issue de l'exercice de double matérialité.

Concernant l'évaluation des IRO matériels relevant de la thématique Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5), les Communautés affectées (ESRS S3) n'ont pas été directement consultées par Eutelsat. Toutefois, les informations provenant de nos clients et fournisseurs, en lien plus direct avec ces communautés potentiellement concernées, ont été prises en compte.

La catégorisation des risques et opportunités climatiques suit la classification recommandée par le TCFD.

Catégorie	Classification TCFD	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Risques physiques (risques chroniques et graves)	■ Liés à la température ■ Liés au vent ■ Liés à l'eau ■ Liés à une masse solide		■ Court terme (1 an) ■ Moyen terme (2-5 ans) ■ Long terme (>5 ans)
Risques de transition	■ Politiques et juridiques ■ Technologiques ■ Accès au marché ■ Réputation	■ Opérations propres ■ Chaîne de valeur amont ■ Chaîne de valeur aval	
Opportunités	■ Produits & Services ■ Marché ■ Efficacité des ressources ■ Résilience		

L'évaluation des risques et opportunités climatiques est réalisée au minimum une fois par an sur les principaux sites opérationnels d'Eutelsat. Elle s'intègre le plus souvent dans le système de management environnemental (SME) du site concerné, lui-même pouvant relever d'une certification ISO 14001. Les parties prenantes locales sont ensuite consultées, également sur une base annuelle au minimum, afin de mettre à jour les risques et opportunités jugés matériels au niveau du Groupe.

Aucune hypothèse climatique standardisée n'est imposée à l'échelle du Groupe ; toutefois, les hypothèses formulées localement sont intégrées à l'analyse globale.

Lors de l'évaluation, aucune analyse de scénario climatique spécifique n'a été menée, et aucun dépistage additionnel des actifs ou activités liés au changement climatique ou à l'utilisation des ressources n'a été effectué.

Par ailleurs, aucun dépistage spécifique n'a été réalisé sur les implantations des sites ou les activités commerciales, en propre ou dans la chaîne de valeur, afin d'identifier d'éventuels impacts réels ou potentiels relatifs à la pollution, aux ressources en eau et milieux marins, ou à la biodiversité et aux écosystèmes.

3.1.4.2 EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR L'ÉTAT DE DURABILITÉ DE L'ENTREPRISE

ESRS 2 IRO-2

Cette section vise à expliciter les exigences de publication énoncées dans le présent état de durabilité, ainsi que les thématiques considérées comme non « matérielles » (au sens de « significatives ») à la suite de l'analyse de matérialité.

Référence ESRS	Sujet	Matérialité	Section
ESRS 2	INFORMATIONS GÉNÉRALES À PUBLIER		
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	Matériel	3.1.1.1
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Matériel	3.1.1.2
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Matériel	3.1.2.1
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	Matériel	3.1.2.3
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	Matériel	3.1.2.4
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	Matériel	3.1.2.5
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	Matériel	3.1.2.6
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Matériel	3.1.3.1
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Matériel	3.1.3.2
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	Matériel	3.1.3.3
IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	Matériel	3.1.4.1
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	Matériel	3.1.4.2

Référence ESRS	Sujet	Matérialité	Section
ESRS E1	CHANGEMENT CLIMATIQUE		
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	Matériel	3.1.2.3
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Matériel	3.1.3.3
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	Matériel	3.1.4.1
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Matériel	3.2.1.1
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Matériel	3.2.1
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Matériel	3.2.1
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Matériel	3.2.1.4
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Matériel	3.2.1.5
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Matériel	3.2.1.6
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Matériel	3.2.1.6
E1-8	Tarification interne du carbone	Matériel	3.2.1.6
E1-9	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	Omises en 2025 en raison des dispositions de transition	
ESRS E2	POLLUTION		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	Non Matériel	
E2-1	Politiques en matière de pollution	Non Matériel	
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	Non Matériel	
E2-3	Cibles en matière de pollution	Non Matériel	
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non Matériel	
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non Matériel	
E2-6	Effets financiers attendus de risques et d'opportunités liés à la pollution	Non Matériel	
ESRS E3	RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	Non Matériel	
E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	Non Matériel	
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	Non Matériel	
E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	Non Matériel	
E3-4	Consommation d'eau	Non Matériel	
E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	Non Matériel	
ESRS E4	BIODIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES		
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non Matériel	
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non Matériel	
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	Non Matériel	
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non Matériel	
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non Matériel	
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération à la biodiversité et des écosystèmes	Non Matériel	
E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non Matériel	

Référence ESRS	Sujet	Matérialité	Section
ESRS E5	UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Matériel	3.1.4.1
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Matériel	3.2.2
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Matériel	3.2.2
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Matériel	3.2.2
E5-4	Flux de ressources entrants	Matériel	3.2.2
E5-5	Flux de ressources sortants	Matériel	3.2.2
E5-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Omis en 2025 en raison des dispositions de transition	
ESRS S1	PERSONNEL DE L'ENTREPRISE		
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Matériel	3.1.3.3
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	Matériel	3.3.1.1
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	Matériel	3.3.1.2
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	Matériel	3.3.1.3
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	Matériel	3.3.1
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Matériel	3.3.1
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Matériel	3.3.1.4
S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	Omis en 2025 en raison des dispositions de transition	
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Matériel	3.3.1.5
S1-9	Indicateurs de diversité	Matériel	3.3.2.2
S1-10	Salaires décents	Matériel	3.3.2
S1-11	Protection sociale	Omis en 2025 en raison des dispositions de transition	
S1-12	Personnes handicapées	Omis en 2025 en raison des dispositions de transition	
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	Omis en 2025 en raison des dispositions de transition	
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	Matériel	3.3.1.6
S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Omis en 2025 en raison des dispositions de transition	
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	Matériel	3.3.1
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	Matériel	3.3.1

Référence ESRS	Sujet	Matérialité	Section
ESRS S2	TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Non Matériel	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non Matériel	
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non Matériel	
S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	Non Matériel	
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Non Matériel	
S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Non Matériel	
S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non Matériel	
ESRS S3	COMMUNAUTÉS AFFECTÉES		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Non Matériel	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non Matériel	
S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	Non Matériel	
S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	Non Matériel	
S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	Non Matériel	
S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	Non Matériel	
S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non Matériel	
ESRS S4	CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Non Matériel	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non Matériel	
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	Non Matériel	
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	Non Matériel	
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Non Matériel	
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	Non Matériel	
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non Matériel	
ESRS G1	CONDUITE DES AFFAIRES		
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Matériel	3.1.2.1
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	Matériel	3.4.1.1
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Matériel	3.4.1.3
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Matériel	3.4.2
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	Matériel	3.4.2
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Matériel	3.4.1.3
G1-6	Pratiques en matière de paiement	Matériel	3.4.1.3

3.2 ENVIRONNEMENT

3.2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette section traite de tous les sous-thèmes de la norme ESRS E1 Changement climatique. L'analyse de double matérialité a permis d'identifier six IRO (impacts, risques et opportunités) matériels en rapport avec ce thème. Ces IRO, qui concernent à la fois nos activités et notre chaîne de valeur amont et aval, s'inscrivent dans des horizons de court, moyen et long terme, et traduisent notre engagement en faveur de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation à ce changement et de la consommation d'énergie.

Pour mieux comprendre l'approche d'Eutelsat en matière de changement climatique, il convient de préciser que l'essentiel de

son activité commerciale repose sur la vente de services de communication par satellite, généralement sous la forme de la commercialisation de capacité sur des satellites détenus et exploités par Eutelsat.

Par ailleurs, pour certains services de connectivité, Eutelsat fournit également à ses clients des terminaux destinés aux utilisateurs finaux, nécessaires à l'utilisation du service de communication vendu. Ces terminaux ne sont ni conçus ni fabriqués par Eutelsat, qui ne dispose pas d'installations de production.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Émissions de carbone dues aux nouveaux satellites et aux nouvelles infrastructures terrestres	Impact négatif réel	Amont	Moyen terme (2-5 ans)
Émissions de carbone dues aux terminaux utilisateurs	Impact négatif potentiel	Aval	Court terme (1 an)
Pollution atmosphérique due à la rentrée de satellites, de débris et d'éléments de lanceurs dans l'atmosphère	Impact négatif réel	Opérations propres	Long terme (>5 ans)
Pollution atmosphérique due au lancement de satellites	Impact négatif réel	Amont	Moyen terme (2-5 ans)
Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique (Changement climatique – Transition)	Risque	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Réglementation accrue des activités spatiales (Changement climatique – Transition)	Risque	Amont	Moyen terme (2-5 ans)

3.2.1.1 PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ESRS E1-1

Eutelsat n'a pas encore formellement adopté de plan de transition ⁽¹⁾, mais a mis en œuvre un plan de décarbonation portant sur les enjeux liés à la réduction des émissions de carbone, tel que décrit en détail dans les sections suivantes. Ce plan comprend l'identification d'objectifs de réduction des émissions, les leviers associés à la décarbonation, ainsi que le suivi des progrès accomplis dans l'atteinte de ces objectifs. Approuvé par l'initiative Science Based Targets (SBTi), ce plan prévoit une réduction absolue des émissions des scopes 1 et 2, conforme à une trajectoire de limitation du réchauffement à 1,5 °C selon l'Accord de Paris, ainsi qu'une réduction de l'intensité carbone pour le scope 3.

Ce plan de décarbonation est pleinement aligné avec la stratégie commerciale d'Eutelsat, qui repose sur le développement de son

réseau de communications, notamment par le déploiement d'infrastructures supplémentaires au sol et en orbite. La réduction des émissions carbone est principalement envisagée au sol à travers des actions d'efficacité énergétique, en particulier la diminution de la consommation d'énergies non renouvelables telles que le charbon, le pétrole ou le gaz. En orbite, les efforts portent sur l'optimisation de l'efficacité carbone des nouveaux satellites, en maximisant leur capacité de transmission, ainsi que sur l'allongement de la durée de vie opérationnelle des satellites existants et à venir.

Il convient également de noter qu'Eutelsat n'est pas exclu des indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (Paris-Aligned Benchmarks), conformément au Règlement Délégué (UE) 2020/1818 du 17 juillet 2020. Eutelsat poursuivra ses travaux en vue de l'élaboration d'un plan de transition conforme à la trajectoire 1,5 °C, en cohérence avec sa stratégie de développement de son infrastructure satellitaire.

⁽¹⁾ La société travaille actuellement à l'élaboration de son plan de transition, qui devrait être adopté au cours du prochain exercice.

3.2.1.2 IRO : ÉMISSIONS DE CARBONE DUES AUX NOUVEAUX SATELLITES ET AUX NOUVELLES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

i Description : La hausse des émissions imputables aux satellites actuels et prévus et à leur lancement augmente l'empreinte carbone d'Eutelsat.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Eutelsat n'a pas formalisé de politiques spécifiques sur ce sujet, celui-ci étant pleinement intégré au plan de décarbonation approuvé, dont les actions sont alignées avec la stratégie commerciale de l'entreprise, comme décrit dans les sections suivantes.	INFRASTRUCTURE TERRESTRE	■ Émissions de carbone scopes 1 et 2 (tCO ₂ e)
	■ Installation de panneaux solaires ■ Passage à des contrats d'approvisionnement en énergie verte ■ Amélioration de l'efficacité énergétique	■ Objectif de réduction absolue des émissions de carbone de -50 %, selon l'approche <i>market-based</i> , d'ici 2030 par rapport à 2021.
	SATELLITES	■ Émissions de carbone scope 3 (tCO ₂ e)
	■ Extension de la durée de vie des satellites ■ Maximiser la performance des satellites	■ Objectif de réduction de 52 % de l'intensité carbone d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021. L'intensité carbone est définie comme le nombre de tonnes de CO ₂ équivalent (tCO ₂ e) par Mbps de capacité de communication disponible sur l'ensemble de la flotte de satellites d'Eutelsat.

3.2.1.3 IRO : ÉMISSIONS DE CARBONE DUES AUX TERMINAUX UTILISATEURS

i Description : Les terminaux utilisateurs, et plus particulièrement les émissions liées à la consommation d'électricité, constituent une source importante d'émissions de carbone dans la chaîne de valeur.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Eutelsat n'a pas formalisé de politiques spécifiques sur ce sujet, celui-ci étant pleinement intégré au plan de décarbonation approuvé, dont les actions sont alignées avec la stratégie commerciale de l'entreprise, comme décrit dans les sections suivantes.	Réaliser une modélisation de l'impact du cycle de vie des terminaux utilisateurs afin de mieux comprendre le potentiel des actions de réduction des émissions de carbone.	■ Émissions de carbone scope 3 (tCO ₂ e), notamment les catégories : ● 3.1 Biens et services achetés, ● 3.4 Transport en amont et distribution, ● 3.9 Transport en aval, ● 3.11 Utilisation des produits vendus, ● 3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus. Aucun objectif spécifique n'a encore été établi, dans l'attente d'une meilleure compréhension des émissions de carbone liées aux terminaux.

Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

ESRS E1-3

Cette section présente les leviers de décarbonation identifiés pour l'infrastructure terrestre, les satellites et les terminaux utilisateurs. Pour chacun de ces leviers, Eutelsat s'est assuré que les ressources nécessaires sont disponibles et allouées afin de garantir la réussite des objectifs fixés.

Il est important de préciser que, dans le tableau ci-dessous, un OPEX et/ou CAPEX significatif correspond à un montant minimum de 25 millions d'euros pour l'exercice financier concerné.

Les leviers de décarbonation relatifs à l'infrastructure terrestre sont détaillés ci-après :

Type et levier de décarbonation	Description et actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs (k€)	CAPEX significatifs (k€)
Levier : Installation de panneaux solaires Type : Exploitation des énergies renouvelables	Le levier consiste à réduire la consommation d'énergie externe en installant des panneaux solaires détenus et exploités par Eutelsat sur nos sites, notamment sur les téléports appartenant à Eutelsat. L'électricité produite sera consommée directement sur place, ce qui entraînera un impact nul en termes d'émissions de GES du scope 2.	Augmentation de plus de 4 000 % de la production photovoltaïque dans nos téléports en 2025 par rapport à 2021. 1,5 MWh/an généré par l'énergie solaire en 2025 (6 % de la consommation totale d'énergie d'ici à 2025). Aucun nouveau déploiement de panneaux solaires n'est prévu au-delà de 2025 par manque d'espace sur les sites concernés.	Pas de variation significative d'OPEX associée à l'exploitation du système.	Le CAPEX total associé à ce levier a été consommé entre 2021 et 2024. Il est considéré comme éligible au règlement Taxonomie de l'UE, bien que non aligné, et a été inclus dans les rapports Taxonomie des années précédentes.
Levier : Migration vers des contrats de fourniture d'énergie verte Type : Exploitation des énergies renouvelables	Eutelsat ne peut pas couvrir la totalité de ses besoins en électricité grâce à ses propres installations photovoltaïques sur ses sites, et dépend donc encore d'un approvisionnement externe. Dans la mesure du possible, l'entreprise s'efforce de basculer vers des offres d'énergie verte, généralement accompagnées de garanties d'origine. C'est ce qui a été mis en place sur les sites d'Eutelsat à Londres, puis en 2024 sur les sites italiens de Turin et Cagliari.	Des contrats ont été conclus auprès de fournisseurs d'énergie certifiée 100 % renouvelable pour alimenter les sites d'Eutelsat au Royaume-Uni (Londres) et en Italie (Turin et Cagliari). Cela représente une augmentation de 19 200 % en ce qui concerne l'énergie verte en 2025 par rapport à 2021, avec 12,5 millions de kWh/an fournis dans le cadre de contrats d'énergie verte (48 % de la consommation totale d'énergie à l'horizon 2025). D'autres nouveaux contrats d'énergie verte, pour la période 2025-2030, pourront être souscrits en fonction de leur disponibilité dans des zones opérationnelles clés, par exemple au Mexique.	Pas de variation significative d'OPEX associée à la fourniture d'énergie verte par rapport à l'énergie non renouvelable pour les sites concernés.	Pas de CAPEX lié à la migration vers des contrats d'énergie verte.

Type et levier de décarbonation	Description et actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs (k€)	CAPEX significatifs (k€)
Levier : Amélioration de l'efficacité énergétique Type : Amélioration de l'efficacité énergétique	Dans le cadre des scopes 1 et 2, les téléports représentent la majorité de la consommation d'énergie, qu'ils soient détenus en pleine propriété ou loués par Eutelsat. Sur ces sites, la consommation d'électricité provient des équipements électroniques nécessaires à la transmission et à la réception des signaux avec la flotte de satellites, ainsi que des équipements auxiliaires tels que les systèmes de climatisation. Plusieurs actions sont mises en œuvre sur les sites pour améliorer l'efficacité de cette consommation, notamment : ■ optimisation de la configuration des équipements ; ■ renouvellement des équipements obsolètes et inefficaces sur le plan énergétique ; ■ retrait de tout équipement inutilisé.	Diverses actions ont été mises en œuvre dans les différents téléports afin d'actionner le levier de la décarbonation. Au téléport de Paris-Rambouillet, en France, plusieurs initiatives ont été déployées pour réduire la consommation d'électricité : ■ recours intensif au dégivrage avec anticipation des conditions météorologiques et installation progressive d'un système d'apport d'air frais depuis l'extérieur des bâtiments (« <i>free cooling</i> ») ; ■ installation d'un système pilote de dégivrage passif sur plus de 20 antennes mesurant jusqu'à 3,8 mètres, qui permet d'éviter toute consommation d'énergie liée au chauffage des antennes en hiver ; ■ migration vers la technologie LED pour tout l'éclairage. Dans les bureaux et le téléport de Turin, en Italie, les mesures suivantes sont appliquées pour réduire la consommation d'électricité : ■ mise en place de nouvelles alimentations électriques sans coupure ; ■ mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie pour optimiser les usages ; ■ installation d'un nouveau système de climatisation intégrant l'apport d'air frais par « <i>free cooling</i> » pour réduire la consommation d'électricité ; ■ mise en place de nouvelles baies d'équipements dotées d'un système de refroidissement par couloir froid afin de diminuer la consommation totale d'énergie. Au téléport de Cagliari, en Italie : ■ modification des systèmes de climatisation pour réduire de manière significative la consommation d'énergie, notamment dans le <i>shelter</i> des antennes.	Aucun OPEX spécifique n'est associé aux sujets relatifs à l'efficacité énergétique.	Aucun CAPEX spécifique n'est prévu dans les budgets pour l'efficacité énergétique, mais les projets de renouvellement technologique, dont l'efficacité énergétique est l'un des avantages, sont budgétisés sur une base annuelle.

Type et levier de décarbonation	Description et actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs (k€)	CAPEX significatifs (k€)
		Au téléport de Caniçal, à Madère : ■ une maintenance préventive régulière des systèmes permet d'éviter la surconsommation d'électricité ; ■ le système d'éclairage a été remplacé par un système entièrement LED, moins énergivore. Aux téléports d'Iztapalapa et d'Hermosillo, au Mexique : ■ usage privilégié de la lumière naturelle, d'ampoules basse consommation et de détecteurs de mouvement pour piloter l'éclairage dans toutes les zones communes ; ■ mise à niveau des systèmes de climatisation ; ■ remplacement de la structure de toiture en verre du bâtiment principal par des panneaux d'isolation thermique pour améliorer l'efficacité énergétique. Au mois de juin 2024, le téléport d'Hermosillo a obtenu l'un des meilleurs classements du Programme <i>Green Teleport</i> de l'Association mondiale des téléports (WTA) pour la mise en œuvre de solutions écoénergétiques.		

Les leviers de décarbonation pour les satellites sont expliqués ci-dessous.

Levier de décarbonation	Actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs (k€)	CAPEX significatifs (k€)
Levier : Prolongation de la durée de vie des satellites Type : Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement	La prolongation de la durée de vie des satellites, en abordant la question à la fois pendant la phase de conception et la phase d'exploitation, limite le besoin de ressources supplémentaires. Il s'agit donc de réduire au maximum l'impact en termes de GES de la construction et du lancement de nouveaux satellites.	Durée de vie opérationnelle moyenne d'un satellite GEO en 2025 : +4,7 ans par rapport à la durée de vie prévue. Des travaux visant à prolonger la durée de vie sont en cours, en particulier au sein des équipes d'exploitation, et de nouvelles améliorations sont attendues pour la période 2025-2030.	Pas de variation d'OPEX significative associée aux travaux visant à prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites.	Aucun CAPEX n'est associé.
Levier : Amélioration de l'efficacité des satellites Type : Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement	L'amélioration de l'efficacité des satellites, mesurée sur la base du débit en Mbps rapporté à la taille du satellite, permet de réduire l'intensité carbone en limitant le nombre de satellites nécessaires pour soutenir une charge de communication donnée. Cette question est principalement abordée en phase de conception d'un satellite et dépend des améliorations technologiques apportées aux équipements de communication.	Le débit moyen des satellites GEO était de 29,6 Gbps en 2024, contre 7,5 Gbps en 2021. L'évolution de la flotte prévue pour la période 2025-2030 devrait apporter de nouvelles améliorations dans ce domaine.	Pas de variation d'OPEX significative associée aux travaux visant à améliorer l'efficacité des satellites.	L'activité s'inscrit dans le cadre du budget global pour les achats de satellites et aucun CAPEX spécifique n'est associé à l'amélioration de l'efficacité.

Les leviers de décarbonation pour les terminaux utilisateurs sont expliqués ci-dessous.

Levier de décarbonation	Actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs (k€)	CAPEX significatifs (k€)
Levier : modélisation des émissions carbone des terminaux utilisateurs Type : décarbonation de la chaîne d'approvisionnement	Réaliser une modélisation et une première estimation des émissions carbone sur l'ensemble du cycle de vie des terminaux utilisateurs commercialisés par Eutelsat.	Modélisation initiale réalisée en FY24 afin de quantifier les émissions de GES liées à la consommation énergétique des terminaux utilisateurs sur l'ensemble de leur cycle de vie.	Aucun OPEX n'est associé.	Aucun CAPEX n'est associé.

3.2.1.4 CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ADAPTATION À CELUI-CI

ESRS E1-4

Eutelsat a défini des objectifs de réduction des émissions de carbone pour les scopes 1, 2 et 3. Ces cibles portent sur une réduction à court terme d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2021. Cette dernière a été choisie sur la base du nombre de nouveaux satellites et de lancements au cours de l'année pour représenter une année typique d'émissions de carbone dans le cadre du développement et de l'exploitation des infrastructures orbitales et terrestres d'Eutelsat. Il convient également de noter que l'année de référence est calculée en incluant l'activité de OneWeb, même si la fusion Eutelsat-OneWeb n'a été achevée qu'en septembre 2023.

Les objectifs ont été fixés en identifiant les catégories d'émissions les plus significatives d'Eutelsat, puis en analysant le potentiel des leviers de décarbonation envisageables. L'évolution attendue sur le plan des nouveaux satellites, lancements, infrastructures terrestres et ventes de terminaux utilisateurs, entre 2021 et 2030, qu'elle soit due à la demande des clients, à des changements réglementaires ou à l'adoption anticipée de nouvelles technologies, a été intégrée au modèle pour la définition des objectifs. Ces objectifs ont été déterminés à l'aide de la méthodologie du GHG Protocol pour le calcul des émissions de carbone, toutes les hypothèses ayant été examinées avec les principales parties prenantes internes. Ces dernières sont notamment les équipes chargées de l'exploitation des satellites et des infrastructures terrestres, des affaires juridiques et institutionnelles, et des relations avec les investisseurs. En externe, les clients et les fournisseurs ont également été consultés et sollicités pour vérifier et tester les hypothèses formulées dans le plan.

Aucun scénario climatique spécifique, ni aucune orientation sectorielle appropriée en matière de décarbonation n'ont été utilisés lors de la définition des objectifs, et aucune orientation sectorielle n'existe pour les activités d'Eutelsat. La cohérence entre le plan et la stratégie commerciale d'Eutelsat, ainsi que la

trajectoire de déploiement de la flotte dans les années à venir, a été confirmée lors de l'examen du plan avec la Direction générale et le Conseil d'administration.

Ces objectifs de réduction des émissions de carbone ont été revus et approuvés par la Direction et le Conseil d'administration d'Eutelsat, puis validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi) en janvier 2025. La SBTi a confirmé l'alignement des objectifs des scopes 1 et 2 sur la trajectoire de 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Il convient de noter que les objectifs mentionnés, ainsi que la performance décrite dans la présente section, ont été établis sur la base du périmètre du Groupe tel qu'il existait en 2021. Ce périmètre devrait évoluer au cours du prochain exercice fiscal, plusieurs téléports – qui contribuent significativement aux émissions de scope 1 et 2 – devant sortir du périmètre du Groupe (voir section 3.1.2.2). Par conséquent, l'année de référence, les objectifs et les données de performance seront ajustés au cours du prochain exercice, cet ajustement impactant particulièrement les émissions des scopes 1 et 2.

Scopes 1 et 2

Pour les scopes 1 et 2, une réduction absolue de 50 % des émissions de GES par l'approche fondée sur le marché (*market-based*) est visée d'ici à 2030, en prenant 2021 comme année de référence et en couvrant 100 % des émissions des scopes 1 et 2. Cela permettrait d'obtenir une réduction absolue des émissions de GES des scopes 1 et 2 de 2 964 tCO₂e.

Lors de l'élaboration de l'objectif, Eutelsat a pris en compte l'augmentation des émissions attendue liée aux infrastructures au sol supplémentaires nécessaires au déploiement de la flotte. Ces émissions incompressibles n'entravent pas l'atteinte des objectifs de réduction des émissions des scopes 1 et 2, compte tenu des performances attendues des actions de décarbonation.

La majorité de cette réduction totale des émissions de carbone, à savoir 96 %, devrait être accomplie grâce à des réductions dans le cadre du scope 2, les 4 % restants étant réalisés par des réductions de scope 1.

Année de référence	Émissions de GES de référence – Scopes 1 et 2 (tCO ₂ e)	Année cible	Émissions de GES cibles – Scopes 1 et 2 (tCO ₂ e)
2021	5 929,0	2030	2 965,0

Scope 3

S'agissant du scope 3, un objectif de 52 % de réduction de l'intensité carbone a été fixé pour 2030 par rapport à l'année de référence 2021. L'intensité est exprimée en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e) par Mbps de capacité de communication disponible sur l'ensemble de la flotte de satellites d'Eutelsat. Cela permettrait de réduire l'intensité carbone de scope 3 de 0,2 tCO₂e/Mbps.

Il convient de noter que, lors de la définition de cet objectif, Eutelsat a pris en compte l'augmentation des émissions attendue liée aux futurs satellites et aux lancements programmés d'ici 2030, considérés comme des émissions incompressibles. Bien que ces satellites supplémentaires génèrent des émissions de carbone, ils permettront également d'augmenter la capacité de communication de la flotte, sans compromettre pour autant l'atteinte de l'objectif en matière d'intensité carbone.

L'objectif d'intensité carbone couvre 100 % du scope 3, à savoir l'amont, les opérations propres et l'aval, en excluant uniquement les catégories suivantes, conformément aux exigences de la SBTi :

- **ressources louées en amont** : location de capacités satellitaires et de locaux ;
- **hébergement et restauration** : lors des déplacements professionnels ;
- **visiteurs** : impact des visiteurs sur les sites d'Eutelsat.

Le calcul de la capacité de la flotte de satellites correspond à la capacité totale commercialisée de la flotte appartenant à Eutelsat au 30 juin de l'année concernée.

Année de référence	Émissions de GES de référence – Scope 3 (tCO ₂ e)	Intensité carbone de référence (tCO ₂ e/Mbps)	Année cible	Intensité carbone cible (tCO ₂ e/Mbps)
2021	396 624	0,38	2030	0,18

Progrès réalisés par rapport aux objectifs

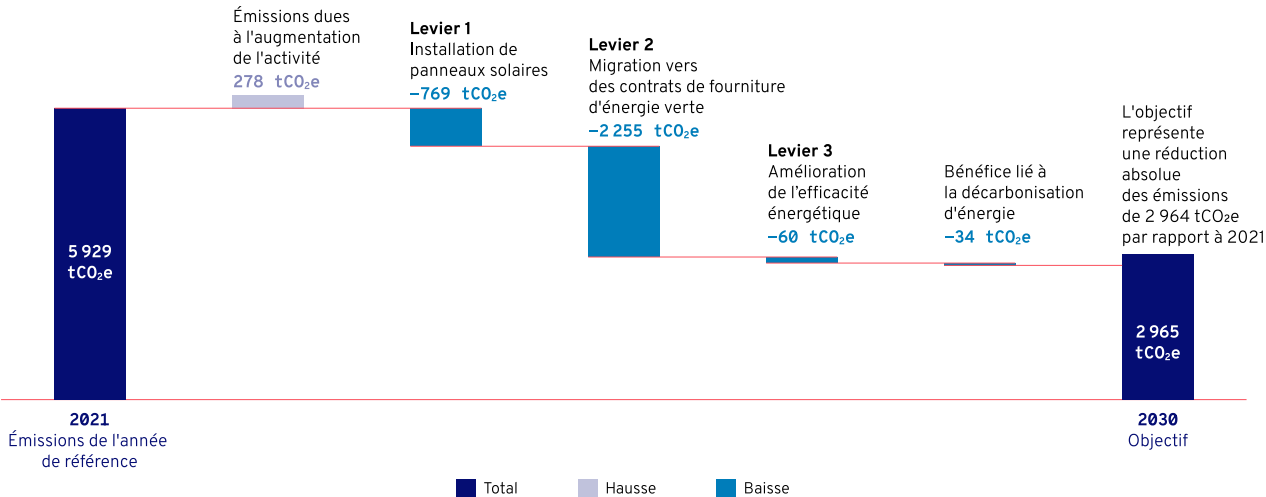
Les performances réalisées au regard des objectifs de réduction des émissions de carbone au 30 juin 2025, selon l'approche fondée sur le marché (*market-based*), sont présentées ci-après.

Scopes 1 et 2

Année intermédiaire	Objectif intermédiaire d'émissions de GES cibles – Scopes 1 et 2 (tCO ₂ e)	Émissions réelles de GES – Scopes 1 et 2 (tCO ₂ e) (« <i>market-based</i> »)
2025	4 612,0	3 141,0

L'objectif intermédiaire de réduction des émissions des scopes 1 et 2, fixé pour 2025 par rapport à l'année de référence 2021, a d'ores et déjà été largement dépassé. Une réduction effective de 2 788 tCO₂e a été atteinte, représentant une baisse de 47 % par rapport aux niveaux de 2021.

Le graphique en cascade ci-dessous illustre les progrès globaux réalisés vers l'objectif 2030, en soulignant que la contribution principale à cet accomplissement provient du passage aux contrats d'énergie verte pour les sites de Turin et Cagliari en Italie.



Scope 3

Année intermédiaire	Intensité carbone cible intermédiaire (tCO ₂ e/Mbps)	Intensité carbone réelle (tCO ₂ e/Mbps)
2025	0,29	0,071

La contribution spécifique de chacun des leviers de décarbonation du scope 3 identifiés, à savoir la prolongation de la durée de vie des satellites et l'amélioration de leur efficacité, n'a pas encore été évaluée. Cette analyse sera réalisée au cours de l'exercice 2026.

3.2.1.5 CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

ESRS E1-5

Cette section décrit les sources d'énergie utilisées par Eutelsat ainsi que la consommation et le mix énergétique pour l'exercice en cours. Il convient de noter qu'Eutelsat n'opère pas dans un secteur à fort impact climatique, c'est pourquoi ces éléments ne sont pas inclus dans le rapport.

Source d'énergie	Description	Hypothèses clés et commentaires
Consommation totale d'énergie fossile	Principalement l'électricité achetée auprès de fournisseurs d'énergie opérant dans les différentes zones géographiques où sont implantés les sites d'Eutelsat, dont les sources sont identifiées comme étant d'origine fossile. Cette catégorie inclut également le diesel et l'essence consommés directement par Eutelsat pour les groupes électrogènes des sites ou les véhicules.	La consommation est mesurée par les équipes responsables de la gestion des sites. Pour les sites certifiés ISO 14001, les chiffres de consommation d'électricité sont vérifiés chaque année par un auditeur externe. Pour les sites Eutelsat non certifiés ISO 14001, aucune vérification externe de la consommation n'est effectuée. <i>Sources principales des données : Exploitation Eutelsat</i> Au 30 juin 2025, les sites Eutelsat suivants disposent de la certification ISO 14001 :
Consommation d'énergie provenant de sources nucléaires	Cette quantité est estimée comme la part d'énergie provenant de sources nucléaires. Cette estimation est réalisée en se basant sur le mix carbone des pays où Eutelsat consomme de l'énergie, selon les données de l'AIE (Agence internationale de l'énergie).	■ Téléport de Caniçal – Madère, Portugal (certifié depuis octobre 2017) ; ■ Téléport de Cagliari – Italie (certifié depuis septembre 2021) ; ■ Téléport de Turin – Italie (certifié depuis juillet 2022).
Consommation de combustibles issus de sources renouvelables, y compris la biomasse	Eutelsat ne consomme aucun combustible provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse.	
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis provenant de sources renouvelables	Énergie achetée via des contrats d'énergie dissociés (« <i>unbundled</i> ») auprès de fournisseurs opérant dans les différentes zones géographiques couvertes par les sites Eutelsat.	
Consommation d'énergie renouvelable autoproduite sans combustion de combustible	Énergie électrique générée par des systèmes de panneaux solaires détenus et exploités directement par Eutelsat, situés sur les sites du Groupe.	

Les chiffres de consommation pour les différentes catégories dans le tableau ci-dessous couvrent la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Consommation d'énergie et mix énergétique	Comparatif	Année N
Consommation totale d'énergie fossile (MWh)	N/A	4 249
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	N/A	16,2 %
Consommation d'origine nucléaire (MWh)	N/A	7 912
Part de la consommation d'origine nucléaire dans la consommation totale d'énergie (%)	N/A	30,1 %
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)	N/A	—
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	N/A	12 593
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	N/A	1 508
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (MWh)	N/A	14 101
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	N/A	53,7 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (MWh)	N/A	26 261

3.2.1.6 ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES SCOPES 1, 2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

ESRS E1-6

Le Groupe évalue les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les scopes 1, 2 et 3 en utilisant la méthodologie du GHG Protocol. Pour le calcul du scope 3, environ 14 % des données, exprimées en pourcentage des émissions totales du scope 3, peuvent être considérées comme des données primaires provenant directement d'une organisation fournisseur.

L'utilisation de la méthode GHG implique que l'impact total sur la durée de vie des satellites et des infrastructures au sol est pris en compte l'année de leur acquisition. Étant donné que ces éléments, ainsi que les lancements de satellites, représentent les postes les plus importants dans l'empreinte carbone du Groupe, cela signifie que l'empreinte carbone globale variera significativement d'une année à l'autre en fonction du nombre de satellites lancés. Cela rend les comparaisons annuelles de l'empreinte carbone globale, en particulier celle du scope 3, moins pertinentes.

Toutes les catégories du scope 3 des GES sont incluses dans le rapport, bien que les catégories suivantes soient considérées comme non significatives pour Eutelsat :

- traitement des produits vendus : omis car les activités d'Eutelsat ne sont pas liées à cette catégorie ;
- biens loués en aval : omis pour éviter un double comptage des émissions ;
- franchises : omis car les activités d'Eutelsat ne sont pas liées à cette catégorie ;
- investissements : omis car les activités d'Eutelsat ne sont pas liées à cette catégorie.

Un aperçu des principales catégories de reporting carbone incluses, ainsi que des hypothèses clés, est présenté dans le tableau ci-dessous. Il convient de noter que, pour toutes les catégories, les calculs des émissions ne sont actuellement pas validés par un organisme externe autre que l'organisme d'assurance.

Catégorie de GES	Description	Hypothèses clés et commentaires
Scope 1	Impact lié au carburant utilisé directement sur les sites d'Eutelsat, comme le diesel pour les groupes électrogènes. Comprend également les réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation ainsi que la consommation de carburant des véhicules loués par l'entreprise.	Les calculs d'impact sont basés sur les volumes de carburants et de réfrigérants perdus par fuite durant la période. <i>Sources principales des données : Direction de l'Exploitation Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>
Scope 2 – Location-based	Principalement la consommation électrique externe des sites appartenant à Eutelsat ou sous contrôle opérationnel d'Eutelsat. Cela inclut les téléports et les principaux bureaux.	Le calcul est basé sur la consommation électrique réelle provenant de toutes les sources externes, qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables. Les émissions sont calculées en fonction d'un facteur carbone scope 2 approprié pour l'énergie de la zone géographique concernée. <i>Sources principales des données : Direction de l'Exploitation Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>

Catégorie de GES	Description	Hypothèses clés et commentaires
Scope 2 – <i>Market-based</i>	Principalement la consommation électrique externe des sites appartenant à Eutelsat ou sous contrôle opérationnel d'Eutelsat. Cela inclut les téléports et les principaux bureaux.	Le calcul est basé sur la consommation électrique réelle provenant uniquement de sources externes non renouvelables, excluant donc l'énergie verte utilisée par l'entreprise et pour laquelle les émissions du scope 2 sont calculées à zéro. Les émissions sont calculées en fonction d'un facteur carbone scope 2 approprié pour l'énergie non renouvelable de la zone géographique concernée. <i>Sources principales des données : Direction de l'Exploitation Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : AIB</i>
Scope 3 – 3.1 Biens et services achetés	Tous les biens et services achetés pour les activités d'Eutelsat. Inclut les services de lancement ainsi que l'achat de services au sol, tels que les services de location de sites SNP.	Comme les données d'impact des émissions ne sont pas disponibles pour tous les fournisseurs de services de lancement, l'impact est basé sur les émissions d'un lancement de fusée Ariane 5, confirmé par Arianespace, quel que soit le système de lancement réellement utilisé. Il est supposé que tous les satellites GEO sont lancés dans le cadre d'une double charge utile et que des lots de satellites LEO, issus de la même constellation, peuvent être lancés lors d'un seul événement de lancement. L'impact des services d'infrastructures terrestres louées est basé sur la consommation électrique des installations au sol, en utilisant les facteurs carbone énergétiques appropriés pour le pays concerné. <i>Sources principales des données : Direction financière Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME et secteur spécifique (ex. lancements de satellites)</i>
Scope 3 – 3.2 Immobilisation des biens	Actifs détenus par l'entreprise, comprenant tous les nouveaux satellites LEO & GEO ainsi que l'infrastructure terrestre associée.	Les émissions carbone sur la durée de vie de tous les actifs sont comptabilisées l'année de leur acquisition. Pour les satellites et les antennes, l'impact est reconnu l'année où le satellite entre en service opérationnel. Les facteurs carbone pour les satellites et les systèmes au sol proviennent d'études industrielles ou de références sectorielles, telles que l'ESA (utilisée comme référence carbone pour les satellites GEO). <i>Sources principales des données : Ingénierie et Exploitation Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME et secteur spécifique (ex. satellites)</i>
Scope 3 – 3.3 Émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	Impact du scope 3 lié à la consommation électrique des opérations d'Eutelsat, sur les sites sous contrôle opérationnel d'Eutelsat. Comprend également l'impact scope 3 des autres carburants tels que le diesel.	Utilisation des facteurs carbone énergétiques nationaux. Lorsqu'aucune répartition des facteurs carbone entre scopes 1 ou 2 et scope 3 n'est disponible, une hypothèse générique d'impact de 9 % dans le scope 3 est retenue. <i>Sources principales des données : Direction de l'Exploitation Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>
Scope 3 – 3.4 Transport et distribution en amont	Concerne principalement l'impact du transport des terminaux utilisateurs achetés et vendus par Eutelsat à ses clients, généralement des partenaires de distribution. Le transport amont est considéré comme tout transport depuis le site de fabrication jusqu'à la livraison au client d'Eutelsat, y compris le transit <i>via</i> les entrepôts du Groupe.	L'impact est calculé en fonction du nombre de terminaux vendus au cours d'une année multiplié par un facteur carbone de transport. Ce facteur carbone a été calculé par unité en analysant le transport réel durant une année de référence complète, choisie comme étant 2022. Il convient de noter que les années précédentes, le transport amont n'était calculé que sur la base de l'impact du transport depuis le site de fabrication jusqu'aux entrepôts d'Eutelsat. Ceci a été corrigé pour le rapport de l'exercice 2025. <i>Sources principales des données : Opérations commerciales Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>

Catégorie de GES	Description	Hypothèses clés et commentaires
Scope 3 – 3.5 Déchets générés par les activités	Concerne principalement les déchets générés et éliminés sur les sites d'Eutelsat.	L'impact est calculé en fonction du poids des déchets, répartis selon différentes catégories, éliminés par le site concerné durant la période de reporting. <i>Sources principales des données : Direction de l'Exploitation Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>
Scope 3 – 3.6 Déplacements professionnels	Déplacements professionnels en avion, voiture et train effectués par les employés d'Eutelsat, y compris les repas et l'hébergement.	Pour le transport, les kilomètres parcourus sont utilisés comme base pour le calcul des émissions, tandis que pour les repas et l'hébergement, le calcul est basé sur les dépenses. <i>Sources principales des données : Direction financière Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>
Scope 3 – 3.7 Déplacements domicile-travail des salariés	L'impact des trajets domicile-travail de tous les employés d'Eutelsat vers leur lieu de travail.	Cet impact est basé sur le nombre total d'employés, permanents, à temps partiel et apprentis, avec une estimation du nombre annuel de jours travaillés, en utilisant un facteur carbone standard pour les trajets domicile-travail des employés de bureau provenant de l'INSEE. <i>Sources principales des données : Ressources Humaines Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : INSEE</i>
Scope 3 – 3.8 Actifs loués en amont	Il s'agit principalement de l'impact de la capacité louée et commercialisée par Eutelsat sur des satellites géostationnaires tiers. Cette catégorie inclut également les bâtiments loués.	L'impact de la capacité louée est calculé en utilisant les mêmes facteurs carbone pour les satellites géostationnaires que ceux utilisés pour la flotte de satellites d'Eutelsat. L'impact est calculé annuellement en fonction du pourcentage total des répéteurs de satellites loués par Eutelsat à la fin de la période de reporting. <i>Sources principales des données : Direction Gestion de la flotte Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : Impact spécifique au secteur/ par transpondeur.</i>
Scope 3 – 3.9 Transport en aval	Impact du transport des produits vendus par Eutelsat, typiquement les terminaux clients, depuis le client d'Eutelsat ou le partenaire de distribution jusqu'à l'utilisateur final.	Comme Eutelsat a une visibilité très limitée sur cet aspect, une estimation de l'impact est faite par unité transportée. Cet impact est supposé être d'environ 50 % de celui du transport amont pour le même terminal. Le calcul de cette catégorie a été corrigé pour le rapport de l'exercice 2025. Auparavant, le transport aval était calculé comme l'impact du transport, pour l'unité, depuis l'entrepôt d'Eutelsat jusqu'au client. <i>Sources principales des données : Opérations commerciales Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>
Scope 3 – 3.11 Utilisation des produits vendus	L'impact sur la durée de vie de l'utilisation des produits vendus par Eutelsat, principalement les terminaux clients.	L'impact sur la durée de vie correspond principalement à la consommation électrique du terminal client, qui est entièrement prise en compte l'année de la vente du terminal. Comme Eutelsat a peu de visibilité ou de contrôle sur la répartition géographique, un facteur carbone global pour la consommation électrique est utilisé pour calculer l'impact. <i>Sources principales des données : Opérations commerciales Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>
Scope 3 – 3.12 Fin de vie des produits vendus	L'impact en fin de vie, impact lié à l'élimination, des produits vendus par Eutelsat, principalement les terminaux clients.	L'impact en fin de vie de l'unité est comptabilisé l'année de la vente du terminal. Pour l'instant, il est supposé que tous les terminaux sont éliminés, non recyclés, en fin de vie. <i>Sources principales des données : Opérations commerciales Eutelsat</i> <i>Source principale des facteurs carbone : ADEME</i>

Il convient de noter que, comme Eutelsat n'utilise pas la biomasse pour l'énergie ou dans ses activités, aucune émission biogénique liée à la combustion ou à la biodégradation de la biomasse n'est incluse. De plus, Eutelsat ne réalise aucun projet de capture ou de réduction des GES financé par des crédits carbone, ni n'applique de tarification interne du carbone.

Les émissions présentées dans le tableau ci-dessous couvrent l'activité pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Pour la première année de reporting CSRD, Eutelsat ne propose pas de comparaison avec les années précédentes.

Année de référence	Rétrospectif		
	Comparatif	N	% N / N-1
ÉMISSIONS DE GES SCOPE 1			
Émissions brutes de GES scope 1 (<i>tCO₂e</i>)	N/A	631	N/A
Pourcentage du scope 1			
Émissions de GES couvertes par les systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (%)	N/A	—	N/A
ÉMISSIONS DE GES SCOPE 2			
Émissions brutes de GES scope 2 basées sur la localisation (<i>tCO₂e</i>)	N/A	4 818	N/A
Émissions brutes de GES scope 2 basées sur le marché (<i>tCO₂e</i>)	N/A	2 511	N/A
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES SCOPE 3			
Émissions brutes totales indirectes (scope 3) de GES (<i>tCO₂e</i>)	N/A	150 388	N/A
1 Biens et services achetés	N/A	40 415	N/A
2 Immobilisation des biens	N/A	80 279	N/A
3 Émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	N/A	1 771	N/A
4 Transport et distribution en amont	N/A	1 692	N/A
5 Déchets générés par les activités	N/A	76	N/A
6 Déplacements professionnels	N/A	3 650	N/A
7 Déplacements domicile-travail des salariés	N/A	1 147	N/A
8 Actifs loués en amont	N/A	7 648	N/A
9 Transport en aval	N/A	—	N/A
10 Transformation des produits vendus	N/A	—	N/A
11 Utilisation des produits vendus	N/A	13 153	N/A
12 Fin de vie des produits vendus	N/A	556	N/A
13 Actifs loués en aval	N/A	—	N/A
14 Franchises	N/A	—	N/A
15 Investissements	N/A	—	N/A
ÉMISSIONS TOTALES DE GES			
Émissions totales de GES basées sur la localisation (<i>tCO₂e</i>)	N/A	155 836	N/A
Émissions totales de GES (<i>basées sur le marché</i>) (<i>tCO₂e</i>)	N/A	153 529	N/A
Intensité GES par chiffre d'affaires net			
Émissions GES totales (<i>location-based</i>) par chiffre d'affaires net (<i>tCO₂e/M€</i>)	N/A	125,3	N/A
Émissions GES totales (<i>market-based</i>) par chiffre d'affaires net (<i>tCO₂e/M€</i>)	N/A	123,4	N/A
Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des GES			1 243,7
Chiffre d'affaires net (autre)			—
Chiffre d'affaires net total (selon les états financiers)			1 243,7

3.2.1.7 POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

IRO : Pollution atmosphérique due à la rentrée de satellites, de débris et d'éléments de lanceurs dans l'atmosphère

i Description : Pollution causée par la combustion, lors de leur rentrée atmosphérique, d'objets tels que satellites LEO, débris spatiaux et éléments de lanceurs.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Eutelsat ne dispose pas de politiques spécifiques traitant ce sujet, car il en est encore à un stade précoce de développement.	■ Participation à des études sectorielles et groupes de travail. ■ L'allongement de la durée de vie des satellites réduit la fréquence de remplacement et l'impact atmosphérique lié aux retombées.	Comme le sujet n'est pas encore considéré comme mature, Eutelsat ne dispose pas de métriques ou de cibles spécifiques pour y répondre.

IRO : Pollution atmosphérique due au lancement de satellites

i Description : Les lancements de satellites peuvent créer une pollution atmosphérique, notamment dans la haute atmosphère, ce qui a un impact négatif sur l'environnement.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Eutelsat ne dispose pas de politiques spécifiques traitant cette question, car le sujet est encore à un stade précoce de développement.	■ Participation à des études sectorielles et groupes de travail. ■ L'allongement de la durée de vie des satellites permet d'espacer leur remplacement et de réduire l'impact des rentrées atmosphériques.	Comme ce sujet n'est pas encore considéré comme mature, Eutelsat ne dispose pas de métriques ou de cibles spécifiques pour y répondre.

Actions

Pour atténuer l'impact atmosphérique lié à la rentrée des satellites, le Groupe adopte une approche double :

- participation à des études et à des groupes de travail mis en œuvre par la filière afin de mieux comprendre l'impact des lancements de satellites sur l'atmosphère ;
- prolongation de la durée de vie utile de la flotte de satellites pour réduire le nombre de lancements de satellites supplémentaires, et donc l'impact négatif potentiel sur l'atmosphère.

Indicateurs, cibles et performances

L'activité spatiale, en particulier durant la phase de lancement et la rentrée atmosphérique des objets, peut engendrer une pollution dans la haute atmosphère. Ceci est considéré comme un enjeu lié au changement climatique, car cette pollution peut contribuer à l'augmentation des températures sur Terre.

À ce stade, la question de la pollution atmosphérique est encore en phase préliminaire de compréhension, et plusieurs études sont actuellement en cours. En tant qu'utilisateur responsable de l'espace, Eutelsat s'engage à contribuer à ces efforts dans la mesure du possible, en participant aux études pertinentes et en soutenant le développement des connaissances industrielles concernant cette problématique, ses impacts et les mesures potentielles d'atténuation.

Comme ce sujet n'est pas encore considéré comme mature, Eutelsat ne dispose pas actuellement de métriques, de cibles ou de politiques spécifiques pour y répondre. Cependant, ces éléments seront introduits au fur et à mesure que davantage d'informations seront disponibles à court et moyen terme.

3.2.1.8 IRO : ATTENTES DES PARTIES PRENANTES ET RISQUES RÉPUTATIONNELS DES ACTIVITÉS D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

i Description : Les attentes sociales et réglementaires peuvent affecter la réputation et générer des coûts financiers, ainsi que des difficultés d'accès aux financements.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Aucune politique spécifique requise car le sujet est couvert par l'obligation de se conformer à la législation obligatoire.	■ Mise en œuvre du projet de conformité à la CSRD pour FY2025, incluant une réévaluation de la matérialité et l'audit externe de l'état de durabilité. ■ Soutien à la feuille de route nationale française pour une industrie spatiale décarbonée.	■ Atteindre une totale conformité avec la CSRD.

Actions

Eutelsat a mis en œuvre un projet dirigé par le Directeur RSE afin d'assurer une totale conformité avec la CSRD pour le reporting extra-financier de cette année. Ce projet inclut une revalidation complète des enjeux matériels concernant Eutelsat et leur alignement avec les exigences de reporting de la CSRD. L'état de durabilité résultant fera l'objet d'un audit externe pour garantir son exactitude et sa conformité. Les auditeurs financiers actuels, EY/Forvis Mazars, ont été désignés pour cette mission, avec l'approbation du Conseil d'administration d'Eutelsat en date du 10 octobre 2024.

Soutenir la feuille de route nationale de la France pour une filière spatiale décarbonée

Au niveau national, Eutelsat participe activement au développement de la « Feuille de route pour une filière spatiale française décarbonée ». Cette initiative stratégique est menée par le Centre national d'études spatiales (CNES), Thales Alenia Space et la Direction générale des entreprises (DGE), sous l'égide du groupe de travail « Développement durable » du COSPACE (Comité de concertation entre l'État et l'industrie sur l'espace).

La feuille de route a été élaborée en 2024 en collaboration avec une vingtaine d'acteurs clés de l'écosystème spatial français, dont les principaux ministères, le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), l'Alliance NewSpace France, les intégrateurs de systèmes, l'opérateur de satellite national (Eutelsat) et les équipementiers. Cette feuille de route définit une vision et un plan d'action collectifs visant à réduire l'empreinte carbone des activités spatiales en France et ouvre la voie à l'élaboration d'une

politique coordonnée à l'échelle de la filière. La feuille de route a été officiellement rendue publique en juin 2025. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du COSPACE.

Indicateurs, cibles et performances

L'objectif principal est de parvenir à une conformité totale avec les exigences applicables de la CSRD en matière de reporting pour l'exercice fiscal FY25, afin de garantir la transparence, la responsabilité et l'alignement sur les réglementations européennes en constante évolution en matière de développement durable. La mise en place d'indicateurs fiables et la validation par un audit externe permettront d'accroître la crédibilité des communications extra-financières d'Eutelsat, de renforcer la confiance des parties prenantes et d'atténuer les risques réglementaires et réputationnels liés aux enjeux climatiques et de développement durable. Cette conformité permet également à Eutelsat de mieux anticiper et répondre aux évolutions réglementaires futures, ainsi qu'aux attentes des investisseurs. La formalisation de ces indicateurs et objectifs par des processus d'audit externe garantit la fiabilité et la comparabilité des données communiquées dans les rapports.

3.2.1.9 IRO : RÉGLEMENTATION ACCRUE DES ACTIVITÉS SPATIALES

i Description : Le regard négatif porté par le public sur l'intensification des activités spatiales et la perception d'augmentation des émissions qui lui est associée pourraient conduire à une intensification de la législation visant à renforcer la réglementation de l'activité.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Aucune politique spécifique requise car le sujet est couvert par l'obligation de se conformer à la législation obligatoire.	■ Eutelsat surveille et participe aux évolutions réglementaires afin d'assurer la conformité et de maintenir sa licence d'exploitation. ■ Contribution au développement d'une méthodologie européenne d'empreinte environnementale pour le secteur spatial.	Aucune métrique ou cible spécifique n'est actuellement en place pour ce sujet. Cependant, les évolutions sont suivies de près via le processus de veille réglementaire du Groupe.

Actions

Cet IRO est étroitement lié à celui portant sur les coûts de la réglementation pour la gestion des débris spatiaux, point sur lequel le Groupe Eutelsat est déjà activement engagé dans la conformité réglementaire et la collaboration avec les parties prenantes (voir l'IRO concerné au paragraphe 3.2.2 pour de plus amples informations). Eutelsat assure une veille réglementaire aux niveaux national et européen, et participe aux processus de consultation pertinents afin d'anticiper et de s'adapter à l'évolution des exigences. Ces actions visent à maintenir la conformité et à préserver la licence d'exploitation du Groupe dans un environnement spatial de plus en plus réglementé.

Contribuer au développement d'une méthodologie européenne visant à déterminer l'empreinte environnementale de la filière spatiale

Eutelsat est un participant clé de l'initiative de la Commission européenne destinée à développer des règles de catégorie d'empreinte environnementale des produits (*Product Environmental Footprint Category Rules* – PEFCR) adaptées à la filière spatiale. Cet

effort vise à mettre au point une méthodologie harmonisée pour évaluer et étayer l'impact sur l'environnement des produits et activités liés à l'espace tout au long de la chaîne de valeur.

Actuellement, la filière spatiale manque de règles et de systèmes de référence communs en matière d'évaluation environnementale fondée sur le cycle de vie. L'élaboration d'une règle PEFCR spécifique pour l'espace, suivant les méthodes PEF (empreinte environnementale des produits) et OEF (empreinte environnementale des organisations) de l'UE (recommandation 2021/2279 de la Commission), permettra de combler cette lacune. Elle offrira une approche solide, transparente et comparable pour l'évaluation des performances environnementales, dans une optique d'amélioration de la durabilité, de la compétitivité et de la résilience. Eutelsat apporte son expertise à ce groupe de travail aux côtés d'autres acteurs majeurs de la filière spatiale européenne. Le projet se déroule de septembre 2024 à mars 2027 et toutes les informations sont publiées sur le site Internet de la Commission européenne : https://defence-industry-space.ec.europa.eu/product-environmental-footprint-category-rules-pefcr-space-sector_en.

3.2.2 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cette section traite de tous les sous-thèmes de la norme ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire. L'analyse de double matérialité (DMA) a permis d'identifier six IRO matériels en rapport avec ce thème. Ces IRO, qui concernent à la fois nos activités et notre chaîne de valeur amont et aval, s'inscrivent dans des horizons de court, moyen et long terme.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Fin de vie des terminaux clients vendus par Eutelsat	Impact négatif réel	Aval	Moyen terme (2-5 ans)
Impact au cours du cycle de vie des terminaux clients	Impact négatif réel	Aval	Long terme (>5 ans)
Déchets générés par les équipements en fin de vie	Impact négatif réel	Opérations propres	Long terme (>5 ans)
Matériaux utilisés dans la fabrication de satellites et d'équipements	Impact négatif réel	Amont	Long terme (>5 ans)
Utilisation de services en orbite pour prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites	Opportunité	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Dépendances à l'égard des matériaux critiques utilisés pour la fabrication des satellites	Risque	Amont	Moyen terme (2-5 ans)

3.2.2.1 POLITIQUES EN MATIÈRE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ESRS E5-1

Eutelsat renforce progressivement son approche des impacts environnementaux liés aux infrastructures terrestres et orbitales. Des procédures et des contrôles internes sont déjà en place sur divers sites opérationnels pour gérer les impacts sur l'environnement, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets et des actifs.

En parallèle des politiques et des actions décrites dans cette section, Eutelsat contribue activement aux efforts déployés par l'ensemble de la filière pour promouvoir des pratiques durables. Le Groupe participe au dispositif Ecodesign de l'Agence spatiale européenne (ESA), dirigé par l'initiative Clean Space de l'Agence. Ce groupe de travail rassemble des acteurs de la filière pour développer et harmoniser les principes d'éco-conception applicables aux missions spatiales. Par cet engagement, Eutelsat contribue à l'élaboration de lignes directrices et de normes qui soutiennent l'économie circulaire à travers la filière spatiale.

3.2.2.2 FLUX DE RESSOURCES SORTANTS

ESRS E5-5

Eutelsat génère les flux de ressources sortants dans le cadre de ses activités, la majorité des déchets étant produite au niveau des téléports sous son contrôle opérationnel. Il peut s'agir d'équipements électroniques obsolètes, d'antennes et de structures associées ou de

déchets généraux. Les bureaux d'Eutelsat produisent principalement des déchets généraux, mais aussi du papier et du carton.

Le volume total de déchets générés par les activités d'Eutelsat en 2025, ainsi que les taux de recyclage associés, sont présentés ci-dessous. Toutefois, Eutelsat s'engage à publier ces données selon la méthodologie CSRD à partir de l'exercice FY26.

	2025
Déchets de papier (tonnes) <i>Principaux éléments : papier, documents</i>	4,9
% de déchets de papier recyclés	100 %
Déchets de carton (tonnes) <i>Principaux éléments : carton, caisses d'emballage</i>	8,5
% de déchets de carton recyclés	100 %
DEEE (tonnes) (classés comme déchets dangereux) <i>Principaux éléments : appareils et composants électroniques, câbles</i>	2,7
% de déchets DEEE recyclés	75 %
Déchets ordinaires (tonnes) <i>Principaux éléments : verre, plastique, bois, déchets alimentaires, déchets verts, déchets de démolition</i>	135,28
% de déchets ordinaires recyclés	29 %
Déchets métalliques (tonnes) <i>Principaux éléments : acier et aluminium (principalement issus des structures des bâtiments et antennes sur site)</i>	7,8
% de déchets métalliques recyclés	100 %
TOTAL DE DÉCHETS (TONNES)	159,21
% TOTAL DES DÉCHETS RECYCLÉS	39 %

3.2.2.3 FLUX DE RESSOURCES ENTRANTS

ESRS E5-4

Eutelsat ne dispose pas à ce jour de politiques, d'actions, de métriques ou cibles spécifiques concernant les flux de ressources entrants. Ne relevant pas du secteur manufacturier, l'entreprise ne consomme pas directement de matières premières et dépend entièrement des informations fournies par sa chaîne de valeur amont, souvent incomplètes ou imprécises. Eutelsat poursuivra ses échanges avec ses fournisseurs et ses partenaires du secteur afin

de renforcer la transparence sur ce sujet et de pouvoir publier des données fiables dans les années à venir.

3.2.2.4 IRO : FIN DE VIE DES TERMINAUX CLIENTS VENDUS PAR EUTELSAT

i **Description** : Le traitement en fin de vie des terminaux utilisateurs, qu'ils soient fournis par Eutelsat ou utilisés pour accéder à un service Eutelsat, génère un impact environnemental.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Aucune politique spécifique n'est actuellement en place. La fourniture de terminaux clients étant un sujet relativement récent pour Eutelsat, la pertinence d'adopter une politique dédiée sera réévaluée dans les années à venir, à mesure de la maturation de ce sujet.	■ Revente des terminaux récupérés ■ Mise au rebut des terminaux en fin de vie	■ Émissions de carbone scope 3 (tCO₂e), spécifiquement la catégorie : ● 3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus. Aucun objectif spécifique n'a encore été établi, en attente d'une meilleure compréhension des émissions de carbone liées aux terminaux.

Actions

Revente des terminaux récupérés

Pour minimiser l'impact de fin de vie des terminaux clients, Eutelsat cherche à éviter la mise au rebut et, dans la mesure du possible, à revendre sur le marché les terminaux clients inutilisés ou restitués.

Mise au rebut des terminaux en fin de vie

Eutelsat envisage de collaborer avec ses partenaires de distribution sur les différents marchés afin de déployer des moyens de recyclage plutôt que de mettre directement au rebut les terminaux clients. Cette démarche sera entreprise marché par marché, avec des variations en fonction de la géographie.

3.2.2.5 IRO : IMPACT AU COURS DU CYCLE DE VIE
DES TERMINAUX CLIENTS

i **Description** : L'impact au cours du cycle de vie des terminaux clients, en particulier la fabrication, la fourniture et l'utilisation, a un effet négatif sur l'environnement en raison de l'usage de matières et d'énergie. Des partenariats avec les telcos et les fabricants pour promouvoir des terminaux reconditionnés respectueux de l'environnement peuvent réduire cet impact et intéresser les consommateurs sensibles au sujet.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Aucune politique spécifique n'est actuellement en place. La fourniture de terminaux clients étant un sujet relativement récent pour Eutelsat, la pertinence d'adopter une politique dédiée sera réévaluée dans les années à venir, à mesure de la maturation de ce sujet.	■ Spécification de terminaux compatibles avec une alimentation par panneaux solaires ■ Amélioration de l'efficacité énergétique des terminaux ■ Approvisionnement en terminaux reconditionnés ■ Amélioration de la gestion des stocks ■ Retour des terminaux par les partenaires de distribution	■ Émissions de carbone scope 3 (tCO₂e), spécifiquement les catégories : • 3.1 Biens et services achetés, • 3.4 Transport et distribution amont, • 3.9 Transport aval, • 3.11 Utilisation des produits vendus, • 3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus. Aucun objectif spécifique n'a encore été défini, en attente d'une meilleure compréhension des émissions de carbone liées aux terminaux.

Actions

Spécification de terminaux compatibles
avec une alimentation par panneaux solaires

En ce qui concerne les émissions de carbone de la phase d'utilisation des terminaux clients, générées par la consommation d'électricité, il s'agit de garantir que les terminaux peuvent être alimentés par des panneaux solaires. Ce point est particulièrement pertinent en Afrique où les terminaux clients peuvent être fournis par des partenaires de distribution conjointement avec des systèmes photovoltaïques. Pour encourager cette possibilité, Eutelsat veille à ce que le cahier des charges de tous les nouveaux terminaux clients prévoie une fonctionnalité d'alimentation en courant continu (CC), en plus de la source de courant alternatif (CA) habituelle.

Amélioration du rendement électrique des terminaux

Pour améliorer le rendement électrique des terminaux clients, et donc réduire l'impact carbone de la phase d'utilisation, Eutelsat impose plusieurs spécifications aux fournisseurs de terminaux. Elles consistent notamment à fixer un seuil maximal de consommation d'énergie pour les terminaux et à exiger un fonctionnement optimisé de ces équipements sur le plan énergétique. Cela signifie que les terminaux clients ne transmettent pas et ne reçoivent pas simultanément, ce qui réduit la consommation globale d'énergie.

Acquisition de terminaux reconditionnés

Dans la mesure du possible, Eutelsat a privilégié l'achat, et donc la réutilisation, de terminaux reconditionnés lorsqu'ils sont disponibles sur le marché. Cette approche a été appliquée notamment aux terminaux utilisés pour le service satellite Konnect. Dans ce cadre, des terminaux reconditionnés ont été fournis par le fournisseur Hughes, en alternative aux unités neuves, contribuant ainsi à réduire l'impact environnemental lié à la consommation de matières premières.

Amélioration de la gestion des stocks

Eutelsat a entrepris d'améliorer la gestion de son stock de terminaux clients. Cela permet d'anticiper l'achat et donc le transport des terminaux et d'utiliser une solution de transport à moindre impact, plus lente.

Retour des terminaux par les partenaires de distribution

Au cas par cas, Eutelsat cherche à faciliter le retour des terminaux invendus des partenaires de distribution, en échange de versions plus récentes, afin d'éviter leur mise au rebut. Dans ce cas, Eutelsat cherche à réutiliser les terminaux retournés.

3.2.2.6 IRO : DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES ÉQUIPEMENTS EN FIN DE VIE

i Description : L'élimination en fin de vie des équipements électroniques a un impact sur l'environnement, quel que soit le mode d'élimination. Ce problème peut être atténué par des efforts visant à prolonger la durée de vie de ces équipements.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Politique sur les immobilisations – Mexique ■ Procédure de gestion des déchets environnementaux – France ■ Procédure de gestion des déchets environnementaux – Italie	■ Élimination des matériaux avec des partenaires de recyclage ■ Réparation et réutilisation d'équipements anciens ■ Revente d'équipements anciens à des partenaires revendeurs ■ Réutilisation des matériaux d'emballage	■ Impact carbone du scope 3 (tCO₂e), spécifiquement la catégorie : ● 3.5 Déchets générés dans les opérations. Aucun objectif n'est appliqué pour les déchets générés, car le volume de déchets est relativement faible, principalement parce qu'Eutelsat n'exploite aucune installation de production.

Politiques

Bien qu'il n'existe pas encore de politiques à l'échelle du Groupe concernant la gestion de fin de vie des terminaux clients ou les considérations liées au cycle de vie, Eutelsat a mis en place plusieurs procédures de gestion des déchets spécifiques à certains sites, afin de garantir la conformité réglementaire et la cohérence opérationnelle dans le traitement des déchets. Celles-ci incluent :

Politique sur les immobilisations – Mexique

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Bien que principalement axée sur la gestion financière et opérationnelle, cette politique garantit la traçabilité et le contrôle des actifs tout au long de leur cycle de vie, y compris leur mise au rebut éventuelle.	Satmex et ses filiales (Mexique)	Responsable des opérations du site	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Procédure de gestion des déchets environnementaux – France

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit la méthodologie, les tâches et les responsabilités pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets générés par les opérations en France. Elle garantit la conformité aux exigences légales et aux normes internes.	Eutelsat S.A. (France)	Responsable des opérations du site	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Procédure de gestion des déchets environnementaux – Italie

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Régit la gestion des déchets provenant des services de connectivité, des chantiers de construction et des activités de bureau. Elle couvre la planification, la mise en œuvre et le contrôle des pratiques de gestion des déchets.	Skylogic Mediterraneo (Italie)	Responsable des opérations du site	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Actions

Élimination des matériaux avec des partenaires de recyclage

Eutelsat s'efforce de travailler avec des partenaires recycleurs locaux dans chacun de ses principaux sites opérationnels afin de maximiser le recyclage de ses déchets. En France, il s'agit notamment d'une collaboration de longue date avec PAPREC. Cette action, mise en œuvre ces dernières années, couvre un vaste éventail de types de déchets, notamment le papier, le carton, le plastique et les déchets électroniques provenant des activités administratives et techniques. Elle s'inscrit dans le cadre de l'engagement plus large d'Eutelsat en faveur de l'efficacité des ressources et de l'économie circulaire.

Réparation et réutilisation d'équipements anciens

Eutelsat a mis en place ces dernières années un programme interne de réutilisation des équipements électroniques obsolètes ou vieillissants au sein de ses activités propres. L'initiative comprend la réparation et le reconditionnement en interne des amplificateurs à haute puissance (HPA) et d'autres composants techniques. Eutelsat réduit ainsi le volume de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) générés et évite l'achat de nouveaux appareils. Les équipements réparés sont soit remis en service, soit utilisés pour pièces afin que les composants utiles puissent être réemployés ailleurs. Aucun CAPEX spécifique n'a été alloué à cette action. Les OPEX liés à ce programme ne font pas l'objet d'un suivi distinct à ce stade.

Revente d'équipements anciens à des partenaires revendeurs

Pour les équipements qu'Eutelsat ne peut pas réutiliser en interne, le Groupe collabore avec des partenaires revendeurs locaux pour prolonger le cycle de vie de ces ressources. Cette action, mise en place ces dernières années, contribue à réduire les DEEE et les déchets métalliques en permettant la réutilisation d'équipements en état de marche. La revente concerne généralement des équipements de station sol et des équipements réseau qui ne répondent plus aux besoins opérationnels d'Eutelsat mais qui peuvent encore être utiles à d'autres acteurs. L'action ne nécessite pas d'investissements importants et elle est mise en œuvre moyennant des ressources opérationnelles minimales.

Réutilisation des matériaux d'emballage

Eutelsat s'engage également à réutiliser les matériaux d'emballage dans la mesure du possible. Il s'agit notamment des caisses, de la mousse et des matériaux d'emballage protecteurs reçus avec les articles entrants. Ces matériaux sont collectés et stockés sur les sites techniques en vue d'être réutilisés pour l'expédition, le stockage ou les transferts internes. Cette initiative a été mise en

œuvre ces dernières années et continue d'être appliquée au niveau de l'exploitation dans plusieurs sites. Bien que de nature informelle, elle contribue à limiter l'emploi de matériaux à usage unique et à utiliser les ressources de manière efficace. Aucune ressource financière spécifique n'est allouée à cette pratique, qui s'inscrit dans le cadre des budgets d'OPEX existants. Elle n'a pas d'incidence sur les CAPEX.

3.2.2.7 IRO : MATÉRIAUX UTILISÉS DANS LA FABRICATION DE SATELLITES ET D'ÉQUIPEMENTS

Description : La fabrication des satellites et des équipements associés requiert l'utilisation de matières premières, dont certaines sont de nature spécifique ou critique. Le partenariat avec l'industrie et les acteurs de la recherche en matière d'écoconception, ainsi que l'optimisation de l'utilisation de matériaux à moindre impact environnemental, constituent des leviers de réduction de cet impact.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Contrat d'achat de satellites	■ Utilisation des normes industrielles ■ Maximisation de la durée de vie des satellites	En raison du contrôle direct limité dont dispose Eutelsat, aucun indicateur ou objectif spécifique n'a été défini pour cet IRO. Cependant, Eutelsat applique des normes techniques et des règles opérationnelles lors des phases d'approvisionnement et de conception, qui encouragent les fournisseurs à optimiser l'utilisation des matériaux et à prolonger la durée de vie des composants.

Politiques

Eutelsat applique une série de normes techniques internes et de règles opérationnelles qui, bien que non formalisées en tant que politiques environnementales, contribuent à une conception responsable, à l'utilisation des matériaux et à la planification du cycle de vie des satellites.

Bien qu'Eutelsat ne fabrique pas directement les satellites, le Groupe applique des normes techniques internes et des règles opérationnelles lors des phases d'approvisionnement et de conception qui encouragent les fournisseurs à optimiser l'utilisation des matériaux et à prolonger la durée de vie des composants.

Eutelsat applique des normes techniques internes alignées avec la Coopération européenne pour la normalisation spatiale (ECSS), qui fournissent un cadre commun pour la conception, le développement et la vérification des systèmes spatiaux. Ces normes couvrent des aspects tels que la fiabilité, la sélection des matériaux, la gestion de la fin de vie, et la mitigation des risques, et sont intégrées dans les exigences techniques pour la construction et l'exploitation des satellites.

À ce jour, Eutelsat ne dispose pas d'une politique spécifique pour la réduction des ressources vierges ni pour la promotion de l'utilisation de sources durables dans la construction des satellites, car cela n'est pas encore compatible avec les exigences liées à l'utilisation des matériaux dans l'espace.

Contrat d'achat de satellites

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Le contrat d'achat de satellites précise toutes les spécifications techniques et réglementations auxquelles un satellite acquis doit se conformer. Cela inclut les spécifications des matériaux autorisés pour la fabrication du matériel satellite.	Groupe	Directeur de l'Ingénierie	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Actions

Utilisation des normes industrielles

Les normes industrielles, établies par les agences spatiales internationales (ESA, NASA, JAXA), permettent de garantir que les matériaux utilisés dans la production des engins spatiaux, et donc exploités en orbite, sont adaptés et acceptables à cette fin. Eutelsat procède à des contrôles auprès des fournisseurs de satellites pour s'assurer qu'ils respectent cette liste de matériaux.

Maximisation de la durée de vie des satellites

La prolongation de la durée de vie des satellites, en abordant la question à la fois pendant la phase de conception et la phase d'exploitation, limite le besoin en ressources supplémentaires. Il

s'agit donc de réduire au maximum l'impact en termes de GES de la fabrication et du lancement de nouveaux satellites.

3.2.2.8 IRO : UTILISATION DE SERVICES EN ORBITE
POUR PROLONGER LA DURÉE DE VIE
OPÉRATIONNELLE DES SATELLITES

i **Description :** Les opérations de maintenance et interventions en orbite pourraient prolonger la durée de vie des ressources en orbite, réduisant ainsi l'impact environnemental lié aux lancements et au remplacement des satellites. Bien que cette pratique en soit encore à ses débuts, elle constitue une opportunité d'avenir pour innover et optimiser l'utilisation des ressources.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Aucune politique n'est en place car l'utilisation des services en orbite pour prolonger la durée de vie des satellites est un domaine émergent qu'Eutelsat explore actuellement, en accord avec l'évolution des pratiques industrielles et les attentes réglementaires.	■ Participation au programme RISE	Aucun indicateur ni cible n'a été défini à ce stade. La performance sera évaluée qualitativement sur la base du succès des missions réalisées et du potentiel futur d'intégration opérationnelle, plutôt que par des objectifs internes prédéfinis ou des indicateurs quantitatifs.

Actions

Participation au programme RISE

Eutelsat participe à la mission ADRIOS RISE, une initiative phare menée par D-Orbit et soutenue par l'Agence spatiale européenne (ESA), dont le lancement est prévu pour 2027/2028. Cette mission vise à démontrer les capacités de services en orbite pour les satellites géostationnaires (GEO), notamment l'extension de leur durée de vie et le retrait sécurisé des actifs spatiaux. Eutelsat contribuera avec un satellite GEO en fin de vie, servant de satellite cible client pour la démonstration en orbite.

Signée officiellement le 14 octobre 2024, cette collaboration marque une étape importante dans la transformation de cette technologie innovante en un service commercial viable pour les opérateurs de satellites dans le monde entier. Eutelsat jouera le rôle de client dans le développement du service, apportant son expertise sur les besoins réels et les contraintes des opérateurs. En s'associant à D-Orbit et à l'ESA dans cette initiative pionnière,

Eutelsat contribue à lancer le premier service européen d'extension de la durée de vie des satellites, ouvrant la voie à de nouvelles offres commerciales et faisant avancer les opérations spatiales durables.

3.2.2.9 IRO : DÉPENDANCES À L'ÉGARD
DES ÉLÉMENTS CRITIQUES UTILISÉS
POUR LA FABRICATION DES SATELLITES

i **Description :** La fabrication des satellites et des équipements associés fait appel à des matériaux critiques, parfois rares. Ces ressources sont difficiles à recycler et il existe donc une dépendance à l'égard de l'approvisionnement continu en nouvelles matières premières. Ces matériaux étant issus de chaînes d'approvisionnement mondiales, leur disponibilité pourrait être perturbée, ce qui représente un risque pour l'activité d'Eutelsat.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Contrat d'achat des satellites	■ Maximiser le recyclage des matériaux ■ Mécanismes contractuels avec les fournisseurs	Il n'existe actuellement aucune métrique ou objectif spécifique pour suivre la dépendance aux éléments critiques. En raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement des satellites et de la nature évolutive de la disponibilité des matériaux, Eutelsat continue d'évaluer la meilleure manière de structurer la collecte de données sur ce sujet.

Actions

Eutelsat met en œuvre deux mesures principales pour réduire la dépendance à l'égard des matériaux critiques utilisés dans la fabrication des satellites :

■ Maximiser le recyclage des matériaux :

Lorsque cela est techniquement possible, Eutelsat maximise la réutilisation et le recyclage des matériaux, en particulier pour les équipements au sol. Par exemple, les modèles de développement utilisés pour les essais au sol sont réutilisés dans le cadre de plusieurs programmes satellitaires afin de réduire la consommation de nouveaux matériaux. Cette pratique permet de limiter la dépendance à l'égard des matières premières critiques nécessaires à la production d'équipements neufs.

■ Mécanismes contractuels avec les fournisseurs :

Pour garantir l'accès aux composants essentiels, Eutelsat a recours à des accords contractuels avec le satellite sélectionné. Ces contrats comportent souvent des clauses prévoyant la

fourniture anticipée d'équipements de rechange pour les sous-systèmes critiques. Cette démarche limite l'exposition aux pénuries et atténue le risque de retards lors de la phase d'assemblage.

3.2.2.10 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SPATIAL

La protection de l'environnement spatial est considérée comme un sujet spécifique à l'entreprise, car elle ne relève pas du cadre des normes thématiques de l'ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité (DMA), en raison de son importance pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

Des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels ont été définis en relation avec ce sujet, à la fois liés à la chaîne de valeur opérationnelle du Groupe et prévus à court terme (1 an) et à long terme (>5 ans).

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Impact opérationnel de l'augmentation de l'activité spatiale	Impact négatif	Opérations propres	Court terme (1 an)
Coûts de la réglementation pour la gestion des activités spatiales	Risque	Opérations propres	Long terme (>5 ans)

Politiques

Le Groupe Eutelsat est conscient de la progression de la complexité et de la surveillance réglementaire en matière d'activités spatiales et prend des mesures pour s'assurer que ses activités restent responsables et tournées vers l'avenir.

Eutelsat répond aux implications opérationnelles de l'encombrement croissant de l'espace par des processus internes établis qui régissent l'exploitation des satellites en orbite basse (LEO) et en orbite géostationnaire (GEO). Celles-ci sont détaillées dans les Règles de mission des opérations de flotte (LEO) et dans les Procédures d'opérations de mission (GEO).

Bien qu'il n'existe à ce jour aucune politique spécifique à l'échelle du Groupe en matière de gestion des débris spatiaux, Eutelsat se

conforme pleinement aux réglementations nationales en vigueur et se prépare activement à répondre aux exigences européennes à venir. Le Groupe suit de près les évolutions juridiques et se conforme aux normes industrielles émergentes afin de garantir la durabilité à long terme en orbite. Le Groupe applique également depuis longtemps une politique de gestion responsable des débris spatiaux, fondée sur l'expérience opérationnelle et les normes internationales. Les activités de contrôle des satellites et des communications du Groupe sont certifiées ISO 9001 (systèmes de management de la qualité) et ISO 27001 (systèmes de management de la sécurité de l'information), ce qui favorise l'excellence opérationnelle, l'atténuation des risques et une exploitation sûre et responsable des satellites.

Règles de mission pour les opérations de flotte (LEO)

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit les limites opérationnelles, les seuils de risque et les protocoles de prise de décision pour les opérations de la flotte LEO. Bien qu'ils soient axés sur la performance opérationnelle, ils soutiennent l'utilisation efficace et responsable des actifs spatiaux.	Groupe	Responsable des opérations satellites et réseaux	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Procédures d'opérations de missions (GEO)

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Ce processus englobe l'exploitation et la maintenance du segment spatial GEO pour les satellites opérés depuis les centres de contrôle d'Eutelsat. Il couvre la période allant de la prise en charge du satellite par l'autorité de commande d'Eutelsat jusqu'à la fin de mission (y compris les opérations de réorbitation et de passivation). L'objectif principal du processus d'opérations en orbite est d'assurer en toute sécurité les fonctions de contrôle quotidiennes de la flotte en orbite, en répondant aux exigences opérationnelles tout en minimisant la consommation de carburant. Les procédures et activités définies dans cette politique couvrent l'ensemble des aspects opérationnels liés au contrôle en orbite du segment spatial d'Eutelsat.	Groupe	Directions des opérations satellites et des systèmes de contrôle satellite	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

3.2.2.11 IRO : IMPACT OPÉRATIONNEL DE L'AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ SPATIALE

i Description : L'activité spatiale et le nombre d'objets dans l'espace ont considérablement augmenté ces dernières années. Cela a un impact négatif sur l'environnement spatial, qui devient de plus en plus encombré par des objets d'origine anthropique. Eutelsat est le deuxième propriétaire, après Starlink, d'objets dans l'espace et contribue donc à cet impact négatif.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Règles de mission pour les opérations de flotte ■ Procédures d'opérations de mission	■ Utilisation accrue des services de gestion du trafic spatial (STM) ■ Opérations de fin de vie pour les satellites GEO et LEO ■ Surveillance continue des technologies de retrait des débris ■ Mises à jour logicielles en vol pour les satellites LEO	■ Taux de réussite de réorbitation : % de satellites éligibles réorbités chaque année ■ Objectif : atteindre un taux de réussite de 100 % pour toutes les opérations de réorbitation entreprises durant l'année.

Actions

Pour faire face aux risques d'exploitation croissants liés à l'augmentation de l'activité dans l'espace, Eutelsat a mis en place une série de mesures ciblées visant à maintenir la sûreté et la longévité de sa flotte de satellites. Ces actions s'appliquent aux satellites GEO et LEO opérationnels dans l'ensemble du Groupe, couvrant les activités mondiales, et concernent les opérations en amont et les opérations propres dans le cadre du cycle de vie des satellites :

- **utilisation accrue des services de gestion du trafic spatial (STM)** : Eutelsat s'appuie de plus en plus sur des prestataires de services STM externes pour accéder à des données de positionnement précises d'objets susceptibles de présenter des risques de collision. Ces services permettent une meilleure évaluation des risques et la réalisation de manœuvres d'évitement, réduisant les repositionnements inutiles des satellites et prolongeant ainsi leur durée de vie opérationnelle. Les dépenses d'exploitation annuelles associées s'élèvent à environ 600 000 euros ;
- **opérations de fin de vie des satellites GEO et LEO** : Eutelsat applique des procédures opérationnelles définies qui garantissent une gestion sûre de ses satellites en fin de vie. Pour les satellites GEO, il s'agit d'un redéploiement sur une orbite de rebut ; pour les satellites LEO, la planification de la

rentrée atmosphérique est exécutée conformément aux réglementations spatiales en vigueur. Ces procédures sont conformes aux exigences juridiques nationales applicables et aux normes internationales, notamment celles publiées par le Comité inter-agence de coordination des débris spatiaux (IADC), et à l'ISO 24113 ;

- **veille continue des technologies d'élimination des débris** : les équipes d'ingénierie et d'innovation d'Eutelsat évaluent activement les technologies émergentes de réduction des débris spatiaux proposées par des prestataires potentiels, en quantifiant leur faisabilité technique et leur pertinence pour l'exploitation des satellites GEO et LEO de l'entreprise ;
- **mises à niveau du logiciel de vol des satellites LEO** : un programme de mise à niveau du logiciel de vol de la flotte LEO est en cours et devrait s'achever cette année. La mise à niveau vise à améliorer la capacité des engins spatiaux à se désorbiter en toute sécurité, même dans le cas de scénarios opérationnels dégradés. Cet effort représente un investissement d'environ 500 000 euros.

Ces actions s'inscrivent dans la stratégie d'atténuation des risques d'exploitation de l'entreprise et contribuent à l'utilisation responsable et durable des ressources orbitales, sans pour autant constituer une politique formelle à l'échelle du Groupe à ce stade.

Indicateurs, cibles et performances

Eutelsat accorde une grande importance à l'élimination responsable de ses satellites à la fin de leur vie opérationnelle. Notre objectif vise à atteindre un taux de réussite de 100 % pour la réorbitation de tous les satellites éligibles chaque année, conformément aux réglementations nationales et aux lignes directrices internationales.

La réorbitation des satellites est planifiée en fonction de leur durée de vie opérationnelle, qui dépend à la fois de la durée prédéfinie de la mission et de facteurs opérationnels de temps réel tels que l'état de santé technique, le niveau de carburant et la viabilité commerciale. Chaque satellite possède une date de fin de vie prévue, estimée lors de sa phase de conception, mais la date réelle de réorbitation peut être ajustée en fonction des conditions opérationnelles et d'événements imprévus afin de garantir une mise hors service en toute sécurité.

Au cours de l'exercice considéré, deux satellites GEO – EUTELSAT 16 WEST A et EUTELSAT 33E – ont atteint leur fin de vie et ont été réorbités avec succès conformément à nos procédures. Aucun satellite LEO n'est arrivé en fin de vie au cours de cette période.

Le satellite EUTELSAT 16 WEST A a été placé sur une orbite de rebut à une altitude de 36 381 kilomètres, soit 595 kilomètres au-dessus de l'arc géostationnaire, en juin 2025. Le système de propulsion a été dépressurisé et le circuit électrique passivé de manière sûre. Ces opérations de fin de vie ont permis de laisser le satellite dans un état de sécurité totale et de non-interférence, en stricte conformité avec la loi française relative aux opérations spatiales (LOS), sans création intentionnelle de débris spatiaux dans les régions protégées de l'espace.

De manière similaire, le satellite EUTELSAT 33E a été réorbité avec succès, comme prévu, à une altitude de 369 kilomètres au-dessus de l'arc GEO en octobre 2024. Son système de propulsion a été dépressurisé et le circuit électrique passivé, ce qui a permis d'assurer une mise hors service sûre, conformément aux exigences réglementaires.

Ces activités de fin de vie ont permis de mettre les satellites en état de sécurité, sur une orbite et avec une configuration entièrement conforme à la loi française relative aux opérations spatiales (LOS) et à diverses autres recommandations internationales, et alignées sur les meilleures pratiques mondiales en matière de durabilité spatiale.

L'indicateur du succès de la réorbitation est basé sur les critères suivants :

- des évaluations de disponibilité de la propulsion et du propergol des satellites sont menées avant la mise hors service ;
- une rehausse d'altitude minimale de 300 km au-dessus de l'arc GEO est nécessaire, avec une passivation des systèmes propulsifs et électriques ;
- la conformité avec la loi française sur les opérations spatiales (LOS) et les normes internationales est vérifiée, ainsi qu'avec les lignes directrices du Comité inter-agence de coordination des débris spatiaux (IADC) et les recommandations de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

L'hypothèse est qu'il reste suffisamment de propergol à bord en fin de vie pour mener à bien la manœuvre et la passivation. Cet aspect est pris en compte dans la planification de la mission dès le lancement.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi et d'un examen internes par les équipes chargées de la dynamique des vols et des opérations de mission. La validation externe n'est pas obligatoire en vertu des cadres réglementaires actuels, mais la conformité est soumise au contrôle du Centre national d'études spatiales (CNES) – l'autorité compétente pour les missions sous licence française.

En se conformant à 100 % à la réglementation sur la réorbitation des satellites, Eutelsat réduit considérablement le risque à long terme de débris spatiaux sur l'orbite GEO. Cette gestion responsable des orbites contribue à la sécurité et la durabilité des opérations spatiales, en soutenant non seulement nos propres activités, mais aussi celles de l'ensemble de la filière. Elle s'inscrit dans l'ambition d'Eutelsat de réduire au maximum les impacts négatifs sur l'environnement et de contribuer à la viabilité à long terme de l'environnement orbital.

Eutelsat limite la quantité de débris produits de manière planifiée durant l'exploitation normale et réduit au maximum la probabilité que les satellites deviennent une source de débris en entrant en collision avec de petits objets ou des météoroïdes, pouvant entraîner une perte de contrôle et empêcher l'élimination post-mission. En outre, le risque de collision avec d'autres satellites est réduit autant que possible et l'élimination en fin de vie s'effectue en toute sécurité, conformément aux recommandations internationales afférentes.

3.2.2.12 IRO : COÛTS DE LA RÉGLEMENTATION POUR LA GESTION DES ACTIVITÉS SPATIALES

i Description : De nouvelles réglementations pourraient alourdir les charges financières liées à la conformité, la conception et l'exploitation des engins spatiaux, ce qui augmenterait les coûts pour Eutelsat et constituerait donc un risque pour l'entreprise.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Aucune politique spécifique n'est en place, car le sujet est couvert par la conformité d'Eutelsat aux réglementations obligatoires.	■ Conformité aux réglementations spatiales nationales applicables ■ Participation aux initiatives européennes et sectorielles ■ Engagement proactif vis-à-vis du futur Space Act européen	Aucun indicateur ni cible spécifique n'est défini, car le sujet est suffisamment couvert par les exigences de conformité réglementaire.

Actions

Aux fins de répondre aux attentes réglementaires croissantes portant sur la gestion des débris spatiaux, Eutelsat a mis en œuvre un ensemble d'actions de conformité et d'engagement conçues pour anticiper et s'adapter à l'évolution des exigences juridiques et techniques. Ces actions contribuent à réduire le risque réglementaire et les coûts associés, tout en renforçant le rôle d'Eutelsat en tant qu'acteur responsable au sein de la filière spatiale.

Respect des réglementations nationales applicables à l'espace

Eutelsat veille au respect des cadres juridiques dans tous les pays où l'entreprise opère. En particulier, la conformité porte sur les éléments suivants :

- la loi française sur les opérations spatiales (LOS), qui fixe les exigences techniques et de sécurité pour l'exploitation des satellites, y compris la réduction des débris et les procédures de fin de vie ;
- la loi britannique sur l'espace extra-atmosphérique (*Outer Space Act*) et la loi britannique sur le secteur spatial (*Space Industry Act*), qui régissent les activités spatiales commerciales relevant de la juridiction britannique, y compris les responsabilités vis-à-vis de l'environnement.

Ces lois prévoient des procédures obligatoires d'octroi de licences et l'approbation de dossiers techniques détaillés avant le lancement, l'exploitation et les activités de fin de vie. L'autorité compétente pour l'octroi de licences définit la durée de la mission, qui varie généralement de 5 à 15 ans en fonction du satellite et de son profil de mission. Des extensions de l'autorisation sont possibles sous réserve de l'approbation de l'autorité. Aucun renouvellement annuel de la licence n'est nécessaire.

En ce qui concerne les approbations :

- en France, l'autorisation d'exploitation spatiale est délivrée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Le Centre national d'études spatiales (CNES) examine et valide la conformité technique de l'objet spatial, tandis que le ministère des Armées s'assure que le satellite n'entre pas en conflit avec les intérêts de la défense nationale ;
- au Royaume-Uni, l'autorisation d'exploitation spatiale est accordée par l'Autorité de l'aviation civile (CAA), avec la participation technique et réglementaire de l'Agence spatiale britannique (UKSA).

Ces lois prévoient des procédures obligatoires d'octroi de licences et l'approbation de dossiers techniques en vue du lancement, de l'exploitation et de la fin de vie, ce qui contribue à la sécurité des

opérations et permet d'éviter des pénalités ou des retards réglementaires.

Participation à des initiatives européennes et sectorielles

Eutelsat s'engage avec les principales parties prenantes à contribuer à l'élaboration et la préparation des futurs cadres réglementaires :

- au cours de l'année, le Groupe a rejoint le groupe de travail sur la gestion du trafic spatial (STM) de la Coopération européenne pour la normalisation spatiale (ECSS), le seul forum technique en Europe traitant de la STM du point de vue de la normalisation et de l'ingénierie ;
- Eutelsat est un membre actif de la Global Satellite Operators Association (GSOA), l'association mondiale des opérateurs de satellites, depuis avril 2023. Il s'agit ainsi de contribuer aux efforts communs en participant activement à des groupes de travail clés axés sur la gestion du spectre, la promotion de la réglementation, la durabilité spatiale et l'intégration des satellites dans les cadres de connectivité mondiaux. Par cet engagement, Eutelsat soutient la promotion d'une exploitation spatiale responsable et de communications par satellite durables dans le monde entier.

Engagement proactif dans le cadre de la future loi européenne sur l'espace

En juin 2025, la Commission européenne a publié sa proposition de loi européenne sur l'espace, qui vise à stimuler la filière spatiale de la région tout en garantissant la sûreté, la sécurité et la durabilité à long terme des activités spatiales. La loi propose un cadre réglementaire européen unifié couvrant l'ensemble du cycle de vie des missions spatiales, notamment l'octroi de licences de lancement, l'exploitation des satellites, la prévention des collisions, la cybersécurité et l'évaluation de l'empreinte environnementale.

Les principales obligations prévues par le règlement proposé sont notamment les suivantes : plans obligatoires de réduction des débris spatiaux, manœuvrabilité minimale des satellites, mise en œuvre de systèmes de sécurité de vol, souscription de services STM et intégration d'interfaces d'intervention en orbite. Les opérateurs devront également quantifier et signaler l'impact sur l'environnement du cycle de vie de leur mission et se conformer aux nouveaux protocoles de coordination du trafic orbital.

Le Groupe Eutelsat s'est engagé activement dans ce processus dès le début en répondant à la consultation publique de 2024 de la Commission européenne et en continuant de participer à des groupes de travail et auprès d'associations professionnelles œuvrant à l'élaboration du règlement. Cette démarche proactive permet au Groupe d'anticiper les implications techniques, opérationnelles et financières.

3.2.3 TAXONOMIE EUROPÉENNE

En application du Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables dans l'Union européenne, et ses annexes, ainsi que du Règlement délégué de la Commission du 6 juillet 2021, Eutelsat évalue avec soin son éligibilité et la méthode adéquate pour rendre compte de ses activités.

Eutelsat a évalué l'activité applicable et son alignement par rapport à six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire, la prévention des déchets et le recyclage ;
- prévention et réduction de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À la suite de notre évaluation et compte tenu de la nature des activités de télécommunications du Groupe qui ne sont pas couvertes par la réglementation sur la taxonomie, Eutelsat considère qu'il n'y a actuellement aucune activité à déclarer en termes de chiffre d'affaires.

Pour les activités jugées éligibles, les CAPEX et OPEX associés ont été évalués avec les équipes des fonctions Finance et Achats afin de s'assurer que les montants correspondent aux activités identifiées. Le chiffre d'affaires global, les CAPEX et les OPEX sont alignés sur les chiffres présentés dans le chapitre 6 du présent document et aucune modification significative n'a été apportée au calcul de la taxonomie de l'UE en comparaison avec le rapport de l'année précédente.

Cependant, en termes de CAPEX et d'OPEX, les activités éligibles identifiées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Activité	CAPEX/OPEX	Type de dépenses engagées par Eutelsat	Objectif environnemental
6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclogistique	OPEX	Eutelsat a conclu un partenariat avec Zen Ride qui finance des vélos classiques et électriques pour le personnel titulaire.	Atténuation du changement climatique
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	OPEX	Eutelsat dispose de plusieurs voitures de location à l'usage de personnes désignées, généralement des cadres supérieurs. En outre, l'entreprise mobilise plusieurs petits véhicules de transport de marchandises, des camionnettes généralement utilisées dans les installations de téléport (environ cinq pour l'ensemble du Groupe). Ces véhicules ne sont pas réservés à l'usage de personnes nommément désignées.	Atténuation du changement climatique
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	OPEX	Achat et installation de systèmes de panneaux solaires sur les téléports de l'entreprise pour la production d'énergie verte.	Atténuation du changement climatique

3.2.3.1 ÉVALUATION DE L'ALIGNEMENT

À ce stade, Eutelsat n'est pas en mesure d'évaluer la conformité avec les critères d'examen technique d'une activité non matérielle, et nous considérons donc que les activités ne sont pas alignées. Pour arriver à cette conclusion, nous avons appliqué la FAQ 13

publiée par la Commission européenne en octobre 2023. À ce stade, les données disponibles sont insuffisantes pour les activités mentionnées ci-dessus, ce qui nous empêche d'établir pleinement l'alignement avec les critères DNSH (*Do Not Significant Harm* – absence de préjudice important) et de garanties minimales.

3.2.3.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF – REVENUS

Exercice N	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Garanties minimales		Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau (WTR)	Pollution (PPC)	Économie circulaire (CE)	Biodiversité (BIO)	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau (WTR)	Pollution (PPC)	Économie circulaire (CE)	Biodiversité (BIO)					
	M€	%		O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental, (alignées sur la taxonomie) (A.1)	N/A	—	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
■ dont habilitantes	N/A	—	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	H		
■ dont transitoires	N/A	—	— %	N/A						N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		T	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	N/A	—	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A								N/A			
TOTAL (A.1+A.2)	N/A	—	— %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A								N/A			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)	N/A	1 244	100 %																	
TOTAL (A+B)	N/A	1 244	100 %																	

Part du chiffre d'affaires/Chiffre d'affaires total

	Aligné sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	— %	— %
CCA	— %	— %
WTR	— %	— %
CE	— %	— %
PPC	— %	— %
BIO	— %	— %

3.2.3.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF – CAPEX

Exercice N	Année		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Garanties minimales		Catégorie (activité habilitante)	
Activités économiques	Code	CAPEX	Part des CAPEX, année N	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau (WTR)	Pollution (PPC)	Économie circulaire (CE)	Biodiversité (BIO)	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau (WTR)	Pollution (PPC)	Économie circulaire (CE)	Biodiversité (BIO)	O/N	%	H	T
	M€	%		O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	N/A	–	– %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		
■ dont habilitantes	N/A	–	– %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	H	
■ dont transitoires	N/A	–	– %	N/A						N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)	N/A	–	– %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A								0,2 %		
TOTAL (A.1+A.2)	N/A	–	– %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A								0,2 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																			
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie	N/A	398	100 %																
TOTAL (A+B)	N/A	398	100 %																

Part des CAPEX/CAPEX totaux		
	Aligné sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	– %	– %
CCA	– %	– %
WTR	– %	– %
CE	– %	– %
PPC	– %	– %
BIO	– %	– %

3.2.3.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF – OPEX

Exercice N	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Garanties minimales Part des OPEX alignées sur la taxonomie (A.1) ou éligibles (A.2), année N-1		Catégorie (activité habilitante) Catégorie (activité transitoire)		
Activités économiques	Code	OPEX	Part des OPEX, année N	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau (WTR)	Pollution (PPC)	Économie circulaire (CE)	Biodiversité (BIO)	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau (WTR)	Pollution (PPC)	Économie circulaire (CE)	Biodiversité (BIO)					
	M€		%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N					
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	N/A	–	– %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
■ dont habilitantes	N/A	–	– %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	H	
■ dont transitoires	N/A	–	– %	N/A						N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	CCM 6.4	0,05	– %	O	N	N	N	N	N									N/A		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	0,22	0,0001 %	O	N	N	N	N	N									N/A		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,006	– %	O	N	N	N	N	N									N/A		
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)	N/A	0,28	0,001 %	O	N	N	N	N	N									N/A		
TOTAL (A.1+A.2)	N/A	0,28	0,001 %	O	N	N	N	N	N									N/A		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																				
OPEX des activités non éligibles à la taxonomie	N/A	241,7	100 %																	
TOTAL (A+B)	N/A	242	100 %																	

Part des OPEX/OPEX totaux

	Aligné sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	– %	0,001 %
CCA	– %	– %
WTR	– %	– %
CE	– %	– %
PPC	– %	– %
BIO	– %	– %

3.2.3.5 ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AUX GAZ FOSSILES

Description	Applicable à Eutelsat
ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE	
L'entité réalise, finance ou est exposée à des activités de recherche, développement, démonstration et déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de procédés nucléaires générant un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
L'entité réalise, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation en toute sécurité de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur de procédé, y compris pour le chauffage urbain ou les procédés industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à la mise à niveau de leur sécurité, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
L'entité réalise, finance ou est exposée à l'exploitation en toute sécurité des installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur de procédé, y compris pour le chauffage urbain ou les procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir d'énergie nucléaire, ainsi qu'à la mise à niveau de leur sécurité.	Non
ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE	
L'entité réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité fonctionnant avec des combustibles gazeux fossiles.	Non
L'entité réalise, finance ou est exposée à la construction, la rénovation et l'exploitation d'installations de cogénération de chaleur/froid et d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	Non
L'entité réalise, finance ou est exposée à la construction, la rénovation et l'exploitation d'installations de production de chaleur/froid utilisant des combustibles gazeux fossiles.	Non



1

2

3

4

5

6

7

A

3.3 SOCIAL

3.3.1 CONDITIONS DE TRAVAIL

Cette section traite du sous-thème des Conditions de travail au titre de la norme ESRS S1 « Personnel de l'entreprise », qui couvre les principaux aspects du bien-être des salariés, de la santé, de la sécurité et de l'intensité du travail.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier trois IRO (impacts, risques et opportunités) matériels relevant des opérations du Groupe et attendus à court terme (1 an). Sauf indication contraire, le Groupe ne se fixe pas d'objectifs formels concernant les indicateurs sociaux, mais évalue l'efficacité de ses politiques et actions au moyen des données présentées dans chaque chapitre.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Santé et sécurité des salariés	Impact réel négatif	Opérations propres	Court terme (1 an)
Risque accru pour les salariés exerçant des fonctions à forte intensité de travail	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)
Bien-être et accompagnement des salariés	Impact réel négatif	Opérations propres	Court terme (1 an)

3.3.1.1 NOS APPROCHES ET POLITIQUES

ESRS S1-1

Eutelsat a mis en place un ensemble de politiques internes applicables à l'ensemble des salariés, prestataires et sous-traitants. Ces politiques couvrent des domaines clés tels que la lutte contre la corruption, la protection des données, l'équité en matière d'emploi, l'inclusion, la non-discrimination, la prévention du harcèlement, la santé et la sécurité au travail.

Elles sont élaborées en conformité avec les normes internationales, notamment :

- le Pacte mondial des Nations Unies et ses Dix Principes ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous tenons également compte des réglementations locales en matière d'emploi dans les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités et entretenons un dialogue régulier avec les représentants du personnel et les organisations syndicales afin de garantir la pertinence et la conformité au niveau local.

Engagement en faveur des droits humains

Les engagements en matière de droits humains et de droit du travail font partie intégrante du Code d'éthique du Groupe. Eutelsat s'engage à respecter les droits de tous les individus présents au sein de ses effectifs et de sa chaîne de valeur au sens large, en appliquant les principes suivants :

- interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains : Eutelsat proscriit strictement toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou de traite des êtres humains dans le cadre de ses activités. En 2024, le Groupe a renforcé cet engagement en publiant sa première déclaration sur l'esclavage moderne, conformément au *Modern Slavery Act* (loi britannique relative à l'esclavage moderne). Cette déclaration expose les actions concrètes mises en œuvre pour atténuer les risques d'esclavage moderne au sein de l'entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement ;
- Code de conduite applicable aux fournisseurs : Eutelsat exige de ses fournisseurs qu'ils respectent des normes éthiques strictes interdisant le travail forcé et les atteintes aux droits humains. Des procédures de criblage et de due diligence sont mises en œuvre afin d'évaluer les risques, en particulier dans les secteurs et zones géographiques à haut risque ;
- conditions de travail équitables et négociation collective : Eutelsat veille à ce que l'ensemble de ses salariés bénéficient de conditions de travail équitables et du droit à la négociation collective, leur permettant de discuter efficacement des modalités d'emploi et des conditions de travail ;
- mécanismes de réclamation et dispositif d'alerte : Eutelsat met à disposition des mécanismes de réclamation accessibles, notamment une plateforme d'alerte anonyme, SpeakUp, permettant aux salariés et aux tiers de signaler toute violation potentielle. Toute forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte agissant de bonne foi est strictement interdite (pour plus de détails concernant cette politique, voir section 3.4.1 « Culture d'entreprise »).

Accord sur l'égalité, la qualité de vie au travail et la mobilité

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Visé à promouvoir un environnement de travail inclusif, équilibré et respectueux, garantissant l'égalité des chances pour l'ensemble des salariés, quels que soient leur genre, leur âge, leur origine ou leur éventuelle situation de handicap	France	■ Directeur des Affaires Sociales ■ Organisation syndicale	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

L'Accord sur l'égalité, la qualité de vie au travail et la mobilité (périmètre France) vise à promouvoir un environnement de travail inclusif, équilibré et respectueux, garantissant l'égalité des chances pour l'ensemble des salariés, quels que soient leur genre, leur âge, leur origine ou leur éventuelle situation de handicap. Cet accord porte notamment sur les éléments clés suivants :

- la non-discrimination et l'égalité des chances en matière de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion ;

- l'égalité salariale à l'embauche et tout au long du parcours professionnel ;
- des pratiques de rémunération équitables, incluant des lignes directrices visant à garantir l'équité salariale ;
- le soutien à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, à travers des modalités de travail flexibles et le congé parental ;
- une progression de carrière basée sur le mérite, assurant à chaque salarié un accès égal aux opportunités d'évolution.

Politique de santé et de sécurité

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Établit des procédures claires et des responsabilités précises afin de garantir la conformité réglementaire et de promouvoir des pratiques cohérentes en matière de sécurité au travail	Royaume-Uni	Secrétaire générale	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

En outre, des procédures internes sont mises en place au niveau des filiales afin de traiter les risques professionnels et de veiller au bien-être des salariés. Elles incluent notamment :

- **des évaluations des risques et des plans de prévention au niveau local** : chaque entité est responsable de l'identification des dangers présents sur le lieu de travail et de la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées :
 - en France, une évaluation complète des risques est réalisée au moyen du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
 - en Italie, la gestion des risques est assurée via le *documento di valutazione dei rischi* (DVR), prévu par la législation,
 - au Royaume-Uni, une politique de santé et de sécurité définit les procédures locales en matière d'évaluation des risques, de prévention et de conformité,
 - sur les SNP, une formation à la sécurité et des règles spécifiques au site sont obligatoires pour l'ensemble du personnel et des visiteurs.

3.3.1.2 DIALOGUE AVEC LE PERSONNEL

ESRS S1-2

Le dialogue avec les collaborateurs chez Eutelsat s'appuie sur un dispositif structuré et permanent, combinant instances de représentation, négociation collective et échanges directs. Il permet de recueillir les retours des équipes, de gérer les impacts et d'encourager une amélioration continue.

Participation au processus décisionnel

- Les points de vue du personnel alimentent les décisions clés grâce à leur représentation au sein du Conseil d'administration, à un dialogue social actif et à la conclusion de conventions collectives formelles.
- Ce dialogue intervient à toutes les étapes du processus décisionnel, depuis la phase de consultation initiale jusqu'à la mise en œuvre. Il couvre les évolutions au sein de l'entreprise, les politiques RH ou encore les conditions de travail.
- Le dialogue se tient régulièrement et par le biais de multiples canaux :
 - les représentants du personnel et les organisations syndicales sont consultés sur les changements structurels ou contractuels (via le Comité social et économique – CSE),
 - parmi les outils de dialogue direct figurent les réunions bimensuelles avec le Directeur général (« CEO Townhalls ») accompagnées d'une session de questions-réponses, l'événement interne en ligne « OneTalk » réunissant la Direction et des intervenants internes, l'Intranet Groupe et des bulletins d'information hebdomadaires,
 - des webinaires sont également organisés pour diffuser des informations ciblées et recueillir les retours d'expérience.

Surveillance et responsabilités

La Directrice des Ressources Humaines, membre du Comité exécutif, est chargée de veiller à la cohérence du dialogue avec le personnel et à la prise en compte de leurs retours dans les décisions stratégiques et opérationnelles. Cette fonction est assurée avec le soutien des équipes RH locales et du Comité de direction du Groupe.

Dialogue social et accords

- Eutelsat S.A. maintient des conventions collectives et un cadre de dialogue social avec les représentants du personnel conformément aux législations nationales.
- Bien qu'aucun accord-cadre mondial ne soit actuellement en place, des accords nationaux traitent des droits et des conditions de travail.
- Ces accords couvrent les droits syndicaux, le rôle du CSE, et les procédures de consultation en cas de changement organisationnel.

Évaluation de l'efficacité du dialogue

- La satisfaction des salariés et le dialogue avec ces derniers sont évalués dans le cadre de l'enquête annuelle Great Place to Work (GPTW).
- Les résultats des enquêtes donnent lieu à des plans d'action au niveau du Groupe et des départements.
- Menées de manière anonyme, les enquêtes sur le dialogue avec le personnel offrent à l'ensemble des salariés la possibilité d'exprimer leur perception de l'environnement de travail et de leur bien-être, bien que les données ne soient pas encore ventilées selon des critères de vulnérabilité.

3.3.1.3 PROCESSUS DE RÉPARATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS

ESRS S1-3

Le Groupe a mis en place plusieurs dispositifs permettant à ses salariés de faire part de leurs préoccupations et de contribuer à la réparation d'éventuels impacts négatifs. La plateforme d'alerte SpeakUp est accessible à l'ensemble des salariés et aux tiers *via* le site Internet ou l'intranet du Groupe, et permet de signaler de manière confidentielle tout manquement ou problème survenu sur le lieu de travail. Elle fait l'objet d'une promotion régulière en interne afin d'en assurer la visibilité et l'accessibilité.

Pour s'assurer que les salariés aient pleinement connaissance de ces dispositifs, des formations obligatoires à la conformité sont dispensées tout au long de l'année, incluant des informations spécifiques sur les canaux de signalement, les procédures d'alerte et les protections contre les représailles. Des campagnes de communication interne régulières – courriels, affiches, bannières sur l'intranet – viennent renforcer la sensibilisation et encourager la prise de parole.

La confiance des collaborateurs dans ces dispositifs repose sur les garanties de confidentialité offertes par la plateforme SpeakUp,

l'engagement du Groupe en matière de non-représailles, ainsi que sur l'intervention d'acteurs indépendants dans le processus d'enquête. Par ailleurs, les dispositifs d'écoute des salariés, tels que l'enquête annuelle Great Place to Work (GPTW), constituent un outil d'évaluation indirect de la perception des collaborateurs en matière de sécurité psychologique et de confiance dans les processus internes. Les résultats permettent d'identifier des indicateurs qualitatifs, notamment à travers des affirmations telles que : « Cet environnement de travail est psychologiquement et émotionnellement sain », « La direction reconnaît que les erreurs de bonne foi font partie de l'activité », « La direction est réellement à l'écoute des idées et suggestions, et y apporte une réponse », ou encore « Je peux poser toute question raisonnable à la direction et obtenir une réponse claire ». Ces éléments contribuent à évaluer la maturité des pratiques managériales et la qualité du dialogue interne. En parallèle, les entretiens individuels d'évaluation constituent un moment structuré de dialogue ouvert entre chaque collaborateur et son manager.

Les indicateurs issus de l'enquête Great Place to Work (GPTW), tels que le pourcentage de réponses positives à des affirmations comme « Cet environnement de travail est psychologiquement et émotionnellement sain », « Je peux être moi-même ici », « Les collaborateurs sont encouragés à équilibrer vie professionnelle et vie personnelle » ou encore « La direction est honnête et éthique dans ses pratiques », permettent d'évaluer des dimensions clés du bien-être au travail, de l'inclusion et de la confiance envers le Management.

Par ailleurs, le score du Trust Index ainsi que le taux global de participation à l'enquête constituent des indicateurs de l'engagement des salariés et de la crédibilité perçue de l'organisation.

Les collaborateurs peuvent également exprimer leurs préoccupations auprès des HR Business Partners dédiés à chaque entité, qui agissent comme points de contact directs pour les sujets relevant des ressources humaines. Des représentants du personnel sont présents au sein du Groupe afin de soutenir le dialogue social et de relayer les préoccupations *via* des canaux formels. Des dispositifs d'accompagnement au bien-être, tels que Stimulus en France et Bupa au Royaume-Uni, sont également disponibles pour aider les salariés confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles.

Ensemble, ces dispositifs constituent un cadre intégré permettant d'identifier et de résoudre en amont les impacts négatifs potentiels sur le personnel, tout en favorisant un environnement de travail dans lequel les salariés se sentent écoutés et protégés (voir ESRS G1-1 pour plus d'informations).

3.3.1.4 CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS D'EUTELSAT

ESRS S1-6

Les données relatives au personnel publiées au titre de la norme ESRS S1-6 sont établies à partir des informations issues des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) du Groupe. Elles sont exprimées en effectifs, incluant les salariés en contrat à durée indéterminée et à durée déterminée directement employés par le Groupe.

Les chiffres reflètent la situation au 30 juin 2025. Des ventilations par zone géographique, genre et type de contrat sont fournies, le cas échéant.

Le reporting repose sur des définitions standard alignées sur les politiques internes de ressources humaines du Groupe, incluant les critères relatifs au temps plein ou partiel, aux classifications contractuelles et à la répartition géographique. Les effectifs déclarés n'incluent pas les travailleurs temporaires, les stagiaires ni les prestataires externes.

La collecte et la validation des données sont coordonnées par le département des ressources humaines, en collaboration avec les équipes RH régionales, afin de garantir la cohérence et l'exactitude des informations au sein des entités déclarantes.

Indicateurs relatifs aux effectifs

Informations sur les effectifs par genre

Genre	Nombre d'employés
Homme	1 168
Femme	471
Autre	—
Non reporté	—
TOTAL DES EMPLOYÉS	1 639

Pays	Nombre d'employés
France	612
Italie	220
Mexique	140
Royaume-Uni	406
États-Unis & Canada	160
Reste du monde	101

Les définitions suivantes ont été appliquées dans les deux tableaux caractérisant les effectifs :

- salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) : salariés disposant d'un contrat de travail sans date de fin définie. Cette catégorie inclut les salariés à temps plein et à temps partiel ;
- salariés en contrat à durée déterminée (CDD) : salariés disposant d'un contrat de travail avec une date de fin précisée. Cette catégorie inclut les apprentis ;
- salariés à temps plein : salariés – en CDI ou en CDD – travaillant à temps plein. Cette catégorie inclut également les apprentis ;
- salariés à temps partiel : salariés – en CDI ou en CDD – travaillant à temps partiel.

(Effectif / ETP)	Période de reporting				Total
	Femme	Homme	Autre	Non reporté	
Nombre d'employés	471	1 168	—	—	1 639
Nombre d'employés en CDI	437	1 121	—	—	1 558
Nombre d'employés en CDD	34	47	—	—	81
Nombre d'employés à temps plein	459	1 166	—	—	1 625
Nombre d'employés à temps partiel	12	2	—	—	14

(Effectif / ETP)	Période de reporting						Total
	France	Italie	Mexique	Royaume-Uni	États-Unis & Canada	Reste du monde	
Nombre d'employés	612	220	140	406	160	101	1 639
Nombre d'employés en CDI	563	205	139	401	160	90	1 558
Nombre d'employés en CDD	49	15	1	5	—	11	81
Nombre d'employés à temps plein	600	219	140	405	160	101	1 625
Nombre d'employés à temps partiel	12	1	—	1	—	—	14

La variation des chiffres relatifs aux effectifs par rapport à d'autres sections du présent rapport, qui indiquent un effectif de 1 574,2, s'explique par le fait que ce calcul est basé sur le nombre moyen d'employés en équivalent temps plein (ETP) sur la période, comme présenté à la section 6.2.2 « Effectif des employés » du chapitre 6 « Informations financières ».

Répartition de l'effectif par genre

		2025	Unité	Entités principales
France	Homme	413	Personnes	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	Femme	199	Personnes	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	TOTAL	612	PERSONNES	EUTELSAT S.A. ET ONEWEB FRANCE
	% de femmes	32,5 %	Pourcentage	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	% de l'effectif total	37,34 %	Pourcentage	Eutelsat S.A. et OneWeb France
Italie	Homme	162	Personnes	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	Femme	58	Personnes	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	TOTAL	220	PERSONNES	SKYLOGIC ET SKYLOGIC MEDITERRANEO
	% de femmes	26,4 %	Pourcentage	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	% de l'effectif total	13,42 %	Pourcentage	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
Mexique	Homme	91	Personnes	Satélites Mexicanos S.A.
	Femme	49	Personnes	Satélites Mexicanos S.A.
	TOTAL	140	PERSONNES	SATÉLITES MEXICANOS S.A.
	% de femmes	35,0 %	Pourcentage	Satélites Mexicanos S.A.
	% de l'effectif total	8,54 %	Pourcentage	Satélites Mexicanos S.A.
Royaume-Uni	Homme	314	Personnes	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	Femme	92	Personnes	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	TOTAL	406	PERSONNES	ONEWEB NETWORK ACCESS ET EUTELSAT UK
	% de femmes	22,7 %	Pourcentage	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	% de l'effectif total	24,78 %	Pourcentage	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
États-Unis et Canada	Homme	119	Personnes	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat America Corp., Eutelsat EAS Delaware et OneWeb Technologies
	Femme	41	Personnes	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat America Corp., Eutelsat EAS Delaware et OneWeb Technologies
	TOTAL	160	PERSONNES	ONEWEB WORLDVU DEVELOPMENT, EUTELSAT AMERICA CORP. EUTELSAT EAS DELAWARE ET ONEWEB TECHNOLOGIES
	% de femmes	25,6 %	Pourcentage	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat America Corp., Eutelsat EAS Delaware et OneWeb Technologies
	% de l'effectif total	9,76 %	Pourcentage	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat America Corp., Eutelsat EAS Delaware et OneWeb Technologies
Autres pays ⁽¹⁾	Homme	69	Personnes	Voir note de bas de page ⁽¹⁾
	Femme	32	Personnes	Voir note de bas de page ⁽¹⁾
	TOTAL	101	PERSONNES	VOIR NOTE DE BAS DE PAGE ⁽¹⁾
	% de femmes	31,7 %	Pourcentage	Voir note de bas de page ⁽¹⁾
	% de l'effectif total	6,16 %	Pourcentage	Voir note de bas de page ⁽¹⁾

(1) Ensemble des autres entités du Groupe comprenant Moyen-Orient et Afrique, Brésil, Canada, Chine, Allemagne, Pologne, Portugal, Russie, Singapour.

3.3.1.5 COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL

ESRS S1-8

Cette section traite de la manière dont les conditions de travail et les modalités d'emploi des salariés du Groupe sont encadrées ou influencées par des conventions collectives, ainsi que du niveau de représentation des salariés dans le cadre du dialogue social au sein de l'Espace économique européen (EEE).

Au niveau national, Eutelsat S.A. (France) dispose d'un CSE, qui représente les salariés dans les processus de dialogue social et de négociation collective. En 2022, un avenant à l'accord sur le droit syndical a été signé afin de renforcer les droits de représentation et

d'accès des salariés. Par ailleurs, deux représentants du personnel siègent au Conseil d'administration, garantissant la prise en compte du point de vue des salariés au niveau de la gouvernance.

Conformément aux exigences de la CSRD, le pourcentage de salariés du Groupe couverts par des accords collectifs a été calculé selon la méthode obligatoire. Ce calcul inclut les salariés en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée ainsi que les apprentis. Sur cette base, le taux de couverture est de 54 %.

Afin d'offrir une vision claire des pratiques de négociation collective et de dialogue social au sein de l'EEE, le tableau ci-dessous présente les données des entités du Groupe en France et en Italie, seuls pays de l'EEE comptant plus de 50 salariés.

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives	Dialogue social
	Salariés – EEE (pour les pays avec >50 salariés représentant >10 % l'effectif total)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec >50 salariés représentant >10 % l'effectif total)
0-19 %	–	Italie
20-39 %	–	–
40-59 %	–	–
60-79 %	–	–
80-100 %	France, Italie	France

3.3.1.6 IRO : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES SALARIÉS

i Description : Les enjeux de santé et de sécurité au travail peuvent entraîner des blessures, des sanctions financières et des atteintes à la réputation.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Accord sur l'égalité, la qualité de vie au travail et la mobilité ■ Politique Santé & Sécurité	■ Mise en place d'un outil à l'échelle du Groupe pour suivre les problématiques et indicateurs Santé & Sécurité ■ Reporting de gestion et visibilité des principaux risques et indicateurs Santé & Sécurité	■ Indicateurs de santé, sécurité et sûreté des salariés ■ Perception des employés concernant la sécurité physique ■ Pourcentage des employés couverts par le système de gestion Santé & Sécurité d'Eutelsat, basé sur les exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues ■ Aucune cible spécifique définie compte tenu de la nature des activités d'Eutelsat

Garantir la santé et la sécurité des salariés est essentiel pour maintenir la continuité de l'activité et limiter les risques de blessure, d'absentéisme, de non-conformité réglementaire et d'atteinte à la réputation. Le Groupe assure le suivi et la gestion de la sécurité au travail au moyen de procédures locales, de politiques propres à chaque pays et d'efforts continus visant à harmoniser les pratiques à l'échelle du Groupe. Des améliorations sont en cours afin de renforcer la remontée des incidents, d'aligner les politiques globales et d'accroître la visibilité sur les risques et indicateurs clés.

Actions

Bien qu'Eutelsat ne dispose pas encore d'un système formel de gestion de la santé et de la sécurité au niveau du Groupe, la société renforce progressivement son cadre santé et sécurité à travers des politiques harmonisées, une gouvernance améliorée et des outils de suivi renforcés. Ces actions sont déployées dans l'ensemble des pays d'activité, avec une mise en œuvre ciblée dans certaines entités, notamment au Royaume-Uni. Ces initiatives sont pilotées par le Responsable Santé et Sécurité du Groupe, en collaboration avec les équipes juridiques et ressources humaines, et impliquent à la fois le personnel opérationnel et la Direction afin d'assurer un suivi efficace et une conformité aux réglementations locales.

Mise en place d'un outil à l'échelle du Groupe pour le suivi des enjeux et indicateurs Santé & Sécurité

Un outil centralisé est prévu pour être déployé au cours du prochain exercice afin de suivre les incidents de santé et sécurité, les actions préventives, ainsi que la conformité au sein du Groupe. Dans le cadre d'une revue globale des performances du système de gestion Santé & Sécurité, cet outil permettra une collecte homogène des données, facilitera le reporting et soutiendra l'amélioration continue des résultats en matière de sécurité.

Reporting à la Direction et visibilité des principaux risques et indicateurs Santé & Sécurité

Suite à l'intégration de OneWeb en 2023 et à la décision d'adopter une démarche de gestion de la santé et sécurité à l'échelle du Groupe, les principaux risques et indicateurs Santé & Sécurité sont désormais reportés trimestriellement à la Direction via l'ARCC, à l'aide de registres de risques dédiés à la Santé & Sécurité et aux installations. Ce dispositif garantit une meilleure visibilité, facilite la prise de décision éclairée et renforce la responsabilité à tous les niveaux de l'organisation.

Indicateurs, cibles et performances

Les indicateurs utilisés pour évaluer la sécurité au travail incluent le nombre total d'accidents, y compris ceux survenus lors de déplacements professionnels et de trajets domicile-travail, ainsi que la perception par les salariés de la sécurité physique. Les accidents

font l'objet d'un suivi au niveau des filiales, avec une collecte de données annuelle destinée à appuyer la mise en œuvre de mesures de prévention locales. La perception des salariés est évaluée dans le cadre de l'enquête annuelle Great Place to Work, à partir des réponses à l'affirmation : « Je travaille dans un environnement physiquement sûr. » En 2025, 95 % des collaborateurs ont répondu favorablement à cette question.

Compte tenu de la nature des activités d'Eutelsat, qui impliquent une exposition limitée à des conditions de travail dangereuses, aucun objectif spécifique n'a été fixé en matière d'accidents. Le score de perception de la sécurité physique constitue un nouvel indicateur, qui ne fait pas encore l'objet d'un suivi par rapport à des objectifs de performance définis. La Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), rattachée au CSE, est consultée tous les trimestres et participe activement à l'examen de la sécurité et des conditions de travail.

3.3.1.7 INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ

ESRS S1-14

Pourcentage de salariés couverts par le système de gestion Santé & Sécurité d'Eutelsat

	2025
Salariés	97 %

Indicateurs Santé, Sécurité et Sûreté relatifs au personnel de l'entreprise

	2025
Nombre de décès dus à des accidents du travail	—
Nombre de décès dus à des maladies professionnelles	—
Nombre de décès dus à des accidents du travail concernant des travailleurs externes intervenant sur les sites de l'entreprise	—
Nombre de décès dus à des maladies professionnelles concernant des travailleurs externes intervenant sur les sites de l'entreprise	—
Nombre d'accidents du travail comptabilisés	6
Taux d'accidents du travail comptabilisés	0,4

Eutelsat a appliqué la disposition transitoire de l'ESRS 1, annexe C, qui permet l'omission de certains points de données lors de la première année de reporting CSRD. Ainsi, les données sur les maladies professionnelles ne sont pas incluses dans ce rapport.

3.3.1.8 IRO : RISQUE ACCRU POUR LES SALARIÉS EXERÇANT DES FONCTIONS À FORTE INTENSITÉ DE TRAVAIL

i Description : Les fonctions à forte intensité de travail, en particulier au sein des opérations en continu (24 h/24 et 7 j/7), peuvent entraîner de la fatigue ou du stress chez le personnel. Un tel contexte peut donner lieu à de l'absentéisme, à une augmentation du taux de rotation du personnel ou à une baisse de productivité, avec un risque pour la continuité de l'activité et une augmentation des coûts de recrutement et de formation.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Accord sur l'égalité, la qualité de vie au travail et la mobilité ■ Politique Santé & Sécurité	■ Accords collectifs spécifiques pour les salariés en horaires décalés dans les Centres de Contrôle des Satellites et de Communication ■ Bilans de santé, accès prioritaire à la médecine du travail, formation des salariés en horaires décalés, encadrement des heures supplémentaires et audits des congés ■ Espaces de repos sur site pour les travailleurs en horaires décalés ■ Formations sur la santé et le bien-être pour les travailleurs en horaires décalés ■ Évaluations des risques pour le personnel sur les chantiers de construction	Aucun indicateur spécifique ni objectif quantitatif n'est actuellement suivi, en raison du nombre limité d'employés concernés par ces fonctions à haute intensité et de la nature adaptée des mesures en place.

Actions

Le Groupe a mis en place des mesures de santé et de sécurité à l'attention des catégories de salariés les plus exposées, notamment les travailleurs postés et le personnel intervenant sur les chantiers. Ces actions sont déployées au sein des activités concernées, avec une attention particulière portée à la prévention, à la formation et au suivi. Elles sont coordonnées par les ressources humaines et les équipes de Santé et Sécurité locales, en collaboration avec des experts internes et externes afin de répondre aux risques spécifiques identifiés. L'objectif est de préserver le bien-être des salariés au moyen de dispositifs d'accompagnement adaptés et de protocoles de réduction des risques. À ce stade, aucun CAPEX ou OPEX spécifique n'a été isolé ni reporté dans les états financiers concernant ces actions, celles-ci étant intégrées aux budgets opérationnels et RH courants.

Conventions collectives spécifiques pour les salariés en horaires décalés des Centres de Contrôle des Satellites et des Communications

Eutelsat a mis en place des accords collectifs spécifiques pour les salariés postés de ses Centres de Contrôle des Satellites et des Communications. Ces accords couvrent des aspects clés tels que les horaires de travail, les cycles de poste, les temps de repos, les heures supplémentaires, les congés payés, les jours fériés, le suivi médical et l'accès à des espaces de repos. Ils visent à concilier la continuité des opérations avec le bien-être des salariés exerçant des fonctions à forte intensité de travail.

Deux accords spécifiques ont été signés pour Eutelsat S.A. : l'« Accord relatif aux Contrôleurs Satellites », signé le 3 juin 2005, et l'« Accord sur les horaires de travail du Centre de Contrôle des Communications », signé le 19 mars 2007. Le 24 mars 2025, un nouvel accord à durée indéterminée a été conclu, à la suite d'une

consultation des salariés et des partenaires sociaux, afin de moderniser le cadre applicable au Centre de Contrôle des Communications.

Cet accord intègre la mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel « Follow The Sun » (FTS), qui garantit la continuité du service 24 h/24 et 7 j/7 grâce à la répartition des opérations entre équipes situées dans différentes zones géographiques. Cette transformation améliore les conditions de travail des contrôleurs CSC en France, en limitant notamment le recours au travail de nuit, en ouvrant davantage de perspectives d'évolution grâce à une équipe flexible dédiée, et en renforçant la résilience face aux absences imprévues.

Pour la première fois, la convention ouvre également la possibilité aux contrôleurs CSC d'accéder au télétravail, dans des conditions définies en fonction des impératifs opérationnels et de service – une évolution significative pour une catégorie jusqu'alors exclue des dispositifs de travail à distance.

Bilans de santé, accès prioritaire à la médecine du travail, formation des salariés en horaires décalés, encadrement des heures supplémentaires et audits des congés

Depuis la signature des premiers accords collectifs en 2005, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour améliorer le bien-être des salariés en poste. Ils bénéficient de bilans médicaux réguliers leur assurant un accès prioritaire à la médecine du travail. Les responsables d'équipe sont formés aux risques spécifiques du travail en horaires décalés, et les heures supplémentaires font l'objet d'une validation préalable stricte. Des audits annuels des congés sont également réalisés, et les droits aux pauses sont régulièrement rappelés.

Espaces de repos sur site pour les salariés en horaires décalés

Dans le cadre plus large défini par les accords collectifs signés en 2005, des salles de repos ont été mises à disposition sur site pour les salariés en poste. Ces espaces dédiés favorisent la récupération avant les trajets, contribuant ainsi à réduire la fatigue et à renforcer la sécurité.

Formation à la santé et au bien-être pour les salariés en horaires décalés

Conformément aux mesures mises en place à la suite des accords collectifs signés en 2005, les salariés en poste bénéficient d'un accès prioritaire à des sessions de formation axées sur la santé et le bien-être. Ces sessions abordent les risques spécifiques liés au travail posté et visent à promouvoir la santé physique comme mentale.

Évaluations des risques pour les salariés affectés sur les chantiers

Depuis le début du déploiement de la constellation en orbite basse (LEO), et en particulier de l'infrastructure au sol associée (SNP), le personnel affecté aux chantiers a fait l'objet d'évaluations ciblées

des risques, prenant en compte les spécificités sanitaires et sécuritaires propres à chaque pays. Ces évaluations ont été partagées avec les équipes de construction, mais une meilleure coordination est encore nécessaire pour assurer leur application constante, notamment suite aux changements au sein des équipes en charge du développement SNP.

Indicateurs, cibles et performances

Aucun indicateur spécifique ni objectif quantitatif n'est actuellement suivi, compte tenu du nombre limité de salariés concernés par ces fonctions à forte intensité de travail et du caractère ciblé des mesures mises en place.

3.3.1.9 IRO : BIEN-ÊTRE ET ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

i **Description :** Les problématiques liées à la santé mentale et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée peuvent affecter la motivation des salariés et, à terme, accroître le taux de rotation.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Accord sur l'égalité, la qualité de vie au travail et la mobilité	■ Flexibilité au travail ■ Mécanismes de soutien aux employés ■ Étude sur la charge de travail à l'échelle du Groupe ■ Initiatives de bien-être	■ Enquête Great Place to Work (GPTW)

Actions

Eutelsat a mis en place un ensemble d'initiatives visant à soutenir le bien-être des salariés dans l'ensemble de ses entités. Ces actions portent sur la flexibilité du lieu de travail, l'accompagnement en matière de santé mentale et la culture organisationnelle, avec des outils et programmes déployés localement et coordonnés de manière centralisée. Ces initiatives s'adressent à l'ensemble des salariés d'Eutelsat et sont portées par les ressources humaines, en collaboration avec les managers et les prestataires externes.

Flexibilité du lieu de travail

Depuis la signature du premier accord collectif sur le télétravail et le travail flexible le 2 juillet 2018, Eutelsat propose des modalités de télétravail adaptées à ses activités à l'échelle mondiale. Ces modalités respectent les législations locales et tiennent compte des spécificités de chaque poste. Cette démarche favorise un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ainsi qu'une plus grande flexibilité pour les salariés, contribuant à leur bien-être et à leur productivité.

Dispositifs d'accompagnement des salariés

Le Groupe met à disposition plusieurs canaux permettant aux collaborateurs de signaler des préoccupations ou de solliciter du soutien. Depuis mars 2024, suite à l'intégration des anciens salariés de OneWeb, la plateforme SpeakUp est accessible à

l'ensemble des employés du Groupe. Cette plateforme permet de signaler en toute confidentialité tout comportement inapproprié, problème en milieu de travail ou autre inquiétude, et est accessible aux collaborateurs comme aux tiers *via* le site Internet du Groupe. Elle est activement promue en interne à travers des campagnes de communication régulières. Par ailleurs, les salariés en France bénéficient du programme d'aide aux employés Stimulus, tandis qu'au Royaume-Uni, un soutien est assuré *via* le programme Bupa.

Étude de la charge de travail à l'échelle du Groupe

Afin de mieux comprendre les facteurs de stress liés à la charge de travail et d'améliorer le bien-être des salariés, Eutelsat a lancé en juin 2025 une étude à l'échelle du Groupe concernant la charge de travail. Les résultats permettront d'orienter les futures initiatives visant à optimiser l'organisation du travail et à réduire les sources potentielles de stress ou de fatigue.

Initiatives en faveur du bien-être

Par rapport aux années précédentes, Eutelsat a renforcé son engagement en faveur du bien-être des salariés en élargissant ses initiatives sur le lieu de travail, notamment par l'amélioration des espaces dédiés et l'enrichissement du programme de séminaires axés sur le bien-être. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à promouvoir une culture de travail saine, bienveillante et favorable à l'épanouissement de chacun.

Indicateurs, cibles et performances

Le bien-être des salariés est évalué chaque année dans le cadre de l'enquête Great Place to Work (GPTW), axée sur deux questions clés permettant d'évaluer la perception de la santé au travail et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée :

- « Je travaille dans un environnement psychologiquement et émotionnellement sain » – suivi par le biais du pourcentage de réponses positives ;
- « Les collaborateurs sont encouragés à trouver l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée » – suivi par le biais du pourcentage de réponses positives.

Ces indicateurs offrent un éclairage précieux sur l'évolution de la perception du bien-être des salariés au fil du temps et permettent

d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière ou des améliorations.

Progrès réalisés par rapport aux objectifs :

1. L'objectif de plus de 50 % de réponses positives à l'affirmation « Je travaille dans un environnement psychologiquement et émotionnellement sain » a été dépassé, passant de 48 % en 2024 à 53 % en 2025.
2. L'objectif de plus de 59 % de réponses positives à l'affirmation « Les collaborateurs sont encouragés à trouver l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée » a également été atteint, avec une progression de 57 % en 2024 à 62 % en 2025.

3.3.2 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS

Cette section traite du sous-thème de l'Égalité de traitement et de l'égalité des chances pour tous, au titre de la norme ESRS S1 « Personnel de l'entreprise », axée sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accès équitable à l'évolution de carrière. Le Groupe Eutelsat s'engage à promouvoir un environnement de travail inclusif, où chaque salarié bénéficie des mêmes chances d'évolution et d'épanouissement.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier cinq IRO (impacts, risques et opportunités) en rapport avec ce thème et attendus à court (1 an) et moyen terme (2-5 ans). Ces IRO concernent les opérations propres et soulignent l'importance de l'évolution inclusive des talents, d'une rémunération équitable et d'une culture de travail diversifiée et bienveillante.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Diversité du personnel	Impact réel négatif	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Évolution équitable des talents	Impact réel négatif	Opérations propres	Court terme (1 an)
Rémunération équitable	Impact réel négatif	Opérations propres	Court terme (1 an)
Culture d'entreprise inclusive	Impact réel négatif	Opérations propres	Court terme (1 an)
Défis en matière d'évolution et de fidélisation des talents	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)

3.3.2.1 POLITIQUES

Eutelsat a mis en place un ensemble de politiques internes couvrant des domaines essentiels tels que la prévention du harcèlement, la diversité et l'inclusion, ainsi que la rémunération équitable. Elles traduisent notre tolérance zéro à l'égard du

harcèlement, notre engagement en faveur de l'égalité des chances et notre volonté de garantir des pratiques de rémunération équitables. Un aperçu de ces politiques fondamentales est présenté ci-dessous, précisant leur champ d'application, les responsabilités associées et les modalités d'accès.

Politique de prévention du harcèlement

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Toute forme de harcèlement, qu'il soit sexuel, moral ou discriminatoire, est formellement interdite dans le cadre de notre politique de tolérance zéro. Cet engagement est inscrit dans notre Code d'éthique et s'appuie sur un dispositif de signalement confidentiel, ainsi que sur des ressources d'accompagnement accessibles aux personnes concernées	Groupe	■ Directeur général ■ Secrétaire générale	Public (site Internet du Groupe)

Diversité et inclusion – Politique de Règlement intérieur

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Affirme notre engagement en faveur de l'égalité des chances, indépendamment du genre, de l'origine, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la religion ou des opinions politiques. Les mesures mises en œuvre incluent : ■ des politiques d'inclusion spécifiques pour les salariés en situation de handicap (ex. : collaboration avec des agences de recrutement inclusives) ; ■ des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et les biais inconscients ; ■ des processus de recrutement et d'évolution de carrière fondés sur le mérite et l'équité.	Groupe	Directeur général	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Accord relatif à la rémunération

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Décrit les mesures clés visant à garantir une rémunération juste et équitable pour tous les salariés	France	■ Directeur des Affaires Sociales ■ Organisation syndicale	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

L'accord de rémunération comprend les éléments suivants :

- mesures salariales : définitions claires des mesures salariales, garantissant la transparence et l'équité des rémunérations ;
- rémunération variable : lignes directrices pour la détermination de la rémunération variable individuelle, basée sur les performances et les objectifs de l'entreprise ;
- répartition au titre de la politique de rémunération : l'accord encadre la répartition des fonds alloués à la politique de rémunération globale de l'entreprise, en tenant compte des performances et de la situation financière de l'entreprise ;
- augmentations de salaire générales et individuelles : dispositions prévoyant à la fois des augmentations de salaire générales pour l'ensemble de l'organisation et des ajustements de salaire individualisés en fonction des performances et du poste ;

- égalité professionnelle : mesures visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et à éliminer les inégalités professionnelles au sein de l'entreprise ;
- plan d'épargne entreprise : modification des modalités d'alimentation du plan d'épargne entreprise (PEE), afin de permettre aux salariés de bénéficier de possibilités d'épargne supplémentaires.

3.3.2.2 IRO : DIVERSITÉ DU PERSONNEL

ESRS S1-9

- i Description** : Un manque de diversité au sein des effectifs peut limiter les opportunités offertes aux salariés ne relevant pas des groupes majoritaires, réduire la diversité des intérêts et opinions exprimés, et affaiblir la qualité de la prise de décision.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Diversité & Inclusion – Règlement intérieur	■ Index d'égalité des genres ■ Programme de mentorat pour les femmes ■ Commission pour l'égalité des genres ■ Responsabilité des dirigeants ■ Soutien ciblé et engagement externe	■ Représentation féminine au sein des effectifs d'Eutelsat ■ Représentation féminine dans le top management (CEO N-1 et N-2)

Actions

Index d'égalité femmes-hommes

Conformément à la législation française, Eutelsat publie chaque année depuis le 1^{er} mars 2019 son Index de l'égalité professionnelle pour ses activités en France. Cet index doit être publié chaque année avant le 1^{er} mars. En 2025, Eutelsat a obtenu un score de 91/100, témoignant de son engagement continu en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Programme de mentorat pour les femmes

Un programme de mentorat dédié sera lancé en 2025 afin de soutenir les femmes à tous les niveaux, favoriser leur fidélisation, renforcer leur développement de carrière et faciliter l'accès aux fonctions de direction.

Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis le début des négociations sur l'égalité professionnelle chez Eutelsat, la Commission Égalité a examiné des cas individuels afin de réduire les écarts de rémunération entre les sexes, renforçant ainsi l'équité dans les pratiques salariales.

Responsabilité de la Direction

Les actions sont pilotées par les ressources humaines et soutenues par le Comité exécutif, dont les objectifs de performance ainsi que le Plan d'incitation à long terme lancé lors de l'exercice 2024 intègrent des objectifs liés à la diversité, avec une échéance fixée à trois ans, soit 2027.

Soutien ciblé et engagement externe

Eutelsat est membre de l'association Women in Aerospace (WIA) depuis 2022. WIA se consacre à améliorer les opportunités de leadership pour les femmes et à promouvoir leur visibilité au sein de la communauté aérospatiale, en contribuant à inspirer et à accompagner la prochaine génération de femmes leaders dans le secteur.

En Italie, Eutelsat est membre de l'association Valore D depuis 2019. Valore D rassemble plus de 200 entreprises qui s'engagent à promouvoir l'équilibre entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une culture d'entreprise inclusive. L'association propose des outils, des recherches et des opportunités d'apprentissage entre pairs pour accélérer les stratégies de diversité et promouvoir des environnements de travail inclusifs.

Eutelsat a également rejoint l'association Elles Bougent en 2024, qui encourage les jeunes filles et les jeunes femmes à poursuivre des carrières dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie et des sciences. À travers l'implication de ses salariés et des actions de sensibilisation, Eutelsat contribue à faire évoluer les mentalités et à déconstruire les stéréotypes liés aux femmes dans les métiers techniques.

Indicateurs, cibles et performances

Représentation des femmes au sein des effectifs d'Eutelsat

Cet indicateur est établi à partir des données issues des systèmes d'information RH du Groupe. Il inclut l'ensemble des salariées en contrat à durée indéterminée ou déterminée, à temps plein ou à temps partiel, sur l'ensemble des zones géographiques. Cet indicateur mesure le pourcentage de femmes employées dans l'ensemble du Groupe. Il constitue un indicateur clé pour évaluer l'équilibre femmes-hommes et appuyer les efforts continus en matière de diversité et d'inclusion à tous les niveaux de l'entreprise. Son suivi permet au Groupe de mesurer les progrès réalisés dans le temps et d'identifier les domaines nécessitant des actions complémentaires.

Représentation des femmes au sein de la Direction (N-1 et N-2 du Directeur général)

Cet indicateur repose sur la même méthodologie que celui lié à la représentation féminine globale, appliquée aux deux niveaux supérieurs de direction (N-1 et N-2 du Directeur général). Il comprend toutes les fonctions relevant directement du Directeur général (N-1), ainsi que leurs subordonnés directs (N-2), indépendamment de la situation géographique ou de la fonction.

Cet indicateur porte sur la part de femmes occupant des postes de direction, spécifiquement aux deux niveaux hiérarchiques relevant directement du Directeur général. Il reflète l'engagement du Groupe en faveur de la diversité de genre dans les fonctions décisionnelles et du renforcement du vivier de femmes dirigeantes au sein de l'organisation.

Les données ne font pas actuellement l'objet d'une validation par un organisme tiers indépendant. Elles sont toutefois soumises à des processus de contrôle interne, comprenant des revues régulières par les départements RH et RSE afin d'en garantir l'exactitude, la cohérence et la traçabilité. Aucune hypothèse n'a été formulée dans le calcul de ces indicateurs.

Ces éléments de mesure contribuent à promouvoir une culture d'entreprise plus inclusive, en cohérence avec les objectifs d'impact social du Groupe et son attractivité en tant qu'employeur.

Cibles et performances

Eutelsat s'est fixé des objectifs clairs en matière de diversité de genre, à atteindre d'ici juin 2027, en ligne avec son ambition de promouvoir un environnement de travail plus inclusif :

- 33 % de femmes dans l'ensemble de l'entreprise ;
- 35 % de femmes au sein des deux premiers niveaux de direction relevant du Directeur général.

Les performances actuelles en matière de représentation féminine globale au sein des effectifs sont présentées à la section ESRS S1-6 du présent rapport. Le tableau ci-dessous indique la répartition des genres aux différents niveaux de direction. Les progrès réalisés au regard de ces objectifs font l'objet d'un suivi régulier via les dispositifs de reporting internes.



1

2

3

4

5

6

7

A

Répartition des genres au sein des différents niveaux de direction

Direction		2025	Unité	Périmètre
Comité exécutif	Homme	7	Personnes	Groupe
	Femme	3	Personnes	Groupe
	TOTAL	10	PERSONNES	GROUPE
	% de femmes	30,0 %	Pourcentage	Groupe
N-1 du Comité exécutif	Homme	45	Personnes	Groupe
	Femme	20	Personnes	Groupe
	TOTAL	65	PERSONNES	GROUPE
	% de femmes	30,8 %	Pourcentage	Groupe
Total Directeurs (comprenant les membres du Comex et les N-1 des membres du Comex)	Homme	52	Personnes	Groupe
	Femme	23	Personnes	Groupe
	TOTAL	75	PERSONNES	GROUPE
	% de femmes	30,7 %	Pourcentage	Groupe

Définition de Direction : N-1 et N-2 du Directeur général.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des salariés par tranche d'âge, illustrant ainsi la structure des effectifs de l'entreprise selon les groupes d'âge :

		2025	Unité
EFFECTIF TOTAL			PERSONNES
Effectif par tranche d'âge	Moins de 30 ans	15 %	Pourcentage
	Entre 30 et 50 ans	59 %	Pourcentage
	Plus de 50 ans	26 %	Pourcentage

3.3.2.3 IRO : ÉVOLUTION ÉQUITABLE DES TALENTS

i Description : L'absence d'équité dans l'évolution et la formation des talents peut restreindre les opportunités offertes aux salariés, se traduisant souvent par une baisse de motivation et une augmentation du taux de rotation du personnel.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Eutelsat ne dispose pas de politiques spécifiques au niveau Groupe sur ce sujet, qui en est encore à un stade précoce de développement	■ Assurer des offres de formation accessibles à l'ensemble des employés dans le monde ■ Visibilité interne de toutes les offres d'emploi	■ Enquête Great Place to Work (GPTW)

Promouvoir l'équité dans l'évolution des talents est essentiel pour instaurer un environnement de travail inclusif, offrant à tous les salariés un accès égal aux opportunités de développement. En garantissant la visibilité des formations et des offres de poste, nous soutenons l'évolution professionnelle et la satisfaction des salariés.

Actions

Eutelsat met en œuvre des actions à l'échelle du Groupe pour garantir un accès égal aux opportunités de développement pour tous les salariés, quel que soit leur lieu géographique ou leur fonction. Ces actions, coordonnées par les ressources humaines, sont intégrées aux processus internes de gestion des talents et de mobilité. Elles visent à favoriser un environnement de travail équitable et inclusif en proposant des formations accessibles et une transparence des offres d'emploi internes, soutenant ainsi le développement des compétences et la progression de carrière au sein de l'entreprise.

Garantir l'accessibilité des offres de formation à l'ensemble des effectifs

Eutelsat déploie depuis longtemps des programmes de formation accessibles à tous les salariés, quel que soit leur lieu de travail ou leur fonction. Ces programmes visent à accompagner le développement de carrière et à doter les collaborateurs des compétences nécessaires à leur évolution.

Visibilité interne de l'ensemble des offres de poste

Toutes les offres d'emploi au sein d'Eutelsat sont rendues visibles à l'ensemble de l'organisation et sont régulièrement publiées sur le site Internet du Groupe, l'Intranet, ainsi que dans la newsletter interne bihebdomadaire. Cela garantit l'égalité des chances en matière de développement de carrière et de mobilité interne, quel que soit le département ou l'échelon hiérarchique.

Indicateurs, cibles et performances

Cet indicateur mesure le pourcentage de salariés ayant répondu positivement à la question de l'enquête Great Place to Work (GPTW) : « L'entreprise me propose des formations ou des possibilités d'évolution pour progresser professionnellement. » Le score reflète la manière dont les salariés perçoivent les opportunités offertes par l'entreprise en matière d'évolution personnelle et professionnelle. Il permet d'évaluer l'efficacité des programmes de formation d'Eutelsat et son engagement en faveur de l'évolution des salariés. Lors de l'enquête GPTW 2025, 37 % des salariés ont répondu positivement à cette question. À ce stade, aucun objectif formel n'a été fixé pour cet indicateur. Il fait

toutefois l'objet d'un suivi dans le cadre des efforts continus visant à renforcer l'implication des salariés, à améliorer les pratiques en matière d'évolution des talents et à orienter les futures stratégies de formation.

3.3.2.4 IRO : RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

ESRS S1-16

i Description : L'absence de politiques de rémunération équitables et transparentes peut fortement affecter la motivation des salariés et entraîner une hausse du taux de rotation.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Accord sur la rémunération	■ Revue annuelle des salaires pour tous les employés ■ Benchmarking systématique du marché pour les postes clés ■ Alignement des offres salariales des nouvelles recrues avec les données du marché externe	■ Écart de rémunération entre les femmes et les hommes ■ Salaire moyen ■ Ratio de rémunération annuelle totale Pas de cibles quantitatives à ce stade, en raison de l'absence de données externes fiables

Actions

Eutelsat adopte une démarche structurée et de longue date pour garantir des pratiques de rémunération équitables et compétitives sur l'ensemble de ses activités. Ces pratiques sont en place depuis la mise en œuvre des accords collectifs liés aux négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel. L'objectif est de promouvoir l'équité interne, de fidéliser les talents et d'assurer une cohérence avec les normes du secteur, tout en s'adaptant à l'évolution du contexte économique.

Afin de favoriser des pratiques de rémunération équitables et compétitives, le Groupe procède à une révision annuelle des salaires pour l'ensemble de ses salariés. Ce processus intègre un examen de l'inflation afin d'assurer une adéquation avec les conditions économiques en vigueur.

Pour les postes clés, des comparaisons systématiques avec les données de marché sont effectuées à partir de sources de référence externes. Cette approche proactive permet au Groupe d'anticiper d'éventuels écarts avant l'apparition de risques de départ.

En outre, les salaires proposés aux nouveaux salariés sont comparés aux données de marché actuelles afin de garantir des offres compétitives et conformes aux pratiques du secteur.

Indicateurs, cibles et performances

Eutelsat suit des indicateurs clés tels que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, le salaire moyen et le ratio de rémunération annuelle totale. En raison de l'absence actuelle de données externes jugées suffisamment fiables et comparables, le calcul et la publication d'indicateurs de salaires décents par pays n'ont pas pu être réalisés pour cet exercice de reporting ⁽¹⁾. Toutefois, Eutelsat reconnaît l'importance de ces indicateurs et s'engage à les développer au cours du prochain exercice, avec pour objectif de publier les résultats dans le prochain cycle de reporting. Ce travail s'appuiera sur la méthodologie recommandée dans le cadre de la CSRD.

⁽¹⁾ L'indicateur relatif aux salaires décents n'a pas pu être publié à ce stade en raison de certaines limites, notamment l'absence d'une méthodologie de référence qui permette de couvrir l'ensemble des zones de manière homogène, ainsi que la maturité encore limitée du sujet sur le marché.

Salaire moyen par zone géographique

Aucune cible spécifique n'est actuellement associée à l'indicateur de salaire moyen présenté dans le tableau ci-dessous :

		2025	Unité	Entités principales
France	Homme	81 798,49	Euros	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	Femme	75 273,83	Euros	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	Moyenne tous salariés	79 722,46	Euros	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	Écart salarial femmes-hommes	8	Pourcentage	Eutelsat S.A. et OneWeb France
Italie	Homme	48 844,55	Euros	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	Femme	47 341,81	Euros	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	Moyenne tous salariés	48 465,29	Euros	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	Écart salarial femmes-hommes	3	Pourcentage	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
Mexique	Homme	35 531,25	Euros	Satélites Mexicanos S.A.
	Femme	27 166,61	Euros	Satélites Mexicanos S.A.
	Moyenne tous salariés	32 603,63	Euros	Satélites Mexicanos S.A.
	Écart salarial femmes-hommes	24	Pourcentage	Satélites Mexicanos S.A.
Royaume-Uni	Homme	102 465,40	Euros	OneWeb Network Access et Eutelsat UK
	Femme	89 174,12	Euros	OneWeb Network Access et Eutelsat UK
	Moyenne tous salariés	98 858,62	Euros	OneWeb Network Access et Eutelsat UK
	Écart salarial femmes-hommes	16	Pourcentage	OneWeb Network Access et Eutelsat UK
États-Unis et Canada	Homme	142 476,51	Euros	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat EAS Delaware, Eutelsat America Corp., et OneWeb Technologies
	Femme	119 783,40	Euros	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat EAS Delaware, Eutelsat America Corp., et OneWeb Technologies
	Moyenne tous salariés	136 411,97	Euros	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat EAS Delaware, Eutelsat America Corp., et OneWeb Technologies
	Écart salarial femmes-hommes	16	Pourcentage	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat EAS Delaware, Eutelsat America Corp., et OneWeb Technologies
Écart salarial femmes-hommes niveau Groupe		17	Pourcentage	

L'écart de rémunération entre les sexes est calculé comme la différence entre la rémunération annuelle brute totale moyenne des hommes et celle des femmes, exprimée en pourcentage de la rémunération moyenne des hommes. Les salaires pris en compte excluent les primes. Les apprentis, stagiaires et prestataires externes sont exclus de ce calcul.

	2025
Ratio de rémunération au niveau du Groupe (rémunération la plus élevée par rapport à la rémunération médiane)	22,9

Ce ratio correspond à la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée rapportée à la rémunération annuelle médiane de l'ensemble des salariés (hors personne la mieux rémunérée). Aucun objectif spécifique n'est actuellement associé au ratio de rémunération.

3.3.2.5 IRO : CULTURE D'ENTREPRISE INCLUSIVE

i Description : L'absence d'un environnement inclusif peut empêcher l'entreprise d'offrir des opportunités à une part importante de ses salariés actuels et futurs.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Politique de prévention du harcèlement	■ Événement annuel « One Team Week » sur la culture et la collaboration ■ Réseau des Champions de la Diversité ■ Charte « Ways of Working » du Groupe	■ Enquête Great Place to Work (GPTW)

Le Groupe promeut un environnement de travail inclusif, où chacun se sent à sa place et peut apporter sa contribution. Des initiatives dédiées soutiennent cet engagement, dont les avancées sont suivies au moyen des résultats de l'enquête Great Place to Work, axée sur l'équité et l'inclusion.

Actions

Eutelsat a mis en place un ensemble d'initiatives visant à renforcer la culture d'entreprise et à favoriser un environnement de travail plus inclusif. Ces actions sont déployées dans l'ensemble des entités et encouragent la collaboration, le partage de valeurs et la diversité au travers de campagnes ciblées, d'événements internes et de réseaux d'accompagnement dédiés.

Événement annuel « One Team Week » dédié à la culture et à la collaboration

Lancée en mars 2025, la « One Team Week » annuelle d'Eutelsat est dédiée à renforcer notre culture commune, favoriser la collaboration inter fonctionnelle et promouvoir l'inclusion à travers des sessions interactives, des ateliers et l'engagement des dirigeants.

Réseau des Champions de la Diversité

Un groupe de salariés volontaires, répartis dans l'ensemble de l'entreprise, agit en tant qu'ambassadeurs de la diversité. Ils œuvrent à sensibiliser, proposer des initiatives et accompagner la mise en œuvre d'actions en faveur d'un environnement de travail plus inclusif pour tous.

La charte « Ways of Working » du Groupe

Élaborée lors de l'intégration de OneWeb, la charte « Ways of Working » du Groupe sert de guide pratique définissant des valeurs et comportements partagés, favorisant l'inclusion, le respect mutuel et une collaboration efficace entre les équipes et les régions.

Indicateurs, cibles et performances

Eutelsat suit la perception de l'inclusion à travers son enquête annuelle Great Place to Work (GPTW), notamment via l'affirmation : « Je peux être moi-même ici. » En 2024, 73 % des salariés ont répondu positivement, un chiffre porté à 75 % en 2025. Bien qu'aucun objectif formel ne soit fixé, cet indicateur accompagne les efforts continus en faveur d'une culture fondée sur l'inclusion et le sentiment d'appartenance.

Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme

ESRS S1-17

	2025
Nombre de cas de discrimination ⁽¹⁾	—
Nombre de plaintes déposées	—
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	—
Montant des amendes, pénalités et indemnisations ⁽²⁾	—
Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise	—
Montant des amendes, pénalités et indemnisations liées à des problèmes et incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	—

(1) Nombre total de cas de discrimination, notamment de harcèlement, signalés au cours de la période de reporting.
(2) En raison de violations portant sur des facteurs liés aux droits sociaux et humains.

3.3.2.6 IRO : DÉFIS EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION ET DE FIDÉLISATION DES TALENTS

i Description : Un manque d'attention portée à l'évolution des talents peut compromettre la fidélisation des salariés et limiter la capacité de l'entreprise à attirer des profils qualifiés.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Eutelsat ne dispose pas de politiques spécifiques sur ce sujet, qui en est encore à un stade précoce de développement	■ Identification des talents clés ■ Programme de reconnaissance des réalisations majeures à travers l'entreprise ■ Actions en cours pour accroître l'engagement des dirigeants	■ Mobilité des effectifs et taux de turnover Aucune cible spécifique, de nombreux départs résultant de choix de carrière individuels ou de la structure démographique des effectifs

Actions

Pour favoriser l'évolution des talents et renforcer l'implication des dirigeants dans l'ensemble de ses activités, le Groupe a déployé des initiatives ciblées, incluant l'identification des talents, la planification de succession et un programme de reconnaissance à l'échelle du Groupe. Des réunions régulières de la Direction, ainsi qu'un sommet annuel des dirigeants, visent à renforcer la cohérence et à encourager une culture de collaboration et de performance.

Identification des talents clés

Afin de garantir l'attractivité et la fidélisation des talents, Eutelsat a mis en place depuis quelques années un processus complet d'identification des talents. Il comprend l'élaboration de plans d'évolution personnalisés, des programmes de formation ciblés et un accompagnement RH dédié aux salariés à fort potentiel. La planification de succession est également intégrée de manière active à la stratégie du Groupe, afin de constituer un vivier de futurs dirigeants. Un suivi régulier des talents permet d'évaluer les progrès réalisés et d'ajuster les actions en conséquence.

Programme de reconnaissance des réussites au sein de l'entreprise

Eutelsat reconnaît que la valorisation des réussites contribue à instaurer une culture d'entreprise positive et stimulante. Un programme de reconnaissance a été déployé afin de mettre en avant les accomplissements individuels et collectifs à travers l'ensemble de l'organisation. Il encourage l'excellence, renforce la culture du feedback positif et témoigne de l'engagement de l'entreprise à reconnaître la contribution de ses équipes.

Actions en cours pour renforcer l'implication des dirigeants

L'implication des dirigeants est un levier essentiel pour promouvoir la culture et les objectifs stratégiques de l'entreprise. Eutelsat s'attache activement à la renforcer à travers des échanges réguliers et des dispositifs de communication dédiés. Lancé en 2024, la rencontre annuelle du leadership doit se tenir de nouveau en septembre 2025, rassemblant les principaux cadres dirigeants pour encourager l'alignement stratégique et la collaboration. Par ailleurs, des réunions de direction trimestrielles sont organisées et animées par le Directeur général.

Indicateurs, cibles et performances

L'entreprise ne s'est pas fixé d'objectif spécifique en matière de fidélisation des talents, de nombreux départs étant liés à des choix de carrière individuels ou à la structure démographique des effectifs, notamment les départs à la retraite.

L'indicateur utilisé est le taux de turnover, qui mesure le pourcentage de salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'exercice, rapporté à l'effectif total à la clôture de la période.

L'indicateur utilisé est le taux de rotation, qui mesure le pourcentage de salariés en CDI ayant quitté l'entreprise au cours de l'exercice financier, par rapport à l'effectif total de salariés en CDI à la fin de la période.

Mouvements de personnel et taux de turnover (au 30 juin 2025)

	Nombre de salariés	Unité	Périmètre
Nouvelles arrivées (CDI uniquement)	166	Personnes	Groupe
Départs (CDI uniquement)	139	Personnes	Groupe
Taux de turnover du personnel (CDI uniquement)	8,9 %	Pourcentage	Groupe

3.3.3 RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La réduction de la fracture numérique est considérée comme un sujet spécifique à l'entreprise, n'entrant pas dans le champ d'application des normes thématiques ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité, en raison de son importance pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

Deux IRO (impacts, risques et opportunités) ont été définis en lien avec ce sujet, tous deux relatifs à la chaîne de valeur aval du Groupe et attendus à court terme (1 an).

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Fourniture de connectivité aux communautés mal desservies	Impact réel positif	Aval	Court terme (1 an)
Promotion de l'accès mondial à l'information	Impact réel positif	Aval	Court terme (1 an)

3.3.3.1 POLITIQUES

Il n'existe actuellement pas de politique dédiée au niveau du Groupe, la connexion des populations non connectées étant intégrée à la stratégie commerciale centrale du Groupe en matière de connectivité.

3.3.3.2 IRO : FOURNITURE DE CONNECTIVITÉ AUX COMMUNAUTÉS MAL DESSERVIES

i **Description :** Les bénéfices sociétaux liés à la fourniture de connectivité et de moyens de communication aux populations et communautés non connectées.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Pas de politique Groupe dédiée, la connexion des populations non connectées fait partie de la stratégie commerciale du Groupe en matière de connectivité	■ Déploiement de points d'accès Wi-Fi par satellite alimentés à l'énergie solaire ■ Capacité complète du satellite EUTELSAT KONNECT dédiée au continent africain ■ Utilisation d'un modèle <i>plug-and-play</i> pour les points d'accès ■ Gestion des points d'accès <i>via</i> une plateforme numérique dédiée ■ Ciblage des zones sans couverture réseau mobile ■ Mobilisation des revendeurs locaux ■ Fourniture d'Internet Haut Débit alimenté à l'énergie solaire (5-100 Mbps) ■ Prise en charge des coûts des kits d'équipement dans environ 50 % des sites déployés ■ Partenariats avec des opérateurs télécom, des fournisseurs d'accès Internet et des compagnies d'électricité ■ Utilisation de subventions des institutions financières de développement (IFD) ■ Soutien à l'initiative Giga de l'UNICEF-UIT	■ Utilisateurs uniques connectés en Afrique subsaharienne (plateformes Konnect & OneWeb) (Calculé sur la base du nombre d'appareils uniques qui se connectent au service <i>via</i> les points d'accès Wi-Fi. Chaque appareil est identifié de manière unique par les logiciels Konnect et Eutelsat OneWeb, et chaque nouvel appareil est comptabilisé comme un nouvel utilisateur.)

Eutelsat s'engage en faveur de l'inclusion numérique en s'appuyant sur sa flotte de satellites en orbite GEO et LEO pour connecter les communautés mal desservies. Cette complémentarité permet de proposer une connectivité plus rapide, plus fiable et abordable, notamment dans les zones rurales et isolées dépourvues de réseaux terrestres.

Actions

Eutelsat contribue à réduire la fracture numérique en déployant des points d'accès Wi-Fi satellitaires à Haut Débit alimentés par énergie solaire dans des communautés non connectées à travers l'Afrique, *via* ses services Konnect et Eutelsat OneWeb. Dans le cadre de sa stratégie commerciale, l'intégralité de la capacité Haut Débit du satellite EUTELSAT KONNECT est, depuis 2023, dédiée à la couverture des besoins croissants en connectivité sur le continent africain.

Ces points d'accès fonctionnent selon un modèle « *plug-and-play* », ne nécessitant aucun équipement de la part des utilisateurs finaux, et sont gérés *via* une plateforme numérique dédiée.

Conçus pour offrir un accès à Internet rapide, fiable et abordable, y compris dans les zones non couvertes par les réseaux mobiles, ces points d'accès permettent aux utilisateurs de se connecter à l'aide de leur seul téléphone portable. Cette solution est autonome et particulièrement adaptée aux zones rurales isolées, situées hors de portée des opérateurs mobiles (MNO) traditionnels.

Les points de vente locaux du service Wi-Fi sont généralement des petits commerces, des restaurants, des bars ou des points de services de paiement mobile, qui contribuent à en élargir l'accès au sein des communautés.

Les points d'accès Wi-Fi Konnect d'Eutelsat, alimentés par le satellite EUTELSAT KONNECT, visent à fournir un accès Internet Haut Débit et abordable dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne, où les réseaux terrestres restent inaccessibles. Ces points d'accès sont également alimentés par des panneaux solaires, fournissant l'énergie nécessaire à leur fonctionnement hors réseau, condition essentielle pour assurer la connectivité dans les zones reculées. Avec des débits allant de 5 à 100 Mbps, le service permet aux particuliers, aux écoles, aux entreprises et aux centres de santé d'accéder aux ressources numériques, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives en matière d'éducation, de commerce en ligne et de services essentiels.

Eutelsat a étendu l'accès au Haut Débit à environ 1 300 communautés rurales en République démocratique du Congo (RDC) et en Côte d'Ivoire, des zones auparavant dépourvues de toute connectivité Internet. Pour accompagner ce déploiement, Eutelsat prend en

charge le coût des kits d'équipement (incluant le terminal satellite, l'alimentation solaire et le point d'accès Wi-Fi) dans près de la moitié de ces villages, tandis que les distributeurs locaux financent les kits dans les autres localités.

Eutelsat collabore avec des opérateurs télécoms, des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et des entreprises du secteur de l'énergie pour distribuer des capacités satellitaires gérées. Dans 50 % des déploiements, Eutelsat finance l'intégralité du kit (terminal satellite, panneau solaire, routeur Wi-Fi), tandis que les 50 % restants dépendent de l'investissement des distributeurs. Des subventions à l'équipement provenant d'institutions de financement du développement (DFI) contribuent à la viabilité économique du modèle.

En parallèle, Eutelsat soutient l'initiative Giga de l'UNICEF et de l'UIT, lancée en 2019, qui vise à raccorder toutes les écoles à Internet d'ici 2030.

Indicateurs, cibles et performances

Eutelsat suit le nombre d'utilisateurs uniques connectés en Afrique *via* ses plateformes Konnect et Eutelsat OneWeb, à l'aide d'un logiciel qui enregistre chaque nouvel appareil connecté à un point d'accès Wi-Fi. Ce dispositif permet de mesurer de manière fiable l'inclusion numérique dans les zones mal desservies.

Eutelsat a franchi une étape majeure : 1 million de personnes connectées en Afrique subsaharienne, avec deux ans d'avance sur son engagement Partner2Connect, signé en juin 2022 auprès de l'UIT. Au 30 juin 2025, plus de 1,3 million d'utilisateurs se sont connectés. Un nouvel objectif de connectivité est en cours de définition, en cohérence avec la montée en puissance opérationnelle du Groupe et sa stratégie commerciale.

3.3.3.3 IRO : PROMOTION DE L'ACCÈS MONDIAL À L'INFORMATION

i Description : En garantissant un large accès à l'information, Eutelsat renforce la sensibilisation aux enjeux mondiaux et soutient l'autonomie des populations à travers le monde. Les contenus diffusés *via* la flotte d'Eutelsat respectent l'ensemble des exigences réglementaires, assurant un niveau de protection élevé des informations transmises.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Pas de politique Groupe dédiée, l'accès à l'information fait partie intégrante de la stratégie commerciale vidéo du Groupe	■ Diffusion en clair à l'échelle mondiale ■ Déploiement de FRANSAT pour les zones rurales en France ■ Projet pilote OTT pour la diffusion par satellite ■ Extension des services vidéo HOTBIRD	■ Nombre de chaînes diffusées en clair <i>via</i> la flotte de satellites Eutelsat Aucune cible chiffrée définie, cet objectif étant pleinement intégré à la stratégie commerciale vidéo du Groupe

Eutelsat permet un accès libre et fiable à l'information grâce à la diffusion par satellite, contribuant à l'inclusion numérique et à l'indépendance intellectuelle à l'échelle mondiale. Notre flotte géostationnaire diffuse des milliers de chaînes de télévision vers des millions de foyers, y compris dans les zones les plus isolées, dans le strict respect des normes réglementaires.

Actions

Pour promouvoir l'accès universel à l'information et aux contenus culturels, le Groupe a déployé un ensemble d'initiatives de diffusion par satellite. Celles-ci incluent des services en clair, des plateformes d'accès local et des projets pilotes visant à améliorer la couverture dans les zones mal desservies. Les actions s'adressent à la fois aux utilisateurs finaux et aux acteurs institutionnels, avec pour objectif de lever les obstacles à l'accès dans les régions disposant de peu d'infrastructures au sol ou Haut Débit.

Diffusion en clair à l'échelle mondiale

Eutelsat diffuse des chaînes en clair à l'échelle mondiale, élargissant l'accès à des services essentiels tels que l'information, l'éducation et la culture. Cette initiative vise à rendre ces contenus accessibles au plus grand nombre, sans frais d'abonnement, renforçant ainsi l'accès du public à l'information et au divertissement. Le Groupe diffuse plus de 6 400 chaînes de télévision, dont plus de 2 300 chaînes gratuites, accessibles sans abonnement sur ses satellites (soit près de 40 % du total des chaînes diffusées) vers une audience de plus d'un milliard de téléspectateurs, principalement en Europe, en Russie, au Moyen-Orient et en Afrique. La diffusion en clair fait partie intégrante de l'offre de services d'Eutelsat depuis plusieurs décennies. Elle constitue un levier essentiel pour les chaînes afin de maximiser leur audience sans que les utilisateurs finaux aient à payer pour y accéder.

Déploiement de FRANSAT dans les zones rurales françaises

En France, le satellite EUTELSAT 5 WEST B permet au service de sa filiale FRANSAT de distribuer 27 chaînes nationales de la TNT en clair (ainsi que les offres régionales de France 3 en Haute Définition (HD), des chaînes locales et thématiques, des radios et des services de télévision connectée), le tout sans abonnement. Il s'adresse en particulier aux foyers situés dans les zones peu ou mal desservies par les réseaux hertziens au sol. Environ deux millions de foyers sont équipés pour la réception individuelle ou collective du bouquet FRANSAT. FRANSAT est également le relais privilégié des chaînes locales pour une diffusion élargie à 100 % du territoire en France métropolitaine. Pour les collectivités, les réseaux câblés communaux de petite taille situés en zone blanche de la TNT et les émetteurs hertziens isolés, FRANSAT apporte avec « FRANSAT PRO » une solution de télédistribution collective de la TNT gratuite par satellite. Le service FRANSAT est régulièrement enrichi de fonctionnalités qui améliorent l'expérience des téléspectateurs, parmi lesquelles : la Haute Définition (HD), l'Ultra Haute Définition (UHD), ou le portail « FRANSAT Connect » qui permet de parcourir l'offre de programmes et de services interactifs accessibles en mode connecté. Le bouquet FRANSAT joue également un rôle précurseur en matière de diffusion en UHD, notamment avec le

canal FRANSAT UHD qui retransmet régulièrement de grands événements sportifs ou culturels, en partenariat avec les principaux acteurs du secteur audiovisuel.

Pilote OTT pour la diffusion en continu par satellite

Un projet pilote de services de streaming par satellite est actuellement déployé à destination du secteur de l'hôtellerie dans les zones à faible connectivité. L'objectif est d'offrir un service de streaming vidéo fiable et de haute qualité via satellite, afin d'améliorer l'expérience des clients dans les zones non couvertes par le Haut Débit terrestre. En septembre 2024, Eutelsat a présenté cette solution lors du salon IBC, en partenariat avec Sky Italia, Broadpeak et EKT, en s'appuyant sur la plateforme satellite HOTBIRD. Ce projet répond à la demande croissante de solutions de diffusion vidéo économiques, compatibles avec tout type d'appareil, dans des régions où la latence, la bande passante limitée et le manque d'offres de données abordables restent des défis majeurs. Des pistes de développement sont à l'étude pour étendre cette solution à d'autres secteurs et régions.

Extension des capacités vidéo HOTBIRD

En 2025, le Groupe a annoncé l'élargissement de ses capacités de diffusion d'événements en direct dans la région EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) via le satellite HOTBIRD positionné à 13° Est. Cette évolution vise à améliorer la diffusion d'événements sportifs, culturels et ludiques, les rendant accessibles à un plus large public en EMEA.

Indicateurs, cibles et performances

Il n'existe actuellement aucune cible chiffrée au niveau du Groupe, dans la mesure où la promotion de l'accès mondial à l'information est pleinement intégrée à la stratégie commerciale vidéo d'Eutelsat.

La diffusion en clair (*free-to-air*, FTA) constitue un levier majeur de cette stratégie, permettant un accès large, sans abonnement, à des contenus éducatifs, culturels et d'information, y compris dans les régions mal desservies. Au 30 juin 2025, plus de 2 300 chaînes FTA étaient diffusées via la flotte de satellites d'Eutelsat.

Ces données, vérifiables sur le site public d'Eutelsat via la grille TV établie en collaboration avec LyngSat, témoignent de l'engagement du Groupe à faciliter l'accès universel à l'information.

Par ailleurs, le nombre de foyers recevant ces chaînes en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique permet d'évaluer l'impact sociétal de cette offre gratuite, notamment dans les zones rurales ou peu connectées, où le satellite demeure un canal essentiel. Les estimations d'audience et de portée sont établies sur la base d'études externes menées par IPSOS.



1

2

3

4

5

6

7

A

3.4 GOUVERNANCE

3.4.1 CULTURE D'ENTREPRISE

Cette section traite du sous-thème de la Culture d'entreprise au titre de la norme ESRS G1 « Conduite des affaires », qui couvre des aspects essentiels tels que le comportement éthique, la transparence et les pratiques commerciales responsables.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier trois IRO (impacts, risques et opportunités) en rapport avec ce thème. Ces IRO, qui concernent à la fois nos activités et notre chaîne de valeur aval, s'inscrivent dans des horizons de moyen et long terme, et traduisent notre engagement en faveur d'une conduite éthique, de la transparence des affaires et de la protection des données.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Transparence des affaires	Impact réel négatif	Opérations propres	Long terme (>5 ans)
Conduite éthique dans les opérations de l'entreprise	Risque	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)
Avantage concurrentiel de la stratégie de protection des données	Opportunité	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)

3.4.1.1 POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET CULTURE D'ENTREPRISE

ESRS G1-1

Le Groupe a mis en place un ensemble complet de politiques visant à promouvoir une conduite éthique des affaires, à renforcer la culture d'entreprise et à gérer les risques et les opportunités associés. Sauf indication contraire, ces politiques s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs et relèvent de la responsabilité du Directeur général, du Directeur de la Conformité ou de la Secrétaire générale.

Code d'éthique d'Eutelsat

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Souligne l'engagement du Groupe en faveur de l'intégrité, de la transparence et du respect des lois et des normes applicables.	Groupe	■ Directeur général ■ Secrétaire générale	Public (site Internet du Groupe)

Procédure en matière de conflit d'intérêts

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Vise à identifier, prévenir et gérer toute situation susceptible de compromettre l'intégrité des salariés. Elle s'applique à l'ensemble du personnel et s'aligne sur les normes internationales, sous réserve de lois locales plus strictes le cas échéant.	Groupe	■ Directeur général ■ Secrétaire générale	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Politique de conformité en matière d'alertes

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Établit un dispositif sécurisé et confidentiel de signalement des préoccupations, accessible aux salariés et aux parties prenantes externes via la plateforme SpeakUp. Prévoit des procédures clairement définies d'enquête et de remontée d'informations, et permet le signalement anonyme lorsque la législation locale l'autorise.	Groupe	■ Directeur général ■ Secrétaire générale	Public (site Internet du Groupe)

Procédure de due diligence applicable aux lobbyistes

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Veille à ce que l'ensemble des lobbyistes engagés par le Groupe respectent des normes strictes en matière de lutte contre la corruption. Établit un processus clair d'évaluation des risques de corruption, préalablement et tout au long de la relation avec les lobbyistes.	Groupe	■ Secrétaire générale ■ Directeur de la Conformité du Groupe	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Code d'éthique applicable aux fournisseurs

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Énonce les attentes du Groupe en matière de conduite éthique, sociale et environnementale, en conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les fournisseurs doivent s'engager à respecter ces normes et en garantir l'application tout au long de leur chaîne de valeur.	Groupe	Directeur général	Public (site Internet du Groupe)

Politique en matière de sanctions internationales

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit des règles visant à garantir le respect, par tous les salariés et partenaires, des lois applicables en matière de sanctions. Décrit les principaux risques, les comportements attendus et les procédures à suivre.	Groupe	Directeur général	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Ces politiques sont soutenues par la formation régulière des salariés, l'implication des dirigeants et la supervision de la gouvernance afin d'en garantir la mise en œuvre et l'alignement sur les valeurs d'Eutelsat : « One Team », Orientation client et Respect.

La culture d'entreprise est soutenue et renforcée par un ensemble d'actions de communication interne et d'ateliers. Ces initiatives contribuent à ancrer les valeurs du Groupe dans les processus de recrutement, de développement des salariés et de gestion de la performance, favorisant la cohésion et un fort sentiment d'appartenance.

3.4.1.2 IRO : TRANSPARENCE DES AFFAIRES

i **Description** : Un manque de transparence dans les opérations propres affaiblit la confiance de nombreux acteurs clés, notamment les investisseurs, les clients et les salariés. Cet impact négatif peut être atténué par la mise en place d'une culture d'entreprise solide fondée sur des pratiques commerciales éthiques.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Politique de conformité sur le signalement des alertes (Whistleblowing Compliance Policy)	■ Plateforme de signalement Groupe et dispositifs de protection pour les lanceurs d'alerte ■ Sensibilisation et accessibilité des canaux de signalement ■ Support externe pour la gestion des cas	■ Nombre d'alertes reçues ■ Pourcentage de réponses positives concernant l'honnêteté et l'éthique de la Direction (enquête GPTW)
■ Code d'éthique	■ Diligence raisonnable client dans les catégories à haut risque	■ Pas de métriques ni de cibles définies ; sujet couvert par la conformité obligatoire (loi Sapin II, directive européenne sur les lanceurs d'alerte 2019/1937, lois anticorruption) ; pas de KPI mesurable à ce stade

Actions

Au cours de l'exercice, le Groupe a mis en œuvre des actions ciblées visant à renforcer la transparence et à consolider la confiance tout au long de sa chaîne de valeur. Ces initiatives ont porté sur le renforcement des mécanismes de gouvernance interne et la promotion d'une conduite éthique auprès des salariés, partenaires et clients. Les activités mises en place ont couvert toutes les entités du Groupe et se sont étendues aux parties prenantes en amont et en aval. Elles ont été mises en œuvre à l'échelle mondiale, avec une attention particulière portée aux zones identifiées comme présentant un risque élevé. Les salariés, les clients et les experts externes en conformité figuraient parmi les principales parties prenantes impliquées ou concernées.

Plateforme d'alerte du Groupe et dispositifs de protection des lanceurs d'alerte et de signalement des irrégularités

Eutelsat a un dispositif d'alerte sécurisé et confidentiel permettant aux salariés et aux parties prenantes externes de signaler d'éventuelles violations de la loi, du Code d'éthique ou des politiques internes. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme et dans la langue choisie par le lanceur d'alerte, via une plateforme numérique dédiée (SpeakUp).

Le Groupe protège les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles en garantissant la stricte confidentialité des signalements, y compris l'identité de l'auteur (lorsqu'elle est connue), les faits rapportés et les personnes impliquées. Les signalements ne sont accessibles qu'aux fonctions désignées et indépendantes (Directeur de la Conformité, Secrétaire générale, Direction juridique) et sont traités de manière rapide, indépendante et objective.

Bien que les personnes en charge des signalements ne suivent pas de formation spécifique dédiée aux cas d'alerte, elles sont couvertes par le dispositif plus large de formation à la lutte contre la corruption et la fraude décrit en section 3.4.2.2.

Via la plateforme SpeakUp, chaque signalement est accusé réception sous sept jours, suivi d'une évaluation préliminaire puis, si nécessaire, d'une enquête approfondie. Une décision finale est généralement communiquée dans un délai de trois mois, ajusté en fonction de la complexité du cas.

Les représailles sont explicitement interdites par les procédures internes, et toute tentative d'intimidation ou de rétorsion peut entraîner des sanctions disciplinaires. Ces garanties contribuent à instaurer une culture d'intégrité et de signalement responsable.

Les mesures mises en place par Eutelsat pour protéger les lanceurs d'alerte contre les représailles sont pleinement conformes à la législation applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil. En France, cela inclut notamment la loi Wasserman du 22 mars 2022.

Sensibilisation et accessibilité des canaux d'alerte

Pour accompagner la mise en œuvre du cadre d'alerte, une fiche d'information dédiée présentant les principales procédures et les principaux contacts a été mise à disposition sur l'Intranet et le site Internet de la société.

Soutien externe à la gestion des signalements

Afin de renforcer l'intégrité et l'indépendance du dispositif d'alerte, le Groupe fait appel à des experts tiers spécialisés en conformité et en procédures d'enquête pour accompagner le traitement des cas présentant un très haut niveau d'ampleur. Cette participation externe garantit un traitement objectif et impartial des signalements sensibles.

Due diligence à l'égard des clients relevant de catégories à haut risque

Dans le cadre de sa procédure de due diligence à l'égard des clients, le Groupe a distribué des questionnaires aux clients identifiés comme appartenant à des catégories à haut risque. L'objectif est de mieux comprendre l'utilisation des services et d'évaluer les risques potentiels liés à ces relations d'affaires.

Indicateurs, cibles et performances

Au 30 juin 2025, le dispositif d'alerte avait enregistré 42 alertes, toutes ayant fait l'objet d'un suivi et de mesures adaptées, le cas échéant.

Le Groupe suit les perceptions des salariés en matière de conduite éthique par le biais de l'enquête annuelle Great Place to Work (GPTW). Au cours de l'exercice 2024-25, 73 % des salariés ont répondu positivement (« Souvent vrai » ou « Presque toujours vrai ») à l'affirmation : « La direction adopte des pratiques commerciales honnêtes et éthiques. »

3.4.1.3 IRO : CONDUITE ÉTHIQUE DANS LES OPÉRATIONS DE L'ENTREPRISE

i Description : Garantir une conduite éthique dans l'ensemble des opérations, du cycle de vie des satellites aux partenariats, est essentiel pour prévenir les risques juridiques et préserver l'intégrité.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Code d'éthique du Groupe Eutelsat ■ Procédure de gestion des conflits d'intérêts ■ Code d'éthique des fournisseurs ■ Politique sur les sanctions internationales	■ Diligence raisonnable des tiers via un système de filtrage ■ Déclaration sur l'esclavage moderne publiée par le Groupe	■ Sanctions financières – conformité réglementaire ■ Incidents susceptibles de nuire à la réputation du Groupe

Actions

Eutelsat met en œuvre des procédures de diligence raisonnable ainsi que des formations à l'éthique afin de promouvoir une conduite responsable des affaires. Ces actions couvrent les opérations internes ainsi que les relations avec les tiers tout au long de la chaîne de valeur mondiale. Les parties prenantes concernées incluent les employés, les fournisseurs et les partenaires commerciaux.

Recours à un système de criblage dans le cadre du processus de due diligence à l'égard des tiers

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière de diligence raisonnable précontractuelle à l'égard des tiers. Afin de nous assurer que nous collaborons avec des partenaires de confiance, nous utilisons le système World-Check et avons introduit l'outil de filtrage IndueDi pour renforcer nos processus de diligence raisonnable. Ces démarches proactives nous permettent d'évaluer et de limiter les risques de manière approfondie, garantissant ainsi le respect de nos normes éthiques et renforçant notre capacité à préserver l'intégrité des affaires dans l'ensemble de nos partenariats.

Publication de la déclaration du Groupe relative au Modern Slavery Act

Conformément à notre engagement en faveur des droits humains et des pratiques commerciales éthiques, nous avons publié sur notre site Internet la déclaration du Groupe relative à la loi sur l'esclavage moderne durant l'exercice. Cette initiative témoigne de nos efforts continus pour prévenir et combattre l'esclavage moderne au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement.

Indicateurs, cibles et performances

Au cours de l'exercice en cours, 1 733 vérifications via World-Check ont été effectuées à l'aide de ces systèmes.

Eutelsat s'est fixé deux objectifs clés : (i) aucune sanction financière liée à la conformité des activités, et (ii) aucun incident susceptible de nuire à la réputation du Groupe. Bien que la réputation ne soit pas directement mesurable, le Groupe en assure le suivi à travers l'analyse de la couverture médiatique, les retours des parties prenantes et les alertes externes permettant d'identifier d'éventuels signaux faibles.

Les deux objectifs ont été atteints au cours de l'exercice : aucune sanction financière n'a été enregistrée, et aucun problème significatif de réputation n'a été identifié. Aucune performance ne peut être mesurée de manière quantitative à ce stade.

Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques en matière de paiement

ESRS G1-2 et G1-6

Eutelsat adopte une approche responsable et transparente dans la gestion de ses relations fournisseurs, en mettant l'accent sur une conduite éthique des affaires, le respect des délais de paiement et l'intégration de la durabilité. Le Groupe ne dispose pas d'une politique spécifique relative aux délais de paiement, car toutes les informations pertinentes sont déjà couvertes par les contrats fournisseurs, comme décrit ci-dessous.

Les pratiques d'approvisionnement du Groupe sont conçues pour garantir l'équité et la conformité aux lois applicables, notamment envers les petites et moyennes entreprises (PME). Les délais de paiement sont clairement définis dans les contrats, et des contrôles internes permettent de surveiller leur bonne exécution dans les temps.

Les fournisseurs peuvent choisir parmi cinq conditions de paiement prédéfinies, le Groupe recommandant par défaut un délai standard de 45 ou 60 jours à compter de la date de facturation. Les options disponibles sont les suivantes :

- 5 jours après la date de réception de la facture ;
- 15 jours après la date de facturation ;
- 30 jours après la date de facturation ;
- 45 jours après la date de facturation ;
- 60 jours après la date de facturation.

Cette approche allie flexibilité et rigueur, garantissant un processus à la fois structuré et transparent. Elle favorise également des pratiques commerciales équitables et responsables, en accord avec l'engagement du Groupe à entretenir des relations solides et éthiques avec ses fournisseurs.

Dans le cadre de la sélection et de la contractualisation, Eutelsat adopte une démarche fondée sur les risques, intégrant à la fois des critères opérationnels et des enjeux de durabilité. La due diligence menée auprès des fournisseurs prend en compte la nature et la localisation des biens ou services fournis, avec une attention particulière portée aux risques de corruption, au respect des droits humains et à la protection des données.

Les critères environnementaux et sociaux sont intégrés au processus d'évaluation et d'intégration des fournisseurs, conformément au Code d'éthique et au Code de conduite du Groupe. Les fournisseurs sont encouragés à respecter les normes relatives aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à l'intégrité des affaires, des exigences qui sont, le cas échéant, formalisées dans les clauses contractuelles.

Indicateur	Valeur
Nombre moyen de jours pour régler une facture (à compter du délai contractuel/légal)	Non communiqué (voir note ci-dessous)
Pourcentage des paiements effectués dans les conditions de paiement standard	Non communiqué (voir note ci-dessous)
Nombre de procédures judiciaires en cours liées aux retards de paiement	—

Note relative aux indicateurs : En raison de la disponibilité actuellement insuffisante des données sur l'ensemble du périmètre du Groupe, Eutelsat n'a pas publié les deux indicateurs mentionnés ci-dessus. Des efforts seront déployés dans les prochaines années afin d'améliorer la fiabilité des données et permettre un reporting précis à l'avenir. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 7.2.5 « Échéancier des paiements ».

Influence politique et activités de lobbying

ESRS G1-5

Le Groupe ne verse aucune contribution politique, ni financière ni en nature. Le Groupe est inscrit au Registre de transparence de l'Union européenne depuis 2012, assurant la transparence de ses relations avec les institutions européennes. Les activités relevant de ce registre sont assurées par des salariés dont les fonctions correspondent à un équivalent temps plein.

La supervision des activités de lobbying et des affaires publiques est assurée au niveau du Groupe, sous la responsabilité de la Direction générale. Ces activités sont placées sous la direction de la Directrice des Affaires Internationales et Institutionnelles, sous l'autorité du Directeur de la Stratégie et des Ressources. Eutelsat s'engage à entretenir des relations transparentes et responsables avec les autorités publiques, dans le strict respect de la réglementation applicable et des normes éthiques.

Le Groupe ne mène aucune activité d'influence en dehors de celles déclarées au Registre de transparence de l'Union européenne, auprès duquel Eutelsat est inscrit depuis 2012 sous l'identité ID 746025510283-01.

Concernant les activités de lobbying en France, conformément aux dispositions de la loi du 9 décembre 2016, le Groupe déclare ses

activités de lobbying au Répertoire numérique des représentants d'intérêts, tenu par la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique) sous l'identification 422 551 176. Ce répertoire est disponible pour consultation publique sur le site Internet de la HATVP (www.hatvp.fr).

Les activités de lobbying d'Eutelsat se concentrent sur la politique spatiale européenne, le spectre et les infrastructures numériques, la sécurité et la défense, ainsi que la réglementation audiovisuelle. Ces thématiques sont en cohérence avec les intérêts stratégiques du Groupe dans la connectivité par satellite, les communications sécurisées et les services de diffusion.

Eutelsat est membre de plusieurs organismes professionnels du secteur des télécommunications : la Fédération française des télécoms, Infranum, MEDEF International, l'AFEP (Association française des entreprises privées). Tous ces organismes respectent également la réglementation applicable en matière d'influence politique et d'activités de lobbying.

3.4.1.4 IRO : AVANTAGE CONCURRENTIEL DE LA STRATÉGIE DE PROTECTION DES DONNÉES

i Description : Une stratégie de protection des données transparente et fiable peut attirer des clients et positionner Eutelsat en tant que prestataire de services de confiance.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Cadre de confidentialité	■ Améliorations des outils	Aucun indicateur chiffré n'a encore été défini, car la mesure est complexe. Un premier indicateur pourrait être mis en place lors du prochain exercice.
■ Politique interne de conservation des données	■ Suivi des retours clients	
■ Code de conduite pour la prévention de la corruption et du trafic d'influence	■ Formation et sensibilisation	

Politiques

Le Groupe a mis en place un cadre complet de politiques de protection des données afin de garantir la conformité aux réglementations internationales et de préserver la confiance des parties prenantes. Ces politiques encadrent la gestion responsable

des données à caractère personnel, intègrent le principe de protection de la vie privée dès la conception et soutiennent le positionnement concurrentiel du Groupe grâce à des pratiques de gestion des données transparentes, sécurisées et responsables.

Cadre de confidentialité

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Énonce l'engagement du Groupe en matière de protection des données à caractère personnel conformément aux lois applicables en la matière. Vise à concilier les besoins de l'entreprise avec la protection des droits individuels, contribuant à la confiance des utilisateurs et au respect des obligations réglementaires.	Groupe	■ Directeur général ■ Délégué à la protection des données	Public (site Internet du Groupe)

Politique interne du Groupe en matière de protection des données

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Précise les obligations du Groupe en matière de protection des données, notamment au titre du RGPD (Règlement général sur la protection des données – règlement européen encadrant la protection des données à caractère personnel). Elle s'applique à l'ensemble des salariés et à la Direction, et promeut une culture de conformité et de gouvernance visant à protéger les données personnelles et à préserver la confiance des parties prenantes.	Groupe	Délégué à la protection des données	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Code de conduite pour la prévention de la corruption et du trafic d'influence

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit les règles d'utilisation responsable des systèmes et ressources informatiques du Groupe, notamment l'accès aux données, la sécurité de l'information, l'utilisation acceptable et les protocoles de communication numérique. La Charte vise à protéger les données essentielles à l'activité et à garantir la conformité aux réglementations sur la protection des données et la cybersécurité. Elle s'applique à l'ensemble des salariés et des prestataires, et contribue à renforcer la confiance numérique et la résilience opérationnelle du Groupe.	Groupe	■ Directeur des Données et de l'Information ■ Délégué à la protection des données	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Actions

Au cours de l'exercice, le Groupe a renforcé son approche de la protection des données à caractère personnel en améliorant ses outils, ses processus internes et les compétences de ses équipes. Ces efforts ont concerné l'ensemble des entités traitant des données personnelles, y compris les plateformes destinées à la clientèle et les systèmes internes. Les mesures ont été déployées à l'échelle des activités mondiales du Groupe et sur l'ensemble de la chaîne de valeur, notamment en présence de données clients et de risques de conformité. Les principales parties prenantes concernées sont les utilisateurs finaux, les salariés, les responsables de la conformité, ainsi que les équipes informatiques et opérationnelles.

Amélioration des outils

Le Groupe a amélioré ses outils numériques dédiés à la gestion des données à caractère personnel. Un nouveau système de gestion du consentement aux cookies a notamment été déployé durant l'année sur l'ensemble des sites Internet de l'entreprise, offrant aux utilisateurs finaux une transparence et un contrôle accru sur l'utilisation des technologies de suivi.

Suivi du retour d'expérience des clients

Les mécanismes de collecte et de suivi des retours et réclamations clients en matière de protection des données ont été renforcés. Ainsi, un suivi dédié a été mis en place au sein du système de reporting de conformité du Groupe, permettant d'identifier

rapidement les problématiques récurrentes et d'améliorer en continu les processus associés.

Formation et sensibilisation

Durant l'exercice, des sessions de formation ciblées sur la protection des données à caractère personnel et les principes du RGPD ont été organisées pour les principaux groupes de salariés, en particulier les équipes opérationnelles traitant des données utilisateurs. Ces formations complètent les actions de sensibilisation menées en continu par le réseau du Délégué à la protection des données (DPO).

Le DPO poursuit la coordination d'un réseau de correspondants à la protection des données auprès des filiales et divisions opérationnelles, garantissant le déploiement local de la politique du Groupe en matière de protection des données. Des mises à jour régulières et des ressources, telles que des fiches pratiques et des clauses contractuelles types, sont mises à disposition afin d'accompagner les équipes opérationnelles dans la gestion des risques de conformité.

La politique interne de protection des données à caractère personnel fait l'objet de mises à jour régulières et reste accessible via l'Intranet du Groupe. Par ailleurs, les procédures de gestion des violations ont été révisées et restent en vigueur afin de garantir la documentation et la notification appropriées en cas d'incident, en coordination avec le Directeur de la Conformité et le Responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe.

3.4.2 CORRUPTION ET POTS-DE-VIN

ESRS G1-3

Cette section traite du sous-thème de la Corruption et des pots-de-vin au titre de la norme ESRS G1 « Conduite des affaires ».

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier un risque matériel (IRO) lié au risque d'atteinte à la réputation résultant des pratiques de corruption ou d'actes de corruption. Ce risque, qui

concerne principalement les activités du Groupe à court terme (1 an), souligne l'importance de dispositifs solides de prévention et de contrôle. Il reflète également l'engagement continu du Groupe en faveur de l'intégrité, de la transparence et du respect des normes juridiques et éthiques applicables.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Atteinte à la réputation liée à la corruption et aux pratiques de corruption	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)

Le Groupe opère dans diverses juridictions, dont certaines présentent des risques élevés de corruption. Bien que le Groupe ait peu de contacts directs avec les utilisateurs finaux, son rôle d'opérateur de satellites pour des clients institutionnels et commerciaux requiert des normes éthiques élevées. Tout cas de corruption ou de versement de pots-de-vin, interne ou impliquant des tiers, pourrait nuire à la réputation du Groupe, affaiblir la confiance des parties prenantes et entraîner une exclusion réglementaire ou commerciale. Ce risque est particulièrement présent lors des appels d'offres publics, des négociations commerciales et des relations avec des tiers, où une procédure de

due diligence insuffisante pourrait compromettre la position du Groupe en tant que partenaire de confiance également reconnu pour sa conformité.

3.4.2.1 POLITIQUES

À ce jour, le Groupe ne possède pas de politique indépendante de lutte contre la corruption et les actes de corruption, explicitement conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Toutefois, les déclarations et politiques existantes du Groupe intègrent des principes globalement conformes à cette Convention.

Code de conduite pour la prévention de la corruption et du trafic d'influence

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit les comportements interdits, les responsabilités et les mécanismes de signalement en vue d'atténuer les risques de corruption et d'actes de corruption.	Groupe	■ Directeur général ■ Secrétaire générale	Public (site Internet du Groupe)

Politique en matière de cadeaux et d'invitations

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Établit des règles claires concernant l'offre et l'acceptation de cadeaux et d'invitations, afin de prévenir tout conflit d'intérêts ou toute influence indue.	Groupe	■ Directeur général ■ Directeur juridique	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

Communication et accessibilité des politiques de lutte contre la corruption

Le Groupe veille à ce que ses politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption soient clairement communiquées à l'ensemble des salariés par des canaux accessibles et cohérents, tels que l'Intranet du Groupe. Les documents clés, dont le Code d'éthique et la politique anticorruption, sont intégrés au Règlement intérieur du Groupe et mis à disposition sur l'Intranet et le site Internet, en français et en anglais.

Ces ressources sont communiquées aux salariés dans le cadre du processus d'intégration et restent accessibles en permanence pour favoriser la sensibilisation et la conformité. Des communications et des mises à jour internes régulières permettent de renforcer les principes clés et de s'assurer que les salariés restent informés de leurs responsabilités au sein de toutes les entités du Groupe.

3.4.2.2 IRO : ATTEINTE À LA RÉPUTATION LIÉE À LA CORRUPTION ET AUX PRATIQUES DE CORRUPTION

i Description : Tout cas de corruption ou d'acte de corruption nuirait à la réputation d'Eutelsat, mettrait en cause la confiance des clients et des partenaires, et exposerait le Groupe à d'éventuelles sanctions financières.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Code de conduite pour la prévention de la corruption et du trafic d'influence	■ Formation anticorruption et lutte contre la corruption	■ Couverture de la formation anticorruption
■ Politique sur les cadeaux et invitations	■ Garanties contractuelles	
	■ Évaluations des risques ABAC	■ Condamnations, amendes ou incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin
	■ Registre des conflits d'intérêts	
	■ Réponse au questionnaire de l'Agence française anticorruption (AFA)	■ Aucun indicateur quantitatif établi à ce stade
	■ Audits internes et contrôles	

Actions

Au sein du Groupe, les enquêtes relatives à d'éventuels faits de corruption ou de pratiques de corruption sont traitées indépendamment des équipes opérationnelles chargées de la prévention et de la détection. Les signalements sont traités de manière confidentielle par le Directeur de la Conformité du Groupe, le Directeur juridique et le département juridique. Les responsables locaux de la conformité peuvent également être informés, le cas échéant. Ces fonctions opèrent en dehors de la chaîne hiérarchique opérationnelle, garantissant impartialité et intégrité.

À réception d'un signalement, le Directeur de la Conformité du Groupe et la Secrétaire générale en évaluent la crédibilité et, si nécessaire, mettent en place une cellule d'enquête. Ce Comité ad hoc vérifie les faits et détermine les suites à donner. Selon le cas, les membres du Comité exécutif concernés peuvent être impliqués. Un accusé de réception est adressé sous sept jours. Une première évaluation est ensuite réalisée et, si nécessaire, une enquête complète est menée. Une décision définitive est en principe communiquée dans un délai de trois mois, en fonction de la complexité du dossier.

Les conclusions de l'enquête, accompagnées des recommandations éventuelles, sont transmises aux membres concernés du Comité exécutif et, le cas échéant, à d'autres organes de gouvernance afin d'assurer une supervision adéquate.

Formation à la lutte contre la corruption et des pratiques de corruption

Dans le cadre de son programme de conformité, le Groupe Eutelsat propose régulièrement des actions de formation et de sensibilisation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Ces actions visent à promouvoir une forte culture de l'intégrité et à s'assurer que les salariés comprennent et appliquent les normes du Groupe dans leur activité quotidienne.

Le programme inclut des formations obligatoires pour les salariés occupant des fonctions définies comme à risque, identifiées via la cartographie des risques de l'entreprise. Ces fonctions incluent actuellement les équipes commerciales, les opérations commerciales, la chaîne d'approvisionnement et le Market Access. Le contenu des formations est régulièrement révisé et mis à jour pour refléter la cartographie des risques et les priorités de conformité du Groupe, avec des recommandations pratiques et des exemples concrets. Une formation annuelle sur la lutte contre la corruption et la fraude est proposée à l'ensemble des salariés du

Groupe, y compris la Direction, les managers et les membres du Conseil d'administration. Cette approche assure une application cohérente dans toutes les entités du Groupe.

La forme et le contenu des formations du Groupe sont fondés sur la loi Sapin 2 et les recommandations de l'Agence française anticorruption. Outre les thèmes suggérés, le département ajoute chaque année un sujet portant sur les sanctions internationales et la fraude fiscale.

Garanties contractuelles

Pour atténuer les risques liés aux tiers, Eutelsat a renforcé son cadre contractuel en intégrant des clauses anticorruption dans les accords conclus avec l'ensemble de ses partenaires tiers. Ainsi, Eutelsat veille à ce que ses partenaires externes respectent les mêmes normes éthiques que le Groupe et encourage un engagement commun en matière d'intégrité et de conformité.

Évaluations des risques de lutte contre la corruption et des actes de corruption (ABAC)

Des évaluations spécifiques des risques ABAC ont été réalisées au sein du Groupe. Ces évaluations ont permis d'identifier les zones d'exposition et de mettre en œuvre des mesures ciblées pour faire face aux risques potentiels. Ces évaluations permettent au Groupe d'adopter une approche proactive dans la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de ses activités.

Registre des conflits d'intérêts

Un registre des conflits d'intérêts a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel, offrant un dispositif formel permettant aux salariés de déclarer et de traiter tout conflit potentiel. Ce registre favorise la transparence, prévient les situations dans lesquelles des intérêts personnels pourraient interférer avec les responsabilités professionnelles et garantit le respect des normes éthiques au sein du Groupe.

Réponse au questionnaire de l'Agence française anticorruption (AFA)

Le Groupe a répondu au questionnaire de l'AFA, une étape clé dans la démonstration de sa conformité avec les réglementations nationales en matière de lutte contre la corruption. Cet exercice témoigne de l'engagement du Groupe à maintenir un programme de conformité rigoureux et contribue à garantir le respect des exigences légales et réglementaires fixées par les autorités locales.

Audits et contrôles internes

Des audits et dispositifs de contrôle internes ont été mis en place afin d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin du Groupe. Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux : contrôles opérationnels au sein des branches d'activité, supervision de la conformité assurée par le Directeur de la Conformité du Groupe, et revues indépendantes menées par le département d'audit interne. Cette approche à plusieurs niveaux permet d'assurer un suivi, une évaluation et une amélioration continue des dispositifs de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin du Groupe.

Indicateurs, cibles et performances

Le Groupe s'engage fermement à respecter les normes en matière de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin. Au

cours de l'exercice, aucune condamnation, amende, ni cas avéré de corruption ou de versement de pots-de-vin n'a été recensé. Aucun salarié n'a fait l'objet d'un licenciement ou de mesure disciplinaire pour de tels faits, et aucun contrat avec des partenaires commerciaux n'a été résilié ou non renouvelé pour des motifs liés à la corruption.

Eutelsat est inscrit au Registre de transparence de l'Union européenne, témoignant de son engagement en faveur d'une conduite éthique et d'une transparence dans ses relations avec les autorités publiques. Aucun membre des organes d'administration, de gestion ou de surveillance d'Eutelsat n'a occupé de poste comparable dans l'administration publique, y compris auprès des régulateurs, au cours des deux années précédant leur nomination pendant la période de reporting actuelle.

Cas d'actes de corruption ou de corruptionESRS G1-4 ⁽¹⁾

	2025
Nombre de condamnations pour violation des lois applicables en matière de lutte contre la corruption et pour actes de corruption	—
Montant des amendes pour violation des lois applicables en matière de lutte contre la corruption et pour actes de corruption	—

Indicateurs relatifs aux formations à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

	2025
Pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation à la lutte contre la corruption et les actes de corruption au cours de l'exercice en cours	80,1 %
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation à la lutte contre la corruption et la fraude au cours de l'exercice en cours.	1 411
Cela s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans le monde, titulaires de contrats à durée indéterminée ou déterminée, à temps plein ou à temps partiel, et inclut les personnes en apprentissage, en stage ainsi que les consultants.	

3.4.3 GESTION DES INTERFÉRENCES OPTIQUES ET RADIO

La gestion de l'intégrité du signal et de la coexistence en orbite est considérée comme un sujet spécifique à l'entreprise, car elle ne relève d'aucune des normes thématiques des ESRS. Cependant, ce sujet a été identifié comme important à travers l'évaluation de double matérialité, en raison de sa pertinence pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

Deux IRO ont été identifiés comme matériels en lien avec ce sujet, tous deux liés à la chaîne de valeur des opérations en aval et propres aux activités du Groupe, et attendus à court terme (1 an) et à moyen terme (2-5 ans) :

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Perturbation optique des satellites Eutelsat	Impact réel négatif	Aval	Cour terme (1 an)
Réduction des perturbations radioélectriques	Risque	Opérations propres	Moyen terme (2-5 ans)

Le Code d'éthique des fournisseurs contribue à la gestion des risques en aval, indirectement liés aux interférences optiques et radio, en promouvant des pratiques responsables auprès des partenaires et des sous-traitants.

⁽¹⁾ Les informations divulguées incluent uniquement les cas de corruption ou d'actes de corruption impliquant directement Eutelsat ou ses employés.

3.4.3.1 IRO : PERTURBATION OPTIQUE DES SATELLITES EUTELSAT

i Description : Les satellites d'Eutelsat, notamment la constellation LEO, génèrent un certain niveau de perturbation optique avec l'astronomie au sol et la recherche astronomique.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Aucune politique Groupe dédiée ; gestion des interférences optiques <i>via</i> pratiques opérationnelles, normes de conception et engagement international pour la durabilité spatiale.	■ Création du sous-groupe « Cieux sombres et silencieux » ■ Participation aux groupes de travail de la COPUOS des Nations Unies	■ Atténuer la magnitude optique des satellites LEO ■ Aucun indicateur quantitatif établi à ce stade

Eutelsat prend des mesures actives pour limiter l'impact de ses opérations satellitaires sur les observations astronomiques. Dans le cadre de son engagement en faveur de la durabilité spatiale, la Société surveille et gère la perturbation optique générée par sa constellation, se conforme aux normes internationales et entretient un dialogue avec la communauté astronomique. Grâce à des mesures ciblées et des choix de conception, Eutelsat s'efforce de réduire l'impact visuel sur le ciel nocturne et de préserver les conditions nécessaires à la recherche scientifique au sol.

Actions

Le Groupe a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à limiter la perturbation optique générée par ses constellations de satellites, notamment en orbite basse (LEO). Ces efforts couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la conception et les spécifications des satellites jusqu'aux pratiques opérationnelles et à la collaboration sectorielle, et témoignent d'une démarche globale compte tenu de la visibilité universelle des satellites dans le ciel nocturne. Le Groupe entretient un dialogue proactif avec les parties prenantes internationales, notamment la communauté de la recherche astronomique, les institutions scientifiques, les fabricants de satellites et les autorités de régulation telles que le Comité des Nations Unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA). En s'alignant sur les meilleures pratiques internationales, en contribuant au développement d'outils techniques d'atténuation et en participant à des initiatives multipartites, Eutelsat veille à ce que ses activités spatiales participent à la préservation durable de la qualité du ciel nocturne, tout en maintenant son engagement en faveur d'une exploitation responsable et durable de ses satellites.

Création du groupe restreint « Cieux sombres et silencieux »

Eutelsat a mis en place un groupe restreint « Cieux sombres et silencieux » au sein de son groupe de travail interne sur la durabilité spatiale, témoignant de l'engagement fort du Groupe à comprendre et atténuer l'impact de ses activités spatiales sur les observations astronomiques. Ce groupe restreint a pour mission de suivre de près l'émergence de problématiques liées aux impacts optiques et d'identifier les mesures nécessaires pour garantir que les activités d'Eutelsat restent conformes aux meilleures pratiques internationales en matière de durabilité spatiale, notamment aux recommandations de l'Union astronomique internationale (UAI), du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (BAS) et à la loi sur les opérations spatiales (LOS).

Cette équipe pluridisciplinaire collabore étroitement avec des astronomes, des observatoires, des fabricants de satellites et d'autres acteurs clés de l'industrie afin de partager les connaissances, d'intégrer les avancées scientifiques et de coordonner les stratégies visant à préserver l'intégrité du ciel nocturne.

L'un des accomplissements notables de ce groupe restreint est le développement d'un outil de prévision de la luminosité des satellites, permettant d'évaluer leur réflectivité en amont du lancement. Les premiers résultats se sont révélés prometteurs et ont été validés au cours de quatre campagnes d'observation dédiées menées par l'Observatoire GAL Hassin en Sicile. Cet outil est en cours d'amélioration dans le cadre du projet de partenariat Sunrise de l'ESA. Notre objectif est d'offrir aux opérateurs et fabricants de satellites un outil pratique leur permettant d'évaluer les choix de conception visant à limiter l'impact optique, tout en donnant aux astronomes des moyens prédictifs pour anticiper la présence de traînées satellitaires lors des observations.

Eutelsat joue également un rôle de premier plan au sein de la communauté de la durabilité spatiale :

- le Groupe co-préside le groupe de réflexion du Groupe des « *Friends of Dark and Quiet Skies* » ;
- le Groupe est un membre actif du Centre pour la protection du ciel sombre et silencieux de l'Union astronomique internationale (CPS) ;
- le Groupe participe à plusieurs études collaboratives, notamment à des initiatives menées avec l'Agence spatiale britannique (UKSA).

Par ces actions collaboratives, Eutelsat favorise la transparence et la diffusion de meilleures pratiques efficaces dans l'ensemble de l'industrie des satellites.

Participation aux groupes de travail du CUPEEA des Nations Unies

Eutelsat participe activement aux groupes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (CUPEEA), en collaboration avec d'autres opérateurs satellitaires, les agences spatiales, les établissements académiques et communautés scientifiques, afin d'évaluer et d'établir des normes relatives au niveau de perturbation optique, en particulier la luminosité des satellites mesurée par leur magnitude optique (voir paragraphe « Indicateurs, cibles et performances » ci-après). Cette participation permet à Eutelsat de contribuer à l'élaboration de lignes directrices mondiales destinées à réguler l'impact visuel et scientifique des constellations de satellites sur le ciel nocturne. En prenant part à la communauté internationale, Eutelsat veille à ce que ses activités soient conformes aux meilleures pratiques en matière de durabilité spatiale.

Indicateurs, cibles et performances

L'indicateur retenu est la magnitude optique des satellites en orbite basse (LEO) d'Eutelsat, qui mesure leur luminosité apparente depuis la Terre.

Afin de limiter l'impact de ses satellites sur les observations astronomiques, Eutelsat s'est fixé pour objectif mesurable d'atteindre une magnitude optique supérieure à 7 pour ses satellites en orbite basse (LEO). L'échelle de magnitude est logarithmique : plus la valeur est élevée, plus l'objet est faible en luminosité. Les satellites dont la magnitude est supérieure à 7 sont considérés comme suffisamment peu lumineux pour ne pas interférer avec les observations astronomiques et la recherche scientifique. Cet objectif s'inscrit directement dans l'engagement du Groupe en faveur d'opérations spatiales responsables et s'aligne sur les recommandations internationales en matière de durabilité spatiale.

Il s'applique à tous les nouveaux satellites LEO déployés dans le monde. Bien qu'aucune année de référence formelle n'ait encore été fixée, la Société analyse actuellement les données disponibles

afin de définir un point de comparaison. Les progrès seront évalués à l'aide d'outils de modélisation et de données d'observation, la première évaluation d'étape étant prévue au cours de cette année. En conséquence, la performance sur cet aspect ne peut pas être mesurée quantitativement à ce stade.

Eutelsat continuera d'affiner son approche en fonction de l'évolution des normes scientifiques, en veillant à la transparence et au maintien de sa conformité aux meilleures pratiques.

3.4.3.2 RÉDUCTION DES PERTURBATIONS
RADIOÉLECTRIQUES

i Description : Pour limiter les impacts de perturbation radioélectrique de la constellation LEO d'Eutelsat sur l'astronomie au sol, des filtres de radiofréquences spécifiques et des bandes de garde sont mis en place, restreignant la bande passante exploitable par Eutelsat. Ce dispositif engendre un coût financier, ainsi qu'une restriction commerciale sur la bande passante susceptible d'être commercialisée.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Aucune politique spécifique au niveau du Groupe ; les interférences radio sont gérées via les pratiques opérationnelles, les normes de conception et la coopération internationale.	■ Mise en place de filtres RF et de bandes de garde sur les satellites LEO GEN 1 ■ Approche cohérente pour les futures constellations ■ Collaboration continue avec des organisations indépendantes ■ Application des procédures de coordination des fréquences/partage du spectre pour prévenir les interférences avec les bandes protégées de radioastronomie conformément aux normes internationales, lorsque cela est pertinent	■ Nombre de plaintes émanant des autorités/communauté scientifique ■ Plaintes formelles des organismes de régulation (par exemple : Ofcom, UIT, CEPT, représentants de la radioastronomie)

Eutelsat s'engage à ce que ses opérations satellitaires n'interfèrent pas avec les activités scientifiques, en particulier la radioastronomie au sol. Conformément à la réglementation internationale en matière de radiofréquences, le Groupe met en œuvre des mesures techniques visant à limiter l'impact de sa constellation LEO sur les observations astronomiques. Ces mesures traduisent à la fois le respect des exigences réglementaires et l'engagement plus large d'Eutelsat en faveur d'opérations spatiales responsables.

Actions

Le Groupe a mis en place une stratégie globale visant à atténuer les interférences radiofréquences (RF) de ses systèmes de satellites en orbite basse (LEO), en mettant l'accent sur la protection des activités scientifiques telles que la radioastronomie au sol. Cette démarche couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la conception et la fabrication jusqu'aux opérations en orbite, afin d'intégrer la prévention des perturbations à chaque

étape. Ces mesures visent à se conformer aux réglementations internationales, notamment celles de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et traduisent l'engagement d'Eutelsat en faveur d'une conception responsable de ses satellites. Sur le plan géographique, cette stratégie s'applique à l'échelle mondiale et s'appuie sur une collaboration continue avec les parties prenantes externes, notamment les institutions scientifiques, les régulateurs et les organismes indépendants. Cette approche englobe des évaluations de performance réalisées par des tiers et prévoit une transparence accrue avec un rapport de la CEPT (Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications), illustrant une fois de plus la responsabilité du Groupe. Eutelsat veille également à intégrer des stratégies d'atténuation similaires dans les futures générations de satellites, afin de garantir une conformité durable avec l'évolution des normes internationales et des besoins scientifiques.

Mise en œuvre de filtres RF et de bandes de garde sur les satellites LEO de première génération (GEN 1)

Le Groupe Eutelsat veille à ce que ses opérations satellitaires respectent les réglementations internationales destinées à protéger les activités scientifiques, y compris la radioastronomie au sol. Conformément au Règlement des radiocommunications de l'UIT, qui définit les critères d'attribution des fréquences et de protection contre les perturbations, le Groupe applique des mesures techniques visant à limiter les interférences potentielles de sa constellation en orbite basse (LEO).

Ces mesures incluent l'utilisation systématique d'une bande de garde de 250 MHz dans la bande des 2 GHz afin de préserver la qualité des observations astronomiques. Chaque programme satellitaire fait l'objet d'une vérification technique de conformité avant le lancement. Des phases de co-ingénierie avec les fabricants permettent également d'améliorer en continu les systèmes de filtrage des radiofréquences, en tenant compte de l'évolution des normes et des avancées technologiques.

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR 23) a étudié cette question sans imposer de modifications au cadre réglementaire existant, confirmant ainsi l'alignement d'Eutelsat sur les exigences internationales en vigueur.

Approche cohérente pour les futures constellations

Eutelsat prévoit d'appliquer des stratégies similaires d'atténuation des interférences RF aux futures générations de ses systèmes de satellites LEO. Ces précautions seront intégrées dès les premières phases de conception et de développement afin de garantir le respect continu des normes internationales et de soutenir les activités scientifiques qui dépendent de bandes de fréquences exemptes de perturbation.

Collaboration permanente avec des organismes indépendants

Pendant toute la durée de vie opérationnelle de ses systèmes satellitaires, Eutelsat collabore avec des organismes tiers afin d'évaluer et de vérifier de manière indépendante le respect des réglementations en matière de perturbations radioélectriques. Cette coopération continue renforce le suivi des performances et témoigne de l'engagement constant du Groupe en faveur de la protection de la radioastronomie et du respect des normes internationales, notamment celles définies par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Par ailleurs, un rapport de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), adopté par ses États membres, devrait être rendu public, renforçant la transparence concernant la constellation d'Eutelsat. Cette publication à venir facilitera également les processus d'accès au marché en attestant de la conformité aux normes techniques et réglementaires applicables.

Application des procédures de coordination des fréquences et de partage du spectre

Application des procédures de coordination des fréquences et de partage du spectre pour prévenir les interférences nuisibles avec les bandes protégées de la radioastronomie, conformément aux réglementations et normes internationales applicables, le cas échéant.

Indicateurs, cibles et performances

Eutelsat veille à une conformité rigoureuse aux réglementations applicables en matière de fréquences radio, tout au long du cycle de vie de ses systèmes satellitaires. Lors de la phase de conception, aucun cas de non-conformité aux exigences réglementaires n'a été constaté. En outre, aucune plainte relative à des interférences radio n'a été reçue de la part des autorités compétentes ou des parties prenantes, illustrant l'engagement du Groupe à limiter l'impact de ses opérations sur des domaines sensibles tels que la radioastronomie.

3.4.4 CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité est considérée comme un sujet spécifique à l'entreprise, n'entrant pas dans le champ d'application des normes thématiques ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité, en raison de son importance pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier deux IRO (impacts, risques et opportunités) matériels en lien avec ce sujet, tous deux relatifs à la chaîne de valeur des activités du Groupe et attendus à court terme (1 an).

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Mesures de cybersécurité protégeant les opérations critiques	Impact réel positif	Opérations propres	Court terme (1 an)
Menace accrue de cyberattaque	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)

3.4.4.1 POLITIQUES

Pour répondre aux deux enjeux matériels identifiés en matière de cybersécurité, Eutelsat a mis en place une politique de sécurité des systèmes de contrôle satellite visant à garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de ses systèmes de contrôle satellitaire et au sol. Cette politique encadre l'exploitation sécurisée

de la flotte d'Eutelsat et définit les contrôles obligatoires pour protéger les infrastructures critiques et les données. Elle fixe des directives claires en matière de sécurité de l'information et de sécurité physique sur l'ensemble des opérations satellitaires. Sa conception a été menée en collaboration avec les parties prenantes internes clés des départements exploitation, sécurité et conformité.

Politique de cybersécurité pour le contrôle satellitaire

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit les mesures de sécurité visant à garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des systèmes de contrôle satellitaire et des installations au sol d'Eutelsat.	Groupe	Directeur de l'Ingénierie	Usage interne uniquement Accessible via l'espace collaboratif interne

3.4.4.2 IRO : MESURES DE CYBERSÉCURITÉ PROTÉGEANT LES OPÉRATIONS CRITIQUES

i Description : Les mesures de cybersécurité sont essentielles pour prévenir tout accès ou contrôle non autorisé des satellites, ce qui pourrait gravement perturber les opérations.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Politique de sécurité du contrôle des satellites	■ Conception d'une infrastructure et de réseaux résilients ■ Certification et normes pour les opérations critiques	■ Opérations/entités certifiées ISO 27000 ■ Maintenir tous les sites accrédités avec les certifications ISO 27000

Actions

Nos actions couvrent les opérations propres du Groupe tout au long de la chaîne de valeur, en particulier le contrôle des satellites, les opérations et les processus de sécurité de l'information. Ces actions sont continues et s'appliquent à l'échelle mondiale, avec une mise en œuvre cohérente dans toutes les filiales. Les parties prenantes impliquées ou impactées comprennent les équipes internes de cybersécurité, d'opérations et de technologies de l'information, ainsi que les organismes de certification externes et les partenaires institutionnels et commerciaux qui dépendent de l'infrastructure du Groupe.

Conception d'une infrastructure et de réseaux résilients

Le Groupe évolue dans un environnement fortement réglementé, où les infrastructures satellitaires sont considérées comme des infrastructures nationales critiques. À ce titre, la résilience de nos opérations est primordiale. Nous avons conçu et déployé une

infrastructure et une architecture de réseau robustes, visant à assurer la disponibilité continue des services et à réduire les risques de cybermenace. Ainsi, des politiques de contrôle satellitaire spécifiques sont appliquées aux flottes GEO et LEO afin d'assurer la sécurisation et la fiabilité des opérations de commande et de télémétrie.

Certification et normes pour les opérations critiques

Eutelsat a mis en place un cadre complet de gestion de la qualité et de la sécurité pour protéger ses opérations critiques, reposant sur des certifications reconnues à l'international. Nos systèmes de gestion de la qualité sont certifiés ISO 9001, et nos systèmes de gestion de la sécurité de l'information sont certifiés ISO/IEC 27001 en ce qui concerne les activités critiques. La certification des systèmes de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) et des systèmes de gestion de la qualité (QMS) est réalisée chaque année par un organisme externe accrédité.

Indicateurs, cibles et performances

Le principal indicateur est le nombre d'entités et d'opérations au sein du Groupe disposant d'un système ISMS (Information Security Management Systems) accrédité ISO 27001, avec pour objectif de

maintenir ces accréditations chaque année. L'année de référence est l'exercice 2024 avec un total de six certifications. Au 30 juin 2025, la liste des accréditations ISO 27001 au sein du Groupe est la suivante :

Entité/Site	Périmètre	Statut ISO 27001
Eutelsat S.A.	Contrôle et opérations de mise à poste des satellites, phase de lancement et de mise en orbite (LEOP) et systèmes de contrôle au sol des satellites.	Certifié depuis novembre 2014
Eutelsat Service Operations	Fourniture d'assistance client pour l'utilisation de la capacité satellitaire, gestion du téléport de Paris-Rambouillet, mise en œuvre et exploitation des services commerciaux satellitaires gérés. Sécurité des sites de télésurveillance de la charge utile, des points de présence et des téléports.	Certifié depuis juillet 2013
Téléport de Cagliari – Italie (Site détenu et exploité à 100 % par Eutelsat)	Conception, mise en œuvre, fourniture et support des services de connectivité, données et vidéo pour le compte du Groupe. Gestion du téléport de Cagliari.	Certifié depuis juillet 2017
Téléport de Turin – Italie (Site détenu et exploité à 100 % par Eutelsat)	Conception, mise en œuvre, fourniture et support des services de connectivité, données et vidéo pour le compte du Groupe Eutelsat. Gestion du téléport de Turin.	Certifié depuis juillet 2017
Eutelsat Madère (Filiale détenue à 100 % par Eutelsat)	Conception, mise en œuvre, exploitation et maintenance des équipements de télécommunication et infrastructures à l'appui des services gérés par satellite.	Certifié depuis juillet 2021
Satélites Mexicanos (Filiale détenue à 100 % par Eutelsat)	Les systèmes d'information sur lesquels reposent les processus d'exploitation des satellites et charges utiles, la surveillance des communications et les systèmes de contrôle des stations au sol.	Certifié depuis juillet 2019

3.4.4.3 IRO : MENACE ACCRUE DE CYBERATTAQUE

i Description : L'augmentation de la menace cybernétique contraint Eutelsat à renforcer ses mesures de protection, ce qui implique une augmentation des effectifs, une révision des procédures et la prise en charge de coûts supplémentaires.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
Politique de sécurité du contrôle des satellites	■ Formation à la cybersécurité ■ Évaluation continue des risques et conformité réglementaire ■ Programme d'audit et contrôles ■ Continuité des activités et plan de reprise opérationnelle ■ Gouvernance et engagement du Conseil d'administration	■ Personnel formé à la cybersécurité - Aucun indicateur quantitatif n'est établi à ce stade

Actions

Les actions d'Eutelsat en matière de cybersécurité visent à garantir la disponibilité, l'intégrité et la résilience de son infrastructure de contrôle satellitaire, pilier fondamental de ses opérations. Ces mesures, déployées sur l'ensemble des sites, assurent la protection des systèmes spatiaux et terrestres. Elles mobilisent les équipes internes, les départements cybersécurité, exploitation et la Direction, et impactent directement les clients institutionnels et commerciaux, qui dépendent d'une connectivité fiable et sécurisée. En ciblant les infrastructures critiques et en restant en phase avec l'évolution des réglementations, ces dispositifs sont régulièrement réévalués et renforcés, consolidant ainsi la capacité d'Eutelsat à évoluer en toute sécurité dans un environnement de menaces complexe.

Formation à la cybersécurité

Face à la menace croissante des cyberattaques, le Groupe continue de renforcer ses défenses internes, notamment par la sensibilisation et la formation de ses effectifs. La formation à la cybersécurité constitue un élément clé de la stratégie de prévention du Groupe, visant à réduire les vulnérabilités humaines et à renforcer la résilience globale.

Évaluation continue des risques et conformité réglementaire

Le Groupe met en œuvre un processus de haut niveau d'évaluation mensuelle des risques de cybersécurité, permettant d'identifier les menaces émergentes et de définir des mesures d'atténuation. Ce dispositif vise non seulement à protéger les opérations, mais également à garantir la conformité aux obligations réglementaires, notamment la directive SRI 2 ⁽¹⁾ de l'UE et sa transposition en droit français. Ces évaluations constituent le socle de la stratégie de cyberrésilience du Groupe, traduisant à la fois les exigences imposées par la réglementation et les normes d'excellence définies en interne.

Programme d'audit et dispositifs de contrôle

Les contrôles de cybersécurité font l'objet d'évaluations régulières dans le cadre d'un programme structuré d'audits menés par des experts internes et externes. Ces audits sont réalisés conformément aux exigences légales, dans un souci d'impartialité et de transparence. Ils portent tant sur les contrôles techniques que sur les pratiques procédurales et de gouvernance, garantissant une approche globale de la gestion des risques de cybersécurité. Les résultats des audits alimentent les processus de reporting des risques et de conformité, les recommandations faisant l'objet de plans d'action structurés.

Continuité de l'activité et plan de reprise opérationnelle

Pour garantir la préservation des opérations critiques en cas de cyberincident ou de défaillance du système, le Groupe maintient à jour des plans de continuité de l'activité et de reprise

opérationnelle. Ces plans sont régulièrement testés et révisés afin d'en assurer l'efficacité en conditions réelles. Ils offrent un dispositif de réponse structuré permettant de limiter les interruptions de service et de protéger les intérêts des parties prenantes face à des cybermenaces imprévues.

**Gouvernance et engagement
au niveau du Conseil d'administration**

Les risques et enjeux liés à la cybersécurité sont encadrés par un dispositif formel de supervision impliquant à la fois le Comité exécutif et le Conseil d'administration. Cette structure de gouvernance garantit que la cybersécurité reste une priorité stratégique et que les décisions relatives à l'appétence au risque, à la gestion des incidents et aux investissements sont prises au plus haut niveau. Des dispositifs de reporting réguliers assurent une information continue de la Direction sur l'environnement de risques, l'avancement des plans d'atténuation et la progression des actions correctives.

Indicateurs, cibles et performances

Au cours de cet exercice, Eutelsat a formé un total de 241 personnes à la cybersécurité, ce chiffre incluant à la fois le personnel interne et les consultants. Aucun objectif n'a été fixé concernant la couverture de la formation des salariés, la société déployant actuellement un nouveau module de formation en ligne à l'échelle du Groupe, dont la mise en œuvre sera finalisée au cours du prochain exercice. En conséquence, la performance sur cet aspect ne peut pas être mesurée quantitativement à ce stade.

3.4.5 SÉCURITÉ NATIONALE

La sécurité nationale est considérée comme un sujet spécifique à l'entreprise, n'entrant pas dans le champ d'application des normes thématiques ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité, en raison de son importance pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

Deux IRO matériels ont été identifiés en lien avec ce sujet, tous deux relatifs à la chaîne de valeur des activités du Groupe et attendus à court terme (1 an).

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Potentiel de revenus provenant de contrats gouvernementaux	Opportunité	Opérations propres	Court terme (1 an)
Coûts liés aux contrats gouvernementaux	Risque	Opérations propres	Court terme (1 an)

3.4.5.1 POLITIQUES**Politique de protection de l'information et de
sécurité des systèmes d'information (PPI-SSI)**

Eutelsat S.A. a mis en place une politique solide de protection de l'information et de sécurité des systèmes d'information (PPI-SSI), approuvée au niveau de la Direction générale, afin de sécuriser les actifs d'information critiques et de répondre aux exigences nationales de sécurité en tant qu'opérateur d'importance vitale (OIV) en France. Cette politique définit des mesures techniques et de gouvernance visant à garantir la confidentialité, l'intégrité et la

disponibilité des informations. Plusieurs départements sont déjà certifiés ISO/IEC 27001.

Cette politique soutient directement l'opportunité de sécuriser des revenus issus des contrats gouvernementaux, en démontrant la capacité d'Eutelsat à répondre aux exigences strictes de sécurité des autorités publiques. Parallèlement, elle contribue à maîtriser le risque lié à l'augmentation des coûts de conformité et des obligations réglementaires associées à ces contrats. Une politique unifiée au niveau du Groupe est actuellement en cours d'examen afin d'harmoniser les pratiques entre toutes les entités.

⁽¹⁾ La législation actualisée de l'Union européenne en matière de cybersécurité vise à renforcer le niveau général de cybersécurité dans l'ensemble de l'UE. Elle élargit le champ d'application de la directive SRI initiale à de nouveaux secteurs, dont le spatial et les télécommunications, et impose des exigences renforcées en matière de sécurité et de signalement des incidents aux entités publiques et privées.

Politique générale de sécurité du Groupe

Pour répondre aux exigences nationales strictes en matière de sécurité liées à la fourniture de services gouvernementaux, le Groupe a adopté une approche structurée et proactive de la gouvernance de la sécurité. La politique générale de sécurité du Groupe, approuvée au niveau de la Direction générale, constitue un cadre complet pour la protection des effectifs, des infrastructures et des systèmes d'information. Elle repose sur une évaluation continue des risques, des mesures préventives et de protection, ainsi qu'un reporting régulier des incidents.

Cette politique renforce l'opportunité pour Eutelsat de consolider son positionnement en tant que fournisseur de confiance des services souverains et gouvernementaux, tout en maîtrisant les risques opérationnels et les coûts de conformité liés à l'évolution des exigences en matière de sécurité. La sécurité est considérée comme une fonction essentielle de l'entreprise, soutenue par la coordination transversale, la formation et la sensibilisation en interne. Une structure de gouvernance dédiée est en place afin d'assurer l'alignement entre toutes les entités et zones géographiques.

Une attention particulière est portée à la formation, à la sensibilisation en interne et à la coordination transversale, la

sécurité étant reconnue comme une fonction essentielle de l'entreprise. Dans cette perspective, le premier Comité de pilotage de sécurité du Groupe doit se tenir cette année, réunissant plus de 30 acteurs de la sécurité désignés sur l'ensemble des sites et activités opérationnels d'Eutelsat.

Considérations des parties prenantes

Les deux politiques reflètent les intérêts des parties prenantes clés. Elles respectent les exigences réglementaires strictes applicables à Eutelsat S.A. en tant qu'OIV, notamment les lois françaises de sécurité nationale et, le cas échéant, le Programme européen pour la connectivité sécurisée. Ces exigences sont élaborées en concertation avec les autorités publiques et régulièrement mises à jour. En interne, ces politiques ont été co-construites avec les équipes exploitation, juridique, ingénierie et gestion des risques, garantissant une adéquation opérationnelle. Les actions de formation et de sensibilisation intègrent les retours des collaborateurs. Le Comité de pilotage de la sécurité, qui rend compte au Conseil d'administration, veille à l'alignement avec les attentes nationales et européennes en matière de gouvernance. Ses membres comprennent des décideurs internes ainsi qu'un représentant gouvernemental, assurant un équilibre entre priorités internes et obligations externes.

Politique de protection de l'information et de sécurité des systèmes d'information (PPI-SSI)

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Politique historique de sécurité de l'information (PPI-SSI) en vigueur chez Eutelsat S.A.	Eutelsat S.A.	Direction générale	Usage interne uniquement Accessible <i>via</i> l'espace collaboratif interne

Politique générale de sécurité du Groupe

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit le cadre à l'échelle du Groupe pour une gestion de la sécurité basée sur les risques, couvrant les personnes, les biens, les opérations et les informations.	Groupe	Direction générale	Usage interne uniquement Accessible <i>via</i> l'espace collaboratif interne

3.4.5.2 IRO : POTENTIEL DE REVENUS PROVENANT DE CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

i Description : L'exécution de contrats gouvernementaux liés à la sécurité nationale peut offrir d'importantes perspectives de revenus pour Eutelsat.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Politique générale de sécurité du Groupe	■ Garantie de communications gouvernementales sécurisées et durables	■ Chiffre d'affaires annuel issu des contrats gouvernementaux et institutionnels
■ Politique de protection de l'information et de sécurité des systèmes d'information (PPI-SSI)	■ Développement d'offres de services à destination des gouvernements	Aucune cible chiffrée communiquée dans ce document
	■ Participation au consortium du programme IRIS ²	

Actions

Au cours de l'exercice, Eutelsat a renforcé son engagement institutionnel à travers l'Europe en codéveloppant des solutions de connectivité sécurisée adaptées aux besoins des gouvernements. Ces initiatives couvrent les opérations satellitaires, le développement de services et les partenariats stratégiques avec les parties prenantes institutionnelles, les clients gouvernementaux et les équipes internes dans les domaines de la réglementation, de la sécurité et de l'infrastructure.

Garantie de communications gouvernementales sécurisées et durables

Les capacités d'Eutelsat en matière de communications satellitaires sécurisées, résilientes et performantes répondent à la demande croissante des gouvernements nationaux et des acteurs de la défense en matière de connectivité souveraine et autonome. La stratégie spatiale militaire française (loi de programmation militaire, 2019) a marqué un véritable tournant, reconnaissant explicitement l'importance d'infrastructures satellitaires hybrides à usage militaire et civil. Cette approche duale est désormais largement adoptée en Europe et au-delà, sous l'impulsion de la convergence croissante entre les applications spatiales civiles et de défense.

Cette évolution a ouvert de nouvelles opportunités pour Eutelsat, lui permettant de soutenir les réseaux de communication sécurisés et d'intégrer les enjeux de durabilité et de sécurité dans la conception, l'exploitation et la gestion de ses ressources spatiales. Les politiques nationales et les cadres internationaux, notamment le droit spatial, insistent sur la nécessité pour les opérateurs de conserver la maîtrise de leurs actifs et de garantir une utilisation durable de l'espace, principes qui fondent l'architecture et l'exploitation de nos systèmes.

Pour saisir cette opportunité de manière responsable et en totale conformité avec la réglementation applicable, Eutelsat respecte diverses exigences en matière de contrôle des exportations et de chaîne d'approvisionnement. Sont notamment respectées la « Covered List » de la Federal Communications Commission (FCC) américaine, les dispositions du National Defense Authorization Act (NDAA) américain, ainsi que les politiques associées de contrôle des exportations. En interne, des lettres d'assurance (LOA) et des protocoles de conformité garantissent que les achats et les partenariats répondent aux attentes en matière de sécurité, de traçabilité et de réglementation.

Développement d'offres de services à destination des gouvernements

En juin 2025, Eutelsat et le ministère des Armées (Direction générale de l'armement – DGA) ont annoncé la signature d'un accord-cadre dans le cadre du programme NEXUS (Neo-espace pour de multiples usages sécurisés). Ce programme, lancé par le ministère des Armées, vise à renforcer le modèle français des télécommunications satellitaires militaires en mutualisant les ressources spatiales militaires et commerciales.

La première mise en œuvre concrète de cette initiative se traduit par la signature, entre la DGA et Eutelsat, d'un accord-cadre d'une durée de 10 ans pour un montant total potentiel allant jusqu'à

1 milliard d'euros. L'accord prévoit la mise à disposition d'un accès prioritaire à la capacité spatiale, notamment sur la constellation LEO d'Eutelsat-OneWeb, ainsi que l'hébergement de missions militaires auxiliaires et la maintenance opérationnelle et sécuritaire. Il comprend également la modernisation et la sécurisation de la constellation afin de garantir un niveau de résilience conforme aux exigences militaires.

Participation au consortium du programme IRIS²

Eutelsat, en tant que membre fondateur du consortium SpaceRISE aux côtés des opérateurs satellitaires Hispasat et SES, a été sélectionné par la Commission européenne pour concevoir, livrer et exploiter IRIS², le futur système européen multi-orbite de connectivité sécurisée. L'accord a été officiellement signé en décembre 2024 et annoncé publiquement, marquant une avancée majeure dans la stratégie européenne d'infrastructures spatiales et numériques.

Ce partenariat public-privé (PPP), cofinancé par l'Union européenne, l'Agence spatiale européenne (ESA) et des partenaires privés, vise à renforcer la souveraineté numérique, la sécurité et la résilience de l'Europe. Le futur système offrira des capacités de communication satellitaire sécurisées et à faible latence pour soutenir la gestion de crise, protéger les infrastructures critiques et favoriser l'inclusion numérique à l'échelle de l'Union européenne.

La constellation sera multi-orbite, composée d'environ 290 satellites, dont 264 en orbite basse (LEO) et 18 en orbite moyenne (MEO), et devrait être opérationnelle d'ici 2030. L'ensemble des informations est disponible dans le communiqué officiel publié sur le site Internet d'Eutelsat, qui constitue la référence pour cette annonce et atteste de l'engagement stratégique du Groupe dans le programme IRIS².

La participation d'Eutelsat au programme IRIS² constitue une étape clé dans la stratégie de développement et d'extension des capacités en orbite basse de la Société. L'extension de la constellation Eutelsat OneWeb existante sera technologiquement compatible avec les futurs actifs IRIS². Une fois opérationnelle, la constellation IRIS² offrira une complémentarité forte avec l'activité LEO existante d'Eutelsat, notamment en permettant au Groupe d'accéder à une capacité LEO additionnelle commercialisable, sécurisée par son investissement d'au moins 1,5 Tbps sur un total de 2 Tbps de capacité LEO, à un coût par Gbps attractif, ainsi qu'à la capacité KaMil non utilisée pour les besoins souverains de l'UE. Eutelsat aura également la possibilité de compléter IRIS² par de nouveaux satellites afin d'augmenter la capacité et d'embarquer des charges utiles supplémentaires selon la demande.

Le projet est estimé à environ 10,6 milliards d'euros, avec un financement public assuré par la Commission européenne, les États membres de l'UE et l'Agence spatiale européenne (ESA), représentant environ 60 % du coût total, le solde étant apporté par les financements privés des membres du consortium. Eutelsat investira environ 2 milliards d'euros, principalement sur la fin du projet. Sur la durée de la concession, Eutelsat prévoit de générer au moins 6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, issus à la fois de clients institutionnels européens et de la distribution mondiale de ses capacités LEO auprès de clients commerciaux.

Indicateurs, cibles et performances

Le chiffre d'affaires annuel issu des activités gouvernementales reflète les efforts commerciaux ciblés et la stratégie visant à répondre aux besoins des institutions, renforçant ainsi la position d'Eutelsat dans le segment de la connectivité sécurisée. Cet indicateur est établi à partir des rapports financiers internes et correspond aux revenus comptabilisés au titre de contrats signés avec des institutions publiques, des agences gouvernementales et des clients liés à la défense. Bien qu'il ne fasse pas l'objet d'une validation externe spécifique, cet indicateur est inclus dans le périmètre de l'audit financier global du Groupe. Ces revenus

relevant des activités commerciales générales du Groupe, aucun objectif quantitatif spécifique n'est communiqué dans ce document. Par conséquent, la performance sur cet aspect ne peut actuellement pas être mesurée quantitativement.

3.4.5.3 IRO : COÛTS LIÉS AUX CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

i **Description :** Le respect des exigences strictes en matière de sécurité nationale pour les services gouvernementaux implique des investissements substantiels, ayant un impact sur les coûts d'exploitation.

Politiques	Actions	Indicateurs et cibles
■ Politique générale de sécurité du Groupe ■ Politique de protection de l'information et de sécurité des systèmes d'information (PPI-SSI)	■ Amélioration des systèmes d'information ■ Alignement avec les normes nationales et internationales ■ Recherche de certifications de sécurité supplémentaires ■ Renforcement des capacités en cybersécurité ■ Mise en œuvre à l'échelle du Groupe ■ Allocation de ressources dédiées	Aucun indicateur quantitatif n'a été établi à ce stade

Actions

Pour répondre aux enjeux opérationnels et financiers liés à l'exécution de contrats gouvernementaux, en particulier ceux relevant de la sécurité nationale, Eutelsat renforce son niveau de sécurité par des initiatives ciblées. Ces actions incluent le renforcement de la robustesse des systèmes d'information afin de satisfaire à des exigences réglementaires et contractuelles de plus en plus strictes, en conformité avec l'évolution des normes nationales et internationales en matière de communications sécurisées. Le Groupe poursuit activement l'obtention de certifications de sécurité complémentaires pour préserver son éligibilité à long terme aux projets gouvernementaux sensibles et renforcer la confiance des acteurs publics. Les capacités de cybersécurité sont renforcées par l'amélioration des contrôles de sécurité internes et le respect des réglementations européennes et américaines en matière de cybersécurité. Ces initiatives s'appliquent à l'ensemble du Groupe, couvrant Eutelsat S.A. et les

autres entités impliquées dans les contrats gouvernementaux. Ces actions se poursuivent sur l'exercice en cours et les exercices à venir. Eutelsat alloue des ressources spécifiques à ces mesures, y compris des dépenses d'investissement pour la mise à niveau de l'infrastructure informatique et des dépenses d'exploitation pour la gestion de la conformité, les certifications et la formation du personnel.

Indicateurs, cibles et performances

Aucun indicateur ni objectif spécifique n'a été établi concernant les coûts liés aux contrats gouvernementaux, dans la mesure où il n'est pas possible d'isoler de manière fiable ces dépenses au sein des coûts opérationnels globaux du Groupe. Toutefois, ce point fera l'objet d'analyses complémentaires au fur et à mesure du développement de cette activité dans les prochaines années. En conséquence, la performance sur cet aspect ne peut pas être mesurée quantitativement à ce stade.

☰

1

2

3

4

5

6

7

A

3.5 ANNEXES

APPROCHE D'EUTELSAT POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS À PUBLIER SUR LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS

La matérialité des IRO (impacts, risques et opportunités) a été déterminée à l'aide d'un processus de caractérisation et de notation de chaque IRO, tel que décrit en section 3.1.4.1. Les IRO jugés matériels ont ensuite été mis en correspondance avec les points de données CSRD pertinents, à l'aide du modèle Excel spécifique fourni par l'EFRAG. Les points de données classés comme volontaires, ainsi que ceux indiqués comme « soumis à une mise en œuvre progressive », ont été exclus de cette cartographie.

LISTE DES DONNÉES FIGURANT DANS LES NORMES TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES DÉCOULANT D'AUTRES TEXTES LÉGISLATIFS DE L'UE CONFORMÉMENT À LA NORME ESRS 2

Exigence de divulgation et point de données associé	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance, paragraphe 21 (d)	Numéro d'indicateur 13 du Tableau n° 1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission, Annexe II		2.1.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants, paragraphe 21 (e)			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		2.1.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable, paragraphe 30	Numéro d'indicateur 10 Tableau n° 3 de l'Annexe 1				3.1.2.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles, paragraphe 40, point d) i)	Numéro d'indicateur 4 Tableau n° 1 de l'Annexe 1	Article 449a du Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (28) Tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et Tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques, paragraphe 40, point d) ii)	Numéro d'indicateur 9 Tableau n° 2 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées, paragraphe 40, point d) iii)	Numéro d'indicateur 14 Tableau n° 1 de l'Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1818 (29), article 12(1) Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac, paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12(1) Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non applicable à Eutelsat

Exigence de divulgation et point de données associé	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Section
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, paragraphe 14				Règlement (UE) 2021/1119, article 2(1)	3.2.1.1
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris », paragraphe 16, point g)		Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : qualité du crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12.1 (d) à (g), et article 12.2		3.2.1.1
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES, paragraphe 34	Numéro d'indicateur 4 Tableau n° 2 de l'Annexe 1	Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 6		3.2.1.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat), paragraphe 38	Numéro d'indicateur 5 Tableau n° 1 et Numéro d'indicateur 5 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				3.2.1.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique, paragraphe 37	Numéro d'indicateur 5 Tableau n° 1 de l'Annexe 1				3.2.1.1
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique, paragraphe 40 à 43	Numéro d'indicateur 6 Tableau n° 1 de l'Annexe 1				3.2.1.1
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES scope 1, 2, 3 et totales, paragraphe 44	Numéros d'indicateurs 1 et 2 Tableau n° 1 de l'Annexe 1	Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : qualité du crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 5(1), 6 et 8(1)		3.2.1.1

Exigence de divulgation et point de données associé	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Section
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes, paragraphes 53 à 55	Numéro d'indicateur 3 Tableau n° 1 de l'Annexe 1	Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 8(1)		3.2.1.1
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone, paragraphe 56				Règlement (UE) 2021/1119, article 2(1)	3.2.1.1
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat, paragraphe 66			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Omis en 2025 en raison des dispositions transitoires
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique, paragraphe 66 (a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel, paragraphe 66 (c)		Article 449a du règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47 ; Modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : Expositions soumises au risque physique			Omis en 2025 en raison des dispositions transitoires
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique, paragraphe 67 (c)		Article 449a du règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34 ; Modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique de la garantie			Omis en 2025 en raison des dispositions transitoires
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat, paragraphe 69			Règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II		Omis en 2025 en raison des dispositions transitoires
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'Annexe II du règlement E-PRTR (Registre européen des rejets et transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur numéro 8 Tableau n° 1 de l'Annexe 1 Indicateur numéro 2 Tableau n° 2 de l'Annexe 1 Indicateur numéro 1 Tableau n° 2 de l'Annexe 1 Indicateur numéro 3 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat

Exigence de divulgation et point de données associé	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Section
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur numéro 7 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS E3-1 Politique en la matière, paragraphe 13	Indicateur numéro 8 Tableau 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers, paragraphe 14	Indicateur numéro 12 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée, paragraphe 28 (c)	Indicateur numéro 6.2 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise, paragraphe 29	Indicateur numéro 6.1 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 – SBM 3 – E4 Paragraphe 16 (a) i	Indicateur numéro 7 Tableau n° 1 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 – SBM 3 – E4 Paragraphe 16 (b)	Indicateur numéro 10 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 – SBM 3 – E4 Paragraphe 16 (c)	Indicateur numéro 14 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables, paragraphe 24 (b)	Indicateur numéro 11 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers, paragraphe 24 (c)	Indicateur numéro 12 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation, paragraphe 24 (d)	Indicateur numéro 15 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS E5-5 Déchets non recyclés, paragraphe 37 (d)	Indicateur numéro 13 Tableau n° 2 de l'Annexe 1				3.2.2.2
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs, paragraphe 39	Indicateur numéro 9 Tableau n° 1 de l'Annexe 1				3.2.2.2

Exigence de divulgation et point de données associé	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2 – SBM3 – S1 Risque de travail forcé, paragraphe 14 (f)	Indicateur numéro 13 Tableau n° 3 de l'Annexe I				3.1.3.3
ESRS 2 – SBM3 – S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail, paragraphe 14 (g)	Indicateur numéro 12 Tableau n° 3 de l'Annexe I				3.1.3.3
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 20	Indicateur numéro 9 Tableau n° 3 et Indicateur numéro 11 Tableau n° 1 de l'Annexe I				3.3.1.1
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		3.3.1.1
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains, paragraphe 22	Indicateur numéro 11 Tableau n° 3 de l'Annexe I				3.3.1.1
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail, paragraphe 23	Indicateur numéro 1 Tableau n° 3 de l'Annexe I				3.3.1.1
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes, paragraphe 32 (c)	Indicateur numéro 5 Tableau n° 3 de l'Annexe I				3.3.1.1
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail, paragraphes 88 (b) et (c)	Indicateur numéro 2 Tableau n° 3 de l'Annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		3.3.1.6
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour blessures, accidents, décès ou maladie, paragraphe 88 (e)	Indicateur numéro 3 Tableau n° 3 de l'Annexe I				Omis en 2025 en raison des dispositions transitoires
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, paragraphe 97 (a)	Indicateur numéro 12 Tableau n° 1 de l'Annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		3.3.2.4
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessive du PDG, paragraphe 97 (b)	Indicateur numéro 8 Tableau n° 3 de l'Annexe I				2.4.2.6

Exigence de divulgation et point de données associé	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Section
ESRS S1-17 Cas de discrimination, paragraphe 103 (a)	Indicateur numéro 7 Tableau n° 3 de l'Annexe I				3.3.2.5
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 104, point a)	Numéro d'indicateur 10 Tableau n° 1 et numéro d'indicateur 14 Tableau n° 3 de l'Annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, Art. 12(1)		3.3.2.5
ESRS 2 – SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur, paragraphe 11 (b)	Numéros d'indicateurs 12 et 13 Tableau n° 3 de l'Annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 17	Numéro d'indicateur 9 Tableau n° 3 et numéro d'indicateur 11 Tableau n° 1 de l'Annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, paragraphe 18	Numéros d'indicateurs 11 et 4 Tableau n° 3 de l'Annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 19	Numéro d'indicateur 10 Tableau n° 1 de l'Annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, Art. 12(1)		Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à sa chaîne de valeur amont et aval, paragraphe 36	Numéro d'indicateur 14 Tableau n° 3 de l'Annexe I				Non applicable à Eutelsat

Exigence de divulgation et point de données associé	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Section
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme, paragraphe 16	Numéro d'indicateur 9 Tableau n° 3 de l'Annexe I et numéro d'indicateur 11 Tableau n° 1 de l'Annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S3-1 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des lignes directrices de l'OCDE, paragraphe 17	Numéro d'indicateur 10 Tableau n° 1 Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, Art. 12(1)		Non applicable à Eutelsat
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 36	Numéro d'indicateur 14 Tableau n° 3 Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux, paragraphe 16	Numéro d'indicateur 9 Tableau n° 3 et numéro d'indicateur 11 Tableau n° 1 Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Numéro d'indicateur 10 Tableau n° 1 Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, Art. 12(1)		Non applicable à Eutelsat
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 35	Numéro d'indicateur 14 Tableau n° 3 Annexe 1				Non applicable à Eutelsat
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption, paragraphe 10 (b)	Numéro d'indicateur 15 Tableau n° 3 Annexe 1				3.4.2.1
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte, paragraphe 10 (d)	Numéro d'indicateur 6 Tableau n° 3 Annexe 1				3.4.1.1
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la légalisation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24 (a)	Numéro d'indicateur 17 Tableau n° 3 Annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, Annexe II		3.4.2
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24 (b)	Numéro d'indicateur 16 Tableau n° 3 Annexe 1				3.4.2

3.6 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Exercice clos le 30 juin 2025

À l'Assemblée Générale Eutelsat Communications S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Eutelsat Communications S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 juin 2025 et incluses dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et présentées dans la section 3 du document d'enregistrement universel (ci-après l'« État de durabilité »). En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Eutelsat Communications S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du Conseil d'administration. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Eutelsat Communications S.A. pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Eutelsat Communications S.A. dans le l'État de durabilité, nous formulons un paragraphe d'observations.

LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Eutelsat Communications S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Eutelsat Communications S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

CONFORMITÉ AUX ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A. POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES, ET RESPECT DE L'OBLIGATION DE CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PRÉVUE AU SIXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L. 2312-17 DU CODE DU TRAVAIL

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Eutelsat Communications S.A. lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Eutelsat Communications S.A. avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans la section 3.1.3.2 « Intérêts et points de vue des parties prenantes » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs de l'État de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section 3.1.3.2 « Intérêts et points de vue des parties prenantes » de l'État de durabilité.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la section 3.1.4.1 « Description des processus permettant d'identifier et d'analyser les impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la section précitée de l'État de durabilité.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité. Nous avons :

- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité ;
- apprécié comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la section 3.1.4.1 « Description des processus permettant d'identifier et d'analyser les impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à l'entité.

CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Eutelsat Communications S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les sections 3.1.1.1 « Base générale pour la préparation des états de durabilité », 3.3.2.4 « IRO : Rémunération Equitable », et 3.2.2.3 « Ressources Entrantes » de l'État de durabilité, qui décrivent les incertitudes et limites auxquelles le groupe a fait face dans un contexte général de première application de la Directive dite CSRD ; et plus particulièrement en raison de l'absence actuelles de données externes jugées comme suffisamment fiables et comparables applicables aux informations liées aux salaires décents (ESRS S1-10) et du caractère souvent incomplet et imprécis des informations liées aux flux de ressources entrants (ESRS E5-4), fournies par la chaîne de valeur amont ;
- la disponibilité insuffisante des données sous-tendant certains indicateurs relatifs aux délais de paiement fournisseurs sur l'ensemble du périmètre du Groupe tel que précisé à la section 3.4.1.3 « IRO : Conduite Éthique dans les Opérations de l'Entreprise ».

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section 3.2.1 « Changement Climatique » de l'État de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la Direction RSE afin de comprendre le processus mis en œuvre pour produire l'information publiée, et évaluer la pertinence des politiques, actions et objectifs présentés ;
- apprécier la cohérence et la pertinence des informations figurant dans la section « Changement climatique », au regard de notre connaissance de l'entité ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques adaptées, sur la base de cette information et de notre connaissance et compréhension de l'entité ;
- prendre connaissance du processus de collecte et de consolidation des données qualitatives et quantitatives destinées à la publication des informations jugées matérielles dans l'État de durabilité ;
- examiner la documentation sous-jacente liée au plan de décarbonation, aux émissions de gaz à effet de serre et aux consommations d'énergie disponible.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des émissions gaz à effet de serre :

- prendre connaissance de la procédure d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») utilisée par l'entité, en particulier :
 - apprécier la cohérence du périmètre retenu pour l'évaluation des émissions avec celui des états financiers consolidés ainsi qu'avec la chaîne de valeur amont et aval ;
 - prendre connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'information utilisées pour établir les estimations jugées structurantes par l'entité ;
- apprécier, sur la base d'une sélection, les facteurs d'émission utilisés, les conversions associées, ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, en tenant compte des incertitudes liées à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes ;
- rapprocher, pour les données directement mesurables (telles que la consommation d'énergie liée aux scopes 1 et 2), sur une sélection, les données utilisées pour l'évaluation des émissions de GES avec les pièces justificatives disponibles ;
- apprécier, pour les émissions relevant du scope 3 :
 - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories, ainsi que la transparence des informations communiquées à ce sujet ;
 - le processus de collecte des données sur les facteurs d'émission.

Informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1

Les informations publiées au titre des effectifs de l'entreprise (ESRS S1) sont mentionnées dans la section 3.3 « Social » de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté, sur la base des entretiens menés avec la Direction RSE et avec la Direction des Ressources Humaines, à :

- apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvrent le personnel de l'entreprise ;
- prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'État de durabilité ;
- examiner la documentation sous-jacente disponible ;
- mettre en œuvre des procédures consistant à examiner la consolidation de ces données ;
- apprécier au moyen de procédures analytiques les évolutions par rapport aux périodes précédentes ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans l'État de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Eutelsat Communications S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars
Levallois-Perret, le 9 septembre 2025

ERNST & YOUNG et Autres
Paris-La Défense, le 9 septembre 2025

Erwan Candau
Associé

Nicolas Macé
Associé